

SJIING1-300											Session 1			Session 2			Paramétrage APOGEE															
Filière FITI - Semestre 5 & 6 (SJIING1-300) - Année 2025-2026																																
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Autorisation	Durée contrôle	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	N° et années les	Modalités de contrôle	Modalités du CC	Durée (h)	Coeff. (Σ = ECTS)	Modalité de contrôle	Nature des épreuves	Nombre d'épreuves	Durée (h)	Coeff. (en ECTS)	Banque	Conservation	Durée de conservation	Note min de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report				
SJPEXAAA	NP	Notes de présence																														
SJSEZN01	SEM	Semestre 5 - FITI						30																				oui				
SJPZPN01	Parcours	Parcours FRANCO-ALLEMAND																										oui				
SJSEZN01	UE	CHIMIE PHYSIQUE ET STRUCTURALE						4		Physical and structural chemistry	Alexandra GIGANTE	81																oui				
SJSEZN01	EC	Chimie des ions en solutions	15	15				3	3100		Alexandra GIGANTE	33	CC	Ecrit	1,5	1,8				1	1,5	1,8	20	oui	4	10	non	oui	10			
SJSEZN02	EC	Chimie structurale et minérale	12	12				1,5	3300		Dominique PETITJEAN	25,5	CC	Ecrit	0,75	1,2				2	Ecrit	1	1,5	1,2	20	oui	4	10	non	oui	10	
SJSEZN03	EC	Physico Chimie des interfaces	6	6			0,75	3100		Véronique SADIOTER	12,75	CT	Ecrit	0,75	0,6	2				Ecrit	1	0,75	0,6	20	oui	4	10	non	oui	10		
SJSEZN04	EC	Méthodes Analytiques	4,5	4,5			0,75	3200		Véronique SADIOTER	9,75	CT	Ecrit	0,75	0,4	2				Ecrit	1	0,75	0,4	20	oui	4	10	non	oui	10		
SJUZZN02	UE	CINETIQUE CHIMIQUE						2		Chemical Kinetics	Yves SIMON	40				2												oui				
SJSEZN05	EC	Cinétique Chimique	21	16				3	3100		Yves SIMON	40	CT	Ecrit	3	2	2			Ecrit	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10		
SJUZZN03	UE	CHIMIE ORGANIQUE						2		Organic Chemistry	Avelle ARRAULT	40				2												oui				
SJSEZN06	EC	Chimie Organique	26	12				2	3200		Avelle ARRAULT	40	CT	Ecrit	1	1				1	1	2	20	oui	4	10	non	oui	10			
SJSEZN04	UE	CHIMIE INDUSTRIELLE						3		Industrial Chemistry	Laurence MUIR	40				3												oui				
SJSEZN07	EC	Chimie industrielle	26	10	1			3	6200		Laurence MUIR	40	CT	Ecrit	3	1,5				0,65	2	Ecrit	1	3	2	20	oui	4	10	non	oui	10
SJUZZN05	UE	PHENOMENES DE TRANSFERT I						4		Transfer Phenomena I	Alexandra GIGANTE	80				4												oui				
SJSEZN08	EC	Mécanique des fluides - Pompes	25,5	22,5				3	6200		Huai-Zhi LI/Alexandra GIGANTE	51	CC	Ecrit	1,5	2				2	Ecrit	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10	
SJSEZN10	EC	Transferts par conduction et diffusion	14	12				3	6200		Rainer HREIZ/N.Biet	29	CC	Ecrit	1,5	2				2	Ecrit	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10	
SJSEZN06	UE	THERMODYNAMIQUE I						2		Thermodynamics I	Roland SOLIMANDO	40				2												oui				
SJSEZN11	EC	Thermodynamique I	20	17				3	6200		Roland SOLIMANDO	40	CT	Ecrit	1,5	0,75													oui			
SJSEZN12	EC	Mathématiques appliquées I	30	44				4	2600		Vincent LECUYER	80	CT	Ecrit	3	2				2	Ecrit	1	3	4	20	oui	4	10	non	oui	10	
SJSEZN07	UE	MATHEMATIQUES APPLIQUEES I						4		Applied mathematics I	Vincent LECUYER	80																oui				
SJSEZN12	EC	Mathématiques appliquées I	30	44				4	2600		Vincent LECUYER	80	CT	Ecrit	3	2				2	Ecrit	1	3	4	20	oui	4	10	non	oui	10	
SJSEZN08	UE	MANAGEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS I						6		Managerial & economic sciences I	Vera IVANU	135				6												oui				
SJSEZN13	EC	Gestion de production	18	6				3	0600		Valérie HENRY	27	CT	Ecrit	3	1,5	2			Oral	1	30 min	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10		
SJSEZN14	EC	Hgiène Sécurité Environnement	14	4				2	0600		Laurent PERRET	20	CT	Ecrit	2	1,25	1			2	1,25	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN15	EC	Management des hommes et des organisations	28	12				0600		Vera IVANU	40	CC	Ecrit	1,75	1					1	1,5	1,75	20	oui	4	10	non	oui	10			
SJSEZN16	EC	Information scientifique et technique	1	1				0600		Elodie MASSON	2	SE																oui				
SJSEZN17	EC	Analyse Financière	20	7				3	0600		Valérie HENRY	30	CT	Ecrit	3	1,5	CT			1	2	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10			
SJSEZN26	EC	Journée métiers et carrières	8					0600				8 P																				
SJSEZN27	EC	Forum Entreprises	8					0600				8 P																				
SJUZZN09	UE	LANGUES						4		Foreign Languages I	Michelle ADRIAN	80				4												oui				
SJSEZN18	EC	Anglais	40					1100			Emmanuel KASAREK	40	CC			2	CT	Ecrit	1	3	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN01	CH0X	Langues Vivantes II																										oui				
SJSEZN19	EC	Allemand	40					1200					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN20	EC	Français	40					1400					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN21	EC	Italien	40					1400					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN22	EC	Chinois	40					1500					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN23	EC	Russe	40					1300					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJSEZN24	EC	Français langue étrangère	40					0900					CC	mini-tests E/O		2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10				
SJMZN25	MAT1	Anglais soutien	14					1100												2	CT	E/O	1	1,5	2	20	oui	4	10	non	oui	10
SJPZPN02	Parcours	Parcours ALLEMAND																										oui				
SJSEZN02	SEM	Semestre 6 - FITI						30																								
6JSEZN01	CH0X	Formation en entreprise 1																														
6JGZPN01	STAGE	Formation en entreprise evaluation ENSIC									Vincent LECUYER	30																				
6JGZPN02	STAGE	Formation en entreprise evaluation Hochschule Mannheim										30																				

7JING1-400										Filière FITI- FISE- Semestre 7 & 8 (7JING1-400) - année 2025-2026		Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE												
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Automatisation Diversité de contenu	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Pré-requis Libellé	Pré-requis Numéro de contenu	Modalités du CC	Durée (h)	Coeff. 12 (ECTS)	Modalités de contenu	Nature du(s) Nombre d'épreuves	Durée (h)	Coeff. 12 (ECTS)	Matériau	Couverture	Durée de la note finale	Note moyenne	conclusion	Catégorisation	Report	Nature minimale de report	Observations
7JING004	INP	Notes de présence																										
7JING1N01	SEM	Semestre 7 - FITI					30																					
7JING1N01	Parcours	Parcours national																										
7JING1M01	UE	DIVISE DE LA MATIERE					2		Materials sciences	Laurence MUIR	45																	
7JING1M01	EC	Corsoes	7,5	5,5		1	3300			Laurence MUIR/DOMINIQUE PETITJEAN	14	CT	Ecrit		1	0,05	CT	Ecrit	1	1	0,05	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M02	EC	Modélisation	16	8,5		1,5	3300			DOMINIQUE PETITJEAN	28	CT	Ecrit		1,5	1,35	CT	Ecrit	1	1,5	1,35	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M02	UE	PHENOMENES DE TRANSFERTS II					6		Transfer phenomena II	Sabine ROCHE	126																	
7JING1M03	EC	Transferts	25	23		4,5	6200			Alexandra GIGANTE	52,5	CT	Ecrit	Ecrit 2° L5	3	2,25	CT	Ecrit	1	1,5	2,25	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M04	EC	Séparations mécaniques	9	9		1,5	6200			Sabine ROCHE	19,5	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M05	EC	Ecoulements en lits fixes et fluidisation	6	10,5		1,5	6200			Sabine ROCHE	18	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M06	EC	Echangeurs de chaleur	1	4,5	3	5	1,5	6200		ERIC SCHAEER	15	P		1,75	0,75	P	Ecrit	1	0,75	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10	
7JING1M07	EC	Chaudières	12	7		2	6200			René FOURNET	21	CT	Ecrit		2	1	CT	Ecrit	1	2	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M03	UE	THERMODYNAMIQUE II					2		Thermodynamics II	Rotand SOUMAMDO	45	CT	Ecrit		0,75	CT	Ecrit	1	0,75	2	20	oui	4	10	non	oui	10	
7JING1M08	EC	Thermodynamique II	20	18	1	1	6200			Rotand SOUMAMDO	4	P				1,25												
7JING1M04	UE	GENIE DE LA REACTION CHIMIQUE I					4		Chemical Reactions Engineering I	Christophe CASTEL	70																	
7JING1M09	EC	Génie de la réaction chimique	26,5	20,5	2		6	6200		Christophe CASTEL	59	CT	Ecrit		3	1,5												
7JING1M10	EC	Génie de la polymérisation	10	3,5		1,5	6200			Christophe CASTEL	15	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	3	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M05	UE	PROCEDES DE SEPARATION I					2		Separation engineering I	Christophe CASTEL	40																	
7JING1M11	EC	Procédés de séparation I	20	14		6	6200			Christophe CASTEL	40	CT	Ecrit		3	1	CT	Ecrit	1	2	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M06	UE	MATHEMATIQUES APPLIQUEES II					2		Applied mathematics II	Vincent LECUYER	46																	
7JING1M12	EC	Mathématiques	3	5	1		2400			Vincent LECUYER	9	CT	Ecrit		1	0,5	CT	Ecrit	1	1	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N13	EC	Informatique, VBA	5	18,5		1,5	2600			Vincent LECUYER	23	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N14	EC	Matlab	6	5,5		0,5	6200			Cécile LEMAITRE	12	CT	Ecrit		0,5	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M07	UE	MANAGEMENT ET ECONOMIE II					2		Managerial & Economic sciences II	Véra YANNAI	56																	
7JING1M15	EC	Management des projets innovants	28	9		3	8600			Véra YANNAI/Nicolas BASTIEN	48	CT	Ecrit		3	2	CT	Ecrit	1	3	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M16	EC	Journées métiers et carrières					8	6600			8	6	E															
7JING1M17	EC	Forum entreprise					8	9600			8	6	E															
7JING1M08	UE	LANGUES					3		Foreign languages II	Michelle ADRIAN	60																	
7JING1N18	EC	Anglais	30				1100			Michelle ADRIAN/Dominique GAGNEMER	30	CC			1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10	
7JING1M02	CHOIX	Langues Vivantes II																										
7JING1N19	EC	Allemand	30				1200																					
7JING1N20	EC	Espagnol	30				1400																					
7JING1N21	EC	Italien	30				1400																					
7JING1N22	EC	Chinois	30				1300																					
7JING1N23	EC	Russe	30				1500																					
7JING1N24	EC	Français langue étrangère	30				8900																					
7JING1N01	MATH	Anglais soudan	14				1100																					
7JING1M10	UE	PROCESS SYSTEM ENGINEERING I					2		Process system engineering I	Fabrice MUTELET	31																	
7JING1N25	EC	CPAD I	1	8		1				Abderazak LATIFI	10	CT	Ecrit		1	0,7	CT	Ecrit	1	1	0,7	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N26	EC	Instrumentation	4	13,5	2	1,5				Fabrice MUTELET	21	CT	Ecrit		1,5	1,3	CT	Ecrit	1	1,5	1,3	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1M09	UE	OPTION PROCEDES BIOTECHNOLOGIQUES					5		Electives																			
7JING1N01	CHOIX	OPTION AU CHOIX																										
7JING1M11	UE	OPTION PROCEDES BIOTECHNOLOGIQUES							Industrial Biotechnology	Nouzeba ADOLIANI	54																	
7JING1N27	EC	Cours couverture Collégium INP	12																									
7JING1N28	EC	Biomolécules et Méthodes Analytiques	6	1,5		0,75	6200			Cécile NOUVEL	8,25	CT	Ecrit		0,75	1	CT	Ecrit	1		1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N29	EC	Biomolécules	4,5	1,5		0,75	6200			Carole ANNAL-HERAULT	6,75	CT	Ecrit		0,75	1	CT	Ecrit	1		1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N30	EC	Bioproduits	15	4,5		1,5	6200			Nouzeba ADOLIANI	21,5	CT	Ecrit		1,5	2	CT	Ecrit	1		1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N31	EC	Conférences industrielles	6								6	E																
7JING1N12	UE	OPTION ENERGIE					5		Energy	Jean-François PORTHIA	54																	
7JING1N32	EC	Cours couverture Collégium INP	12																									
7JING1N33	EC	Analyse énergétique	5,5	9,5		3	6200			Jean-François PORTHIA	18	CT	Ecrit		3	2,5	CT	Ecrit	1	2	2,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JING1N34	EC	Pile à combustible	4	2			6200			François LAFIQUE	6	P																
7JING1N35	EC	Adaptation Motor Carburant	1,5	1,5			6200			René FOURNET	9	P																
7JING1N36	Projet	Projet Energie			3		6200			Jean-François PORTHIA	3	P	Ecrit		1,5	P		Ecrit			1,5							
7JING1N37	EC	Conférences industrielles	12				6200			Jean-François PORTHIA	12	SE																
7JING1N16	UE	Option Procédés pour les Produits Formulés					5		Energy	Thibault ROQUES-CARMES	54																	
7JING1N44	EC	Cours couverture Collégium INP	12																									
7JING1N45	EC	Introduction du génie des procédés au génie des Produits formu	3	6	4	1	6200			Alain DURAND/Thibault ROQUES-CARME	1	1,5																
7JING1N46	EC	Etude de produits formulés : Ecoconception et circularité	11				6200			Véronique SATIOT	12	CT	Ecrit		1	1,5												
7JING1N47	EC	Solides déformables et Gel	4	2		0,5	6200			Alain DURAND	6,5	CT	Ecrit		0,5	0,5												
7JING1N48	EC	Rhologie	3	3		0,5	6200			Cécile LEMAITRE	6,5	CT	Ecrit		0,5	0,5												
7JING1N49	EC	Analyse du cycle de vie	2	1			6200			Jean-François PORTHIA	3	SE																
7JING1M02	Parcours	Parcours Bi-national (Nischelwa Mannheim)																										
8JING1N01	SEM	Semestre 8 - FITI					30																					
8JING1N01	Parcours	Parcours national																										
8JING1N02	TRAGE	Formation en entreprise évaluation ENGIC																										
8JING1M02	Parcours	Parcours Bi-national								Vincent LECUYER	30																	

7JING1-402										Filière FITI- FISEA (en apprentissage) - Semestre 7 & 8 (7JING1-402) -année 2025-2026										Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE				
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Assimilation Durée conseillée	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	N° pré-requis	Modalités de contrôle	Durée (h)	Coef. (2 ECTS)	Modalité de contrôle	Nombre d'épreuves (à l'appr.)	Durée (h)	Coef. (en ECTS)	Matière	Conservation	Qualité de conservation	Note min de conservation	Capitalisation	Report	Non minimale de report	Observations		
SPR00AM	NP	Note de présence																										
7JEG1M03	SEM	Semestre 7 : FITI					32																					
7JEG1M01	LIR	CHEMIE DE LA MATIERE					2		Materials sciences	Laurence MUHR	40		2															
7JEG1N01	EC	Corrosion	7,5	5,5		1	3300			Laurence MUHR/D.PETITJEAN	14	CT	Ecrit	1	0,65	CT	Ecrit	1	1	0,65	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N02	EC	Matériaux	16	8,5		1,5	3300			Dominique PETITJEAN	26	CT	Ecrit	1,5	1,35	CT	Ecrit	1	1,5	1,35	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N02	LIR	PHENOMENES DE TRANSFERTS II					6		Transfer phenomena II	Sabine RODE	125																	
7JEG1N03	EC	Transferts	25	23		4,5	6200			Alexandra GIGANTE	52,5	Q	Ecrit 2P,1,5	3	2,25	CT	Ecrit	1	1,5	2,25	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N04	EC	Séparations mécaniques	9	9		1,5	6200			Sabine RODE	19,5	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N05	EC	Ecoulements en flux fixes, et fluidisation	6	10,5		1,5	6200			Sabine RODE	18	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N06	EC	Echanges de chaleur	1	4,5	3	5	1,5	6200			Eric SCHAEFER	15	P	1,75	0,75	P	CT	Ecrit	1	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N07	EC	Chaudières	12	7		2	6200			René FOURMET	21	CT	Ecrit	2	1	CT	Ecrit	1	2	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N08	LIR	THERMODYNAMIQUE II					3		Thermodynamics II	Roland SOULAMANO	40																	
7JEG1N08	EC	Thermodynamique II	20	18	1	1	6200			Roland SOULAMANO	40	CT	Ecrit	0,75	0,75	CT	Ecrit	1	0,75	2	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N04	LIR	GÉNIE DE LA REACTION CHIMIQUE I					4		Chemical Reactions Engineering I	Christophe CASTEL	70																	
7JEG1N09	EC	Génie de la réaction chimique	26,5	20,5	2		6	6200		Christophe CASTEL	55	CT	Ecrit	3	1,5	CT	Ecrit	1	3	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N10	EC	Génie de la polymérisation	10	3,5		1,5	6200			Christophe CASTEL	15	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N05	LIR	PROCEDES DE SEPARATION I					2		Separation engineering I	Christophe CASTEL	40																	
7JEG1N11	EC	Procédés de séparation I	20	14		6	6200			Christophe CASTEL	40	CT	Ecrit	2	1	CT	Ecrit	1	2	2	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N06	LIR	MATHEMATIQUES APPLIQUEES II					2		Applied mathematics II	Vincent LUCUYER	46																	
7JEG1N12	EC	Mathématiques	3	5		1	2600			Vincent LUCUYER	9	CT	Ecrit	1	0,5	CT	Ecrit	1	1	0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N13	EC	Informatique, VBA	5	18,5		1,5	2600			Vincent LUCUYER	39	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N14	EC	Matlab	6	5,5		0,5	6200			Cécile LEMATRE	12	CT	Ecrit	0,5	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N14	LIR	MANAGEMENT ET ECONOMIE II					3		Managerial & Economic sciences II	Véra VIANAY	80		3															
7JEG1N43	EC	Management des projets innovants App	28	9		3	0600			Véra VIANAY/Nicolas BASTIEN	40	CT	Ecrit	3	2	CT	Ecrit	1	3	2	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N41	EC	Marketing et Gestion de Projets	13			2	0600				15	CT	Ecrit	1	0,5	CT	Ecrit	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N40	EC	Législation Sociale	6	3			0600				9	SE	Ecrit	1	0,5	CT					/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N16	EC	Journée métiers et carrières		8			0600				8	SE																
7JEG1N17	EC	Forum entreprise		8			0600				8	SE																
7JEG1N15	LIR	PROJET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT					1			Roland SOULAMANO	15																	
7JEG1N42	EC	Projet recherche et developpement		15		1	0600				P		3	1	P				1									
7JEG1N06	LIR	LANGUES					3		Foreign languages II	Michelle AGRIAN	80		3															
7JEG1N18	EC	Anglais		30			1100			Michelle AGRIAN/Emmanuel LEBLANCOIS	30	CT	Ecrit	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10		
7JEG1N02	CHOIX	Langues Vivantes II																										
7JEG1N19	EC	Allemand		30			1200				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N20	EC	Espagnol		30			1400				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N21	EC	italien		30			1400				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N22	EC	Chinois		30			1500				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N23	EC	Russe		30			1100				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N04	EC	Français langue étrangère		30			0900				CC	mini-tests E/O	1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10			
7JEG1N01	MATI	Anglais soudan		14			1100																					
7JEG1N10	LIR	PROCESS SYSTEMS ENGINEERING I					2		Process system engineering I	Fabrice MUTTELET	31		2															
7JEG1N25	EC	CPAD I		1	8		1			Abderrazak LATIFI	10	CT	Ecrit	1	0,7	CT	Ecrit	1	1	0,7	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N26	EC	Instrumentation	4	13,5	2	1,5	6200			Fabrice MUTTELET	21	CT	Ecrit	1,5	1,3	CT	Ecrit	1	1,5	1,3	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N06	LIR	OPTION AU CHOIX					5		Electives		54																	
7JEG1N01	CHOIX	OPTION AU CHOIX							Electives	Nourelba ADOUANI	54		5															
7JEG1N11	LIR	OPTION PROCEDES BIOTECHNOLOGIQUES					5		Industrial Biotechnology		54																	
7JEG1N27	EC	Cours ouverture Collégium INP	12								12	Présence		1	P				1									
7JEG1N28	EC	Biomolécules et Méthodes Analytiques	6	1,5		0,75	6200			Cécile NOUVEL	8,25	CT	Ecrit	0,75	1	CT	Ecrit	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
7JEG1N29	EC	Biomolécules	4,5	1,5		0,75	6200			Carole ARNAL HERAULT	6,75	CT	Ecrit	0,75	1	CT	Ecrit	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
7JEG1N30	LIR	Bioprocédés	15	4,5		1,5	6200			Nourelba ADOUANI	21	CT	Ecrit	1,5	2	CT	Ecrit	1	2	/20	oui	4	10	non	oui	10		
7JEG1N31	EC	Conférences Industrielles									4,5	SE																
7JEG1N12	LIR	OPTION ENERGIE					5		Energy	Jean-François PORTHIA	54		5															
7JEG1N32	EC	Cours ouverture Collégium INP	12								12	Présence		1	P				1									
7JEG1N33	EC	Analyse exergétique	5,5	9,5		3	6200			Jean-François PORTHIA	18	CT	Ecrit	3	2,5	CT	Ecrit	1	2	2,5	/20	oui	4	10	non	oui	10	
7JEG1N34	EC	Pile à combustible	4	2			6200			François LAPOQUE	6	SE																
7JEG1N35	EC	Adaptation Moteur Carburant	1,5	1,5			6200			René FOURMET	3	SE																
7JEG1N36	Projet	Projet Energie			3		6200			Jean-François PORTHIA	3	SE	Ecrit	1,5	P	Ecrit			1,5									
7JEG1N37	EC	Conférences Industrielles	12				6200			Jean-François PORTHIA	12	SE																
7JEG1N16	LIR	Option Procédés pour les Produits Formulés					5		Energy	Thibault ROQUES-CARMES	54		5															
7JEG1N44	EC	Cours ouverture Collégium INP	12								12	Présence		1	P				1									
7JEG1N45	EC	Introduction - du génie des procédés au génie des Produits form	3	6	4		1	6200		Alex DURAND/Thibault ROQUES-CARM	14	CT	Ecrit		1	SE												
7JEG1N46	EC	Etude de produits formulés - Ecconception et circularité	11				1	6200		Véronique SADTLER	12	CT	Ecrit		1	SE												
7JEG1N47	EC	Solides déformables et Gel	4	2			0,5	6200		Alex DURAND	6,5	CT	Ecrit		0,5	SE												
7JEG1N48	EC	Réacteurs	3	3		0,5	6200			Cécile LEMATRE	6,5	CT	Ecrit		0,5	SE												
7JEG1N49	EC	Analyse du cycle de vie	2	1			6200			Jean-François PORTHIA	3	SE																
8JEG1N01	SEM	Semestre 8 : FITI					28																					

7JING1-301										FORMATION CONTINUE FITI - Semestre 7 & 8 (7JING1-301) - année 2025-2026										Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE					
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Autre information	Droits conso	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Pré-sélectionné	Modalités de contrôle	Modalités de CC	Durée (h)	Coeff. (1 à 5)	Coeff. (1 à 5)	Durée (h)	Coeff. (1 à 5)	Notes et d'aj	Durée de conso	Durée de conso	Notes et d'aj	Durée de conso	Notes et d'aj	Notes et d'aj	Observations		
7JING1301	INF	Notes de présence						30																					
7JUG1302	SEM	Semestre 7 (FITI)																											
7JUG1301	Parcours	Parcours national																											
7JUG1301	UE	Chimie de la matière						2		Materials sciences	Laurence MUHR	40					2												
7JEG1301	EC	Corrosion		7,5	5,5			1	3300		Laurence MUHR/D.PETITEAN	14	CT	Ecrit		1	0,65	CT	Ecrit	1	1	0,65	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1302	EC	Matériaux		16	8,5			1,5	3300		Dominique PETITEAN	20	CT	Ecrit		1,5	1,35	CT	Ecrit	1	1,5	1,35	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1302	UE	Phénomènes de transferts II						6		Transfer phenomena II	Sabine RODE	126					6												
7JEG1303	EC	Transferts		25	23			4,5	6200		Alexandra GIGANTE	52,3	CI	Ecrit 2*1,5		3	2,25	CT	Ecrit	1	1,5	2,25	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1304	EC	Séparations mécaniques		9	9			1,5	6200		Sabine RODE	19,3	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1305	EC	Ecoulements en lits fixes, et fluidisation		6	10,5			1,5	6200		Sabine RODE	18	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1306	EC	Echangeurs de chaleur		1	4,5	3	5	1,5	6200		Eric SCHAEER	15	P			1,75	0,75	P	Ecrit	1	0,75	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1307	EC	Chaudières		12	7			2	6200		René FOURNET	21	CT	Ecrit		2	1	CT	Ecrit	1	2	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1303	UE	Thermodynamique II						2		Thermodynamic II	Roland SOLAMANDO	40					2												
7JEG1308	EC	Thermodynamique II		20	18	1		1	6200		Roland SOLAMANDO	40	CT	Ecrit		0,75	0,75	CT	Ecrit	1	0,75	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1304	UE	Génie de la Réaction Chimique I						4		Chemical Reactions Engineering II	Christophe CASTEL	70					4												
7JEG1309	EC	Génie de la réaction chimie		26,5	20,5	2		6	6200		Christophe CASTEL	55	CI	Ecrit		3	1,5	CT	Ecrit	1	3	3	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1310	EC	Génie de la polymérisation		10	3,5			1,5	6200		Christophe CASTEL	15	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1305	UE	Procédés de séparation I						2		Separation engineering II	Christophe CASTEL	40					2												
7JEG1311	EC	Procédés de séparation I		20	14			6	6200		Christophe CASTEL	40	CI	Ecrit		2	1	CT	Ecrit	1	2	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1306	UE	Mathématiques appliquées II						2		Applied mathematics II	Vincent LUCIER	46					2												
7JEG1312	EC	Mathématiques		3	5			1	2600		Vincent LUCIER	9	CT	Ecrit		1	0,5	CT	Ecrit	1	1	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1313	EC	Informatique, VBA		5	18,5			1,5	2600		Vincent LUCIER	29	CT	Ecrit		1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1314	EC	Matlab		6	5,5		0,5	6200		Cécile LEMATRE	15	CT	Ecrit		0,5	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10	
7JUG1307	UE	Management et économie II						2		Managerial & Economic sciences II	Vera YANU	54					2												
7JEG1315	EC	Management des projets innovants		28	9			3	0600			40	CT	Ecrit		3	2	CT	Ecrit	1	3	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1316	EC	Journées métiers et carrières			8			0600				8	SE																
7JEG1317	EC	Forum entreprise			8			0600				8	SE																
7JUG1308	UE	Langues II						3		Foreign languages II	Michelle ADRIAN	60					3												
7JEG1318	EC	Anglais		30					1100		Michelle ADRIAN/Emmanuel KAMAREX	30	CC			1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5								
7JEG1302	CHOIX	Langues Vivantes II																											
7JEG1319	EC	Allemand		30				1200									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JEG1320	EC	Espagnol		30				1400									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JEG1321	EC	Italien		30				1400									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JEG1322	EC	Chinois		30				1500									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JEG1323	EC	Russe		30				1300									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JEG1324	EC	Français langue étrangère		30				0900									1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JUG1301	MATI	Anglais soutien		14					1100								1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5							
7JUG1310	UE	Process system engineering I						2		Process system engineering I	F. MUTIELL	31																	
7JEG1325	EC	OPAD		1	8			1			Abdelmalek LATI	10	CT	Ecrit		1	0,7	CT	Ecrit	1	1	0,7	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1326	EC	Instrumentation		4	13,5	2		1,5			Fabrice MUTIELL	21	CT	Ecrit		1,5	1,5	CT	Ecrit	1	1,5	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JUG1309	UE	OPTIONES																											
7JUG1301	CHOIX	OPTION AU CHOIX																											
7JUG1311	UE	OPTION PROCÉDES BIOTECHNOLOGIQUES						5		Electives Industrial Biotechnology	Nouzeila ADJOUNI	54					5												
7JEG1327	EC	Cours ouverture Collègium INP		12																									
7JEG1328	EC	Biomolécules et Méthodes Analytiques		6	1,5		0,75	6200			Cécile NOUVEL	8,25	CT	Ecrit		0,75	1	CT	Ecrit	1	1	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1329	EC	Biomolécules		4,5	1,5		0,75	6200			Carrie ANNA-HERAULT	6,75	CT	Ecrit		0,75	1	CT	Ecrit	1	1	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1330	EC	Bioproduits		15	4,5	1,5	1,5	6200			Nouzeila ADJOUNI	23	CT	Ecrit		1,5	2	CT	Ecrit	1	2	2	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1331	EC	Conférences Industrielles		6																									
7JUG1312	UE	OPTION ENERGIE						5		Energy	Jean-François PORTHA	54					5												
7JEG1332	EC	Cours ouverture Collègium INP		12																									
7JEG1333	EC	Analyse exérgétique		5,5	9,5			3	6200		Jean-François PORTHA	18	CT	Ecrit		3	2,5	CT	Ecrit	1	2	2,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1334	EC	Pile à combustible		4	2				6200		François LAPRIQUE	6	SE																
7JEG1335	EC	Adaptation Moteur Carburant		1,5	1,5				6200		René FOURNET	3	SE																
7JEG1336	Projet	Projet Energie				3			6200		Jean-François PORTHA	9	P			1,5	P												
7JEG1337	EC	Conférences Industrielles							6200		Jean-François PORTHA	12	SE																
7JUG1316	UE	Option Procédés pour les Produits Formulés						5		Energy	Thibault ROQUES CARMES	54					5												
7JEG1344	EC	Cours ouverture Collègium INP		12																									
7JEG1345	EC	Introduction : du génie des procédés au génie des Produits formés		3	6	4		1	6200		Alain DURAND/Thibault ROQUES CARM	14	CT	Ecrit		1	1,5	CT	Ecrit	1	1	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1346	EC	Etude de produits formulés - Ecoconception et circularité		11					6200		Véronique SADTLER	12	CT	Ecrit		1	1,5	CT	Ecrit	1	1	1,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1347	EC	Solides deformables et Gel		4	2		0,5	6200			Alain DURAND	6,5	CT	Ecrit		0,5	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1348	EC	Rhologie		3	3		0,5	6200			Cécile LEMATRE	6,5	CT	Ecrit		0,5	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10
7JEG1349	EC	Analyse du cycle de vie		2	1				6200		Jean-François PORTHA	9	SE																

9JING1-400										Filière FITI - Semestre 9 & 10 (9JING1-400) - année 2025-2026										Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE																																				
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Autoformation	Durée (combis)	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	N° pré-inscriptions	Modalité de contrôle	Modalités du CC	Durée (N)	Coeff. (Σ = ECTS)	Modalité de contrôle	Nature du contrôle (Type de l'épreuve)	Nombre d'épreuves	Durée (N)	Coeff. (Σ = ECTS)	Redaction	Conservation	Durée de conservation	Notes validées	Notes validées	Capitalisation	Report	Notes validées	Notes validées	Observations																													
SPREXAM																															NP	Note de préférence																												
9JG1N01																															SEM	Semestre 9 - FITI																												
9JG1N02																															CHOIX	Choix du parcours ENSIC ou HOCHSCHULE MANNHEIM																												
9JG1N04																															Parcours	PARCOURS ENSIC																												
TRONC COMMUN																																																												
9JUG1N01																															UE	Sécurité et développement durable					4		Process safety and sustainable development	Laurence MUHR	80				4												oui			
9JEG1N01																															EC	Traitement des effluents gazeux	1,5	1,5				6200		Laurence MUHR	9	SE																		
9JEG1N02																															EC	Changements climatiques et Energie	1,5	1,5				6200		Jean-François PORTHA	9	SE																		
9JEG1N03																															EC	Traitement des effluents industriels aqueux	8	7,5				1,5	6200		Laurence MUHR	17	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N04																															EC	Energétique	17	18				3	6200		Roland SOLIMANDO	38	CT	Ecrit	3	2	CT	Ecrit	1	3	2	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N05																															EC	Sécurité des procédés	9	8				2	6200		Laurent PERRIN	19	CT	Ecrit	2	1	CT	Ecrit	1	2	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JUG1N02																															UE	Procédés industriels						4		Laurence MUHR	80					4												oui		
9JEG1N06																															EC	Grands procédés industriels	30	13	6			3	6200		Laurence MUHR	52	CI	Ecrit	1,5	1,25														
9JEG1N07																															EC	Procédés de Chimie fine	13,5					1,5	6200		Laurent MARCCHAL HEUSSLER	18	CT	Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	3	2,5	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N08																															EC	Matériaux Polymères et procédés de transformation	6	5,5				1,5	6200		Gust-Rued HU	12	CT	Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JUG1N03																															UE	Management et économie III						4		Management & economic sciences II	Vera IVANAJ	89																oui		
9JEG1N09																															EC	Gestion d'entreprise	20	8				3	0600		Vera IVANAJ/Valérie HENRY	31	CT	Ecrit	3	3	CT	Ecrit	1	3	3	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N10																															EC	Législation Sociale	6	3					0600		Marion ROUSSEAU	9	SE																	
9JEG1N11																															EC	Conduite de Réunion/Entretien d'embauche	6	6					0600		Vera IVANAJ	12	SE																	
9JEG1N41																															EC	Marketing et gestion de projets	13					2	0600		Valérie HENRY	12	CI	Ecrit	1	0,5	CT	Ecrit	1	1	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N16																															EC	Entrepreneuriat		6					0600		Laurent MARCCHAL HEUSSLER	9	SE																	
AJEG1N01																															EC	Journées métiers et carrières		8					0600			9	SE																	
AJEG1N02																															EC	Forum Entreprises		8					0600			8	SE																	
9JUG1N15																															UE	Mathématiques Appliquées III						2		Applied Mathematics III	Vincent LECUYER	46				2												oui		
9JEG1N42																															EC	Statistiques	20	20				6	2600		Vincent LECUYER	46	CI	Ecrit	3	1														
9JUG1N04																															UE	Projet Industriel						3		Industrial Project	Roland SOLIMANDO	50				3												oui		
9JEG1N18																															EC	Projet industriel			50				6200			50	P			3		Ecrit	1	3										
9JUG1N05																															UE	Langues III						4		Foreign languages III	Michelle ADRIAN	80					4													
9JEG1N19																															EC	Anglais		80					1100		Michelle ADRIAN/Emmanuel KASIMAREK	80	CC			4	CT	E/D	1	1,5	4	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JUG1N20																															MATI	Anglais soutien (optionnel)		14					1100		Emmanuel KASIMAREK	14																		
9JG1N01																															CHOIX	Choix du parcours national/binationnel																												
9JG1N01																															Parcours	Parcours national																												
9JG1N06																															UE	Opérations Unitaires						4		Unit Operations	Sabine RODE	78,5				4											oui			
9JEG1N21																															EC	Agitation	7,5	4,5				1,5	6200		Cécile LEMAITRE	13,5	CT	Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N22																															EC	Rhologie	5,5					0,5	6200		Cécile LEMAITRE	8	CT	Ecrit	0,5	0,25	CT	Ecrit	1	0,5	0,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N23																															EC	Cristallisation	6	6				3	6200		Hervé MUHR	12	CT	Ecrit	3	0,75	CT	Ecrit	1	3	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N24																															EC	Distillation	8	10,5				1,5	6200		Sabine RODE	20	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N25																															EC	Air Humide, Séchage	10,5	9	3			1,5	6200		Sabine RODE	24	CT	Ecrit	1,5	1,25	CT	Ecrit	1	1,5	1,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JUG1N07																															UE	Génie de la réaction Chimique II						2		Chemical reaction engineering II	Christophe CASTEL	52				2												oui		
9JEG1N26																															EC	Génie des réactions Hétérogènes	14	11				2	6200		Guilain MAUVIEL	27	CT	Ecrit	2	0,75	CT	Ecrit	1	2	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N38																															EC	Système à Recyclage	3	4,5				1	6200		Eric SCHAEER	8,5	CT	Ecrit	1	0,25	CT	Ecrit	1	1	0,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N39																															EC	Intensification, micro réacteurs	3	1,5					6200		Jean-François PORTHA	4,5	SE																	
9JEG1N40																															EC	Projet Réaction/Séparation			12				6200		Christophe CASTEL	12	P	Ecrit		1	P	Ecrit				1	20	oui	4	10	non	oui	10	
9JUG1N08																															UE	Process System engineering II						3		Process System engineering II	Abderrazak LATIFI	64,5				3												oui		
9JEG1N29																															EC	CPAD II	2	10				2	6200		Abderrazak LATIFI	14	CT	Ecrit	2	0,5	CT	Ecrit	1	2	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N30																															EC	Commande de procédés	6	8,5				1,5	6200		Jean-Marc COMMENGEE	16	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N31																															EC	Dynamique des systèmes	6	9				1,5	6200		Jean-Marc COMMENGEE	16,5	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N34																															EC	CPAD Séparations		16	2				6200		Ulrich TRAGNER	18	P	Ecrit		0,5	P	Ecrit				0,5	20	oui	4	10	non	oui	10	
9JG1N02																															Parcours	Parcours binationnel																												
9JUG1N09																															UE	Opérations Unitaires						4		Unit Operations	Sabine RODE	61,5				4												oui		
9JEG1N22																															EC	Rhologie	5,5					0,5	6200		Cécile LEMAITRE	8	CT	Ecrit	0,5	0,25	CT	Ecrit	1	0,5	0,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N23																															EC	Cristallisation	6	6				3	6200		Hervé MUHR	12	CT	Ecrit	3	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N25																															EC	Air Humide, Séchage	10,5	9	3			1,5	6200		Sabine RODE	24	CT	Ecrit	1,5	1,25	CT	Ecrit	1	1,5	1,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N36																															EC	Thermodynamique III	7,5	9				2	6200		Roland SOLIMANDO	18,5	P			1,75	P					1,75	20	oui	4	10	non	oui	10	
9JUG1N10																															UE	Génie de la réaction Chimique II						2		Chemical reaction engineering II	Christophe CASTEL	64				2												oui		
9JEG1N26																															EC	Génie des réactions Hétérogènes	14	11				2	6200		Guilain MAUVIEL	27	CT	Ecrit	2	0,75	CT	Ecrit	1	2	0,75	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N38																															EC	Système à Recyclage	3	4,5				1	6200		Eric SCHAEER	8,5	CT	Ecrit	1	0,25	CT	Ecrit	1	1	0,25	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N39																															EC	Intensification, micro réacteurs	3	1,5					6200		Jean-François PORTHA	4,5	SE																	
9JEG1N40																															EC	Projet Réaction/Séparation			12				6200		Christophe CASTEL	12	P	Ecrit		1	P	Ecrit				1	20	oui	4	10	non	oui	10	
9JEG1N37																															EC	Génie de la réaction Chimiques Binat	6	6					6200		Christophe CASTEL	12	SE																	
9JUG1N11																															UE	Process System engineering II						3		Process System engineering II	Abderrazak LATIFI	64,5				3												oui		
9JEG1N29																															EC	CPAD II	2	10				2	6200		Abderrazak LATIFI	14	CT	Ecrit	2	0,5	CT	Ecrit	1	2	0,5	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N30																															EC	Commande de procédés	6	8,5				1,5	6200		Jean-Marc COMMENGEE	16	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N31																															EC	Dynamique des systèmes	6	9				1,5	6200		Jean-Marc COMMENGEE	16,5	CT	Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	20	oui	4	10	non	oui	10		
9JEG1N33																															EC	Instrumentation	4	10	4				6200		Cornelius SCHRAUWEN	18	P	Ecrit		0,5														

9JING1-401											Session 1			Session 2			Paramétrage APOGEE									
Filière FITI - Semestre 9 & 10 (9JING1-401) - année 2025-2026																										
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	Projet	Autorisation	Durée hebdomadaire	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	V. par les ECTS	Modalités de contrôle	Durée (h)	Coeff. (Σ VCES)	Modalité de notation	Rang des élèves Nombre d'élèves	Durée (h)	Coeff. (en EC2)	Salaire	Conservation	Durée de la note Note moy. de conservation	Capitulation	Report	Note minimale de l'élève	Observations
9JPG0A0	NP	Bute de préférence																								
9JSG1N01	SEM	Semestre 9-FIT						30																		
9JNG1N02	CHOIX	Choix du parcours ENSIC ou HOCHSCHULE MANNHEIM																								
9JPG1N04	Parcours	PARCOURS ENSIC																								
		TÉMOIN COMMUN																								
9JUG1N01	LIE	Sécurité et développement durable						4		Process safety and sustainable development	Laurence MUHR	80			4								oui			
9JEG1N01	EC	Traitement des effluents gazeux	1,5	1,5				6200			Laurence MUHR	3 SE														
9JEG1N02	EC	Changements climatiques et Énergie	1,5	1,5				6200			Jean-François PORTHA	3 SE														
9JEG1N03	EC	Traitement des effluents industriels aqueux	8	7,5			1,5	6200			Laurence MUHR	17 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N04	EC	Energétique	17	18			3	6200			Roland SOLIMANDO	38 CT Ecrit	3	2	CT	Ecrit	1	3	2	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N05	EC	Sécurité des procédés	9	8			2	6200			Laurent PERLIN	19 CT Ecrit	3	2	CT	Ecrit	1	2	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N02	LIE	Procédés Industriels						4			Laurence MUHR	80			4											
9JEG1N06	EC	Grands procédés industriels	30	11	6		3	6200			Laurence MUHR	52 G Ecrit	1,5	1,25												
												47 CT Ecrit	1,5	1,25	CT	Ecrit	1	3	2,5	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N07	EC	Procédés de Chimie fine	13,5				1,5	6200			Laurent MARCHEL-HEUSSIER	19 CT Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N08	EC	Matériaux Polymères et procédés de transformation	6	5,5			1,5	6200			Guo-Hua HU	19 CT Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N03	LIE	Gestion et économie III						4		Managerial & economic sciences II	Vera IVANAI	89			4											
9JEG1N09	EC	Gestion d'entreprise	20	8			3	0600			Vera IVANAI/Valérie HENRY	31 CT Ecrit	3	3	CT	Ecrit	1	3	3	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N10	EC	Législation Sociale	6	3				0600			Marion ROUSSEAU	9 SE														
9JEG1N11	EC	Conduite de réunion/Entretien d'embauche	6	6				0600			Vera IVANAI	12 SE														
9JEG1N41	EC	Marketing et gestion de projets	13				2	0600			Valérie Henry	19 G Ecrit	1	0,5	CT	Ecrit	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
											Laurent MARCHEL-HEUSSIER	47 CT Ecrit	1	0,5												
9JEG1N16	EC	Entrepreneuriat		6				0600				6 SE														
AJEG1N01	EC	Journées métiers et carrières		8				0600				6 SE														
AJEG1N02	EC	Forum Entreprises		8				0600				6 SE														
9JUG1N15	LIE	Mathématiques Appliquées III						2		Applied Mathematics III	Vincent LECUYER	46			2								oui			
9JEG1N42	EC	Statistiques	20	20			6	2600			Vincent LECUYER	46 G Ecrit	3	1												
												46 G Ecrit	3	1	CT	Ecrit	1	3	2	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N04	LIE	Projet Industriel						3		Industrial Project	Roland SOLIMANDO	50			3											
9JEG1N18	EC	Projet industriel		50				6200				50 P			3											
9JUG1N05	LIE	Langues III						4		Foreign languages III	Michelle ADRIAN	80			4											
9JEG1N19	EC	Anglais		80				1100			Michelle ADRIAN/Eltonne aouf KADAMAKI	80 CC	4	CT	E/O	1	1,5	4	/20	oui	4	10	non	oui	10	
9JUG1N20	MATI	Anglais optionnel (optionnel)		14				1100			Eltonne aouf KADAMAKI	14														
9JEG1N01	CHOIX	Choix du parcours national/International																								
9JPG1N01	Parcours	Parcours national/International																								
9JUG1N06	LIE	Opérations Unitaires						4		Unit Operations	Sabine RODE	78,5			4								oui			
9JEG1N21	EC	Agitation	7,5	4,5			1,5	6200			Cécile LEMAITRE	13 G Ecrit	1,5	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N22	EC	Hydrologie	5,5	0,5			3	6200			Cécile LEMAITRE	47 CT Ecrit	1	0,5	CT	Ecrit	1	0,5	0,25	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N23	EC	Cristallisation	6	6			3	6200			Hervé MUHR	15 CT Ecrit	3	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N24	EC	Distillation	8	10,5			1,5	6200			Sabine RODE	20 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N25	EC	Air Humide, Séchage	10,5	9	3		1,5	6200			Sabine RODE	24 CT Ecrit	1,5	1,25	CT	Ecrit	1	1,5	1,25	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N07	LIE	Génie de la réaction Chimique II						2		Chemical reaction engineering II	Christophe CASTEL	52			2								oui			
9JEG1N26	EC	Génie des réactions hétérogènes	14	11			2	6200			Gustlan MAUVEL	27 CT Ecrit	2	0,75	CT	Ecrit	1	2	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N28	EC	Système à Recycle	3	4,5		1	6200			Eric SCHÄR	15 CT Ecrit	1	0,25	CT	Ecrit	1	1	0,25	/20	oui	4	10	non	oui	10	
9JEG1N39	EC	Intensification, micro réacteurs	3	1,5			6200			Jean-François PORTHA	4 SE															
9JEG1N40	EC	Projet Réaction/Séparation		12				6200			Christophe CASTEL	12 P Ecrit	3		P	Ecrit	1			/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N08	LIE	Process System engineering II						3		Process System engineering II	Abderazak LATIFI	64,5			3								oui			
9JEG1N29	EC	CPAD II	2	10			2	6200			Abderazak LATIFI	14 CT Ecrit	2	0,5	CT	Ecrit	1	2	0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N30	EC	Commande de procédés	6	8,5			1,5	6200			Jean-Marc COMMANGE	16 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N31	EC	Dynamique des systèmes	6	9			1,5	6200			Jean-Marc COMMANGE	16,5 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N34	EC	CPAD Séparations	16	2				6200			Ulrich TRAGNER	18 P Ecrit		0,5	P	Ecrit			0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JPG1N02	Parcours	Parcours binationel						4		Unit Operations	Sabine RODE	61,5											oui			
9JEG1N09	LIE	Opérations Unitaires						4		Unit Operations	Sabine RODE	61,5														
9JEG1N27	EC	Hydrologie	5,5				0,5	6200			Cécile LEMAITRE	4 CT Ecrit	0,5	0,25	CT	Ecrit	1	0,5	0,25	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N23	EC	Cristallisation	6	6			3	6200			Hervé MUHR	15 CT Ecrit	3	0,75	CT	Ecrit	1	1,5	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N25	EC	Air Humide, Séchage	10,5	9	3		1,5	6200			Sabine RODE	24 CT Ecrit	1,5	1,25	CT	Ecrit	1	1,5	1,25	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N36	EC	Thermodynamique III	7,5	9		2	6200			Roland SOLIMANDO	16,5 P		1,75	P					1,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JUG1N20	LIE	Génie de la réaction Chimique II						2		Chemical reaction engineering II	Christophe CASTEL	64			2								oui			
9JEG1N26	EC	Génie des réactions hétérogènes	14	11			2	6200			Christophe CASTEL	27 CT Ecrit	2	0,75	CT	Ecrit	1	2	0,75	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N38	EC	Système à Recycle	3	3		1	6200			Jean-François PORTHA	16 CT Ecrit	1	0,25	CT	Ecrit	1	1	0,25	/20	oui	4	10	non	oui	10	
9JEG1N39	EC	Intensification, micro réacteurs	3	3			6200			Jean-François PORTHA	4 SE															
9JEG1N40	EC	Projet Réaction/Séparation		12				6200			Christophe CASTEL	12 P Ecrit	3		P	Ecrit	1			/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N37	EC	Génie de la réaction Chimique Bînat	6	6			3	6200			Christophe CASTEL	12 SE														
9JUG1N12	LIE	Process System engineering II						3		Process System engineering II	Abderazak LATIFI	64,5			3											
9JEG1N29	EC	CPAD II	2	10			2	6200			Abderazak LATIFI	14 CT Ecrit	2	0,5	CT	Ecrit	1	2	0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N30	EC	Commande de procédés	6	8,5			1,5	6200			Jean-Marc COMMANGE	16 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N31	EC	Dynamique des systèmes	6	9			1,5	6200			Jean-Marc COMMANGE	16,5 CT Ecrit	1,5	1	CT	Ecrit	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JEG1N33	EC	Instrumentation	4	10	4			6200			Cornelius SCHRAALWIEN	18 P Ecrit		0,5	P	Ecrit			0,5	/20	oui	4	10	non	oui	10
9JPG1N06	Parcours	PARCOURS HOCHSCHULE MANNHEIM																								
9JSG1N01	SEM	Semestre 10-FIT						30																		
9JUG1N01	STAGE	Formation en entreprise evaluation ENSIC									Christophe CASTEL	30														

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

5JING0-300										Filière I2C - Semestre 5 & 6 (5JING0-300) code liste 5JTNYY1L										Session 1				Session 2				Paramétrage APOGE			
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Hypherselles Modalité de contrôle	Modalités du CC	Durée (h) Coeff. (Σ = ECTS)	Modalité de contrôle	Nature de la évaluation (s)	Nombre d'épreuves	Durée (h) Coeff. (en ECTS)	Barème	Devoir de révision	Capitalisation	Report	Note minimale de										
SPR03001 NP Note de présence										30																		oui			
5JYIN001 SEM Semestre 5 - I2C										5																		oui			
5JYIN001 UE UE CHIMIE ORGANIQUE										34,5 25,5 3200										Organic Chemistry				Axelle ARRAULT				88			
5JYIN001 EC choi Chimie Organique : débutant										34,5 25,5 3200										Organic Chemistry : beginner				Axelle ARRAULT				CC C1 1,5h - CT 1,5h 3 2 CT			
5JYIN001 EC choi Chimie Organique : avancé										27 21 3200										Organic Chemistry : advanced				Guillaume PICKAERT				CC C1 1,5h - CT 1,5h 3 2 CT			
5JYIN001 EC TP Chimie organique										28 3200										Organic Chemistry Laboratory				Guillaume PICKAERT				CC Rapports TP 1 R E/O			
5JYIN001 UE UE SYSTEMES REACTIFS ET PROCÉDES I										6										Process and Reaction Engineering I				René FOURNET				104			
5JYIN002 EC Adsorption et catalyse hétérogène										2 22 3100										Adsorption and Heterogeneous Catalysis				Laurent MARCHEL HEUSSELER				CC CT 1,5 1,5 CT E 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN003 EC Cinétique chimique homogène										9,5 14,5 3100										Homogeneous Chemical Kinetics				René FOURNET				CC CT 1,5 1,5 CT E 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN004 EC Génie de la réaction chimique										9,5 14,5 6200										Chemical Reaction Engineering				Jean François PORTHA				CC CT 1,5 1,5 CT E 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN005 EC TP Systèmes réactifs et procédés I										32 6200										Process and Reaction Engineering I: Laboratory Work				Yves SIMON				CC Rapports TP 1,5 R E/O 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN004 UE UE THERMODYNAMIQUE ET ÉNERGETIQUE										4										Thermodynamics and Energetics				Jean-Noël LAUBERT				60			
5JYIN005 EC Thermodynamique et énergétique										27,5 20,5 6200										Thermodynamics and Energetics				Jean-Noël LAUBERT				CC C1 1h + CT 2h + devoir maison 3 3 CT E 1 2 3 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN004 EC Bilans en génie des procédés										4 8 3										Mass balance for chemical engineering				Laurence MUHR				CC CT 1h 1 1 CT E 1 1 1 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN005 UE UE PHÉNOMÈNES DE TRANSFERT I										3										Transport Phenomena I				Huai-Zhi LI				48			
5JYIN006 UE Phénomènes de transferts I										20 28 6200										Transport Phenomena I				Huai-Zhi LI				CC C1 0,75h - C1 0,75h - CT 1,5h 3 3 CT E 1 2 3 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN006 UE UE INFORMATIQUE, MÉTHODES NUMÉRIQUES ET STATISTIQUES										6										Computer Sciences, Numerical Methods and Statistics				Jean-Marc COMMENGÉ				94			
5JYIN007 EC Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques I										3 22 6200										Computer Sciences for Chemical Engineers I				Romain PRIVAT				CC C1 0,75 h + note participation TD - CT 2h 2,75 1,5 CT E 1 2 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN008 EC Méthodes numériques										10,5 12,5 2600										Numerical Methods				Jean-Marc COMMENGÉ				CC CT 2 1,5 CT E 1 2 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN009 EC Projet Modélisation										6 6200										Computer Sciences Project				Dimitrios MEMAROGLOU				P E/O 2 CT E 1 1,5 2 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN025 EC Statistiques										5,5 10,5 2600										Statistics				Jean-Marc COMMENGÉ				CC CT 1 h, mini-tests en TD 2 1 CT E 1 2 1 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN027 EC Mathématiques soutien										12 12 12										Mathematics support				François LESAGE				-			
5JYIN008 UE UE MANAGEMENT ET ÉCONOMIE I										3										Management and Economics I				Vera IVANJ				40			
5JYIN10 EC Management des hommes et des organisations										14 18 0600										People Management and Organisations				Vera IVANJ				CC CT (étude de cas, rapport E/O) 4 3 CT E 1 3 3 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN11 EC Hygiène, santé, sécurité au travail										8 8 0600										Health and Safety at Work				Laurent PERRIN				CC Présence - /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN009 UE UE LANGUES I										2										Foreign Languages I				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				40			
5JYIN12 EC Anglais										20 1100										English				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC Projet Rapport 1,5 P E/O 1 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN002 CHOIX LV 2 à choix																				Modern Languages				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				oui			
5JYIN14 EC Allemand										20 1200										German				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN15 EC Espagnol										20 1400										Spanish				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN16 EC Italien										20 1400										Italian				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN17 EC Chinois										20 1500										Chinese				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN18 EC Russe										20 1300										Russian				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN19 EC Français langue étrangère										20 0900										French as a Foreign Language				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
5JYIN21 EC Portugais										20 1400										Portuguese				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 2,5 P E/O 1 1,5 1,5 /21 oui 4 10 non oui 11			
6JYIN002 SEM Semestre 6 - I2C										30																		oui			
6JYIN002 UE UE CHIMIE MINÉRALE										5										Inorganic Chemistry				Mohammed BOUROUKBA				80			
6JYIN002 EC Chimie minérale										33 19 3200										Inorganic Chemistry				Mohammed BOUROUKBA				CC C1 1,5h, CT 1,5h + min-tests (3*0,25) 4,25 3,75 CT E 1 3 3,75 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN002 EC TP Chimie minérale										28 3200										Inorganic Chemistry: Laboratory Work				Nathalie HUBERT				CC Rapports TP 1,25 R E/O 1,25 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN003 UE UE CHIMIE ET GÉNIE ANALYTIQUE										5										Analytical Chemistry and Technology				Véronique SADTLER				80			
6JYIN003 EC Chimie des ions en solution										12,75 3100										Principles of Chemical Equilibrium				Fabrice MUELET				CC CT 0,75 1,25 CT E 1 0,5 1,25 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN004 EC Electrochimie et corrosion										4 10,75 3100										Electrochemistry and Corrosion				Cornelius SCHRAUWEN				CC CT 0,75 1,25 CT E 1 0,5 1,25 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN005 EC Méthodologie - Spectrophotométrie - Chromatographie										5 15,5 3100										Methodology - Spectrophotometry - Chromatography				Véronique SADTLER				CC CT 1,5 1,5 CT E 1 1,5 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN008 EC TP Chimie et génie analytique										32 3100										Analytical Chemistry: Laboratory Work				Véronique SADTLER				CC Rapports TP 1 R E/O 1 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN004 UE UE SYSTEMES REACTIFS ET PROCÉDES II										4										Process and Reaction Engineering II				ERIC SCHAEER				60			
6JYIN007 EC Génie des réactions hétérogènes										8 16 6200										Reaction Engineering for Heterogeneous Systems				ERIC SCHAEER				CC CT 2 1,5 CT E 1 2 1,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN12 EC Procédés de séparations I										14 22 6200										Separation Processes				ERIC FAIVRE				CC C1 1,5h, CT 2h 3,5 2,5 CT E 1 2 2,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN005 UE UE SYSTEMES REACTIFS ET INFORMATIQUE										4										Reaction Engineering and Computer Sciences				Gulfan MALUVEL				30			
6JYIN009 EC Projet Systèmes réactifs										6 6200										Reaction Engineering Project				Gulfan MALUVEL				CC Projet 2 P E/O 1 2 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN15 EC Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques II										24 6200										Computer Sciences for Chemical Engineers II				Boris ARCEIN / Nicolas BLET				CC CT 2 2 CT E 1 2 2 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN006 UE UE PHÉNOMÈNES DE TRANSFERT II										5										Transport Phenomena II				Alexandra GIGANTE				88			
6JYIN10 EC Transfert de matière et de chaleur										17,5 31 6200										Mass and Heat Transfer				Alexandra GIGANTE				CC C1 1,5h, CT 1,5h 3 2,5 CT E 1 1,5 2,5 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN11 EC Echangeur de chaleur										1 6,5 6200										Heat Exchanger Design				ERIC SCHAEER				CC Projet, QCM 1,25 P E/O 1 1,25 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN30 EC TP Phénomènes de transferts II										32 6200										Transport Phenomena II: Laboratory Work				Rainier HREIZ				CC Rapports TP + CT 1,5 1,25 R + CT E 1 1,5 1,25 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN008 UE UE MANAGEMENT ET ÉCONOMIE II										3										Management and Economics II				Valérie HENRY				40			
6JYIN13 EC Management et économie II										24 30 6 0600										Management and Economics II				Valérie HENRY				CC Exercices et études de cas 3 3 CT E 1 2 3 /20 oui 4 10 non oui 10			
6JYIN009 UE UE LANGUES II										3										Foreign Languages II				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				40			
6JYIN14 EC Anglais										20 1100										English				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC Projet E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN002 CHOIX LV 2 à choix																				Modern Languages				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				oui			
6JYIN15 EC Anglais soutien										20 1100										English Support				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				oui			
6JYIN16 EC Allemand										20 1200										German				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN17 EC Espagnol										20 1400										Spanish				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN18 EC Italien										20 1400										Italian				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN19 EC Chinois										20 1500										Chinese				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN20 EC Russe										20 1300										Russian				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN21 EC Français langue étrangère										20 0900										French as a Foreign Language				Michelle ADRIAN/ Emmanuel KAS				CC mini-tests E/O 1,5 P E/O 1 1,5 1,5 V/F oui 4 10 non oui 10			
6JYIN13 UE UE CONFÉRENCES INDUSTRIELLES										1										Industrialists' Conferences (mandatory)				Axelle ARRAULT				12			
6JYIN24 EC Conférences industrielles										12 6200										Industrialists' Conferences				Axelle ARRAULT				CC Présence aux conférences 1 Rapport 1 oui 4 non oui 10			

7JING0-302	Filière Ingénieur Pharmacien par apprentissage - 2ème année	Session 1	Session 2	Paramétrage APOGEE
------------	---	-----------	-----------	--------------------

BISIGNON1		SEMESTRE 7 PP+		30														oui							
SIGUN001	UE	LI SYSTÈMES RÉACTIFS POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE			5	Process and Reaction Engineering I	Rene FOURNET				100								oui						
SIEYN001	EC	Adsorption et catalyse hétérogène	2	22	3100	Adsorption and Heterogeneous Catalysis	Thibault ROQUES CARMES	CC	CT	E	1,5	1	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIEYN003	EC	Cinétique chimique homogène	9,5	14,5	3200	Homogeneous Chemical Kinetics	Rene FOURNET	CC	E	1	1,5	1,5	CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIEYN004	EC	Génie de la réaction chimique	9,5	14,5	6200	Chemical Reaction Engineering	Jean François FORTHA	CC	E	1,5	1,5	1	CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIEYND0	EC	TP Systèmes réactifs et procédés I			28	6200	Process and Reaction Engineering I Laboratory Work	YES SIMON	CC	Rapports TP	1	B	E/O				1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIGUN004	UE	LITHERMODYNAMIQUE ET ENERGÉTIQUE I			3	Thermodynamics and Energetics	Jean-Noël JAUBERT				60													oui	
SIEYN005	EC	Thermodynamique et énergétique	27,5	20,5	6200	Thermodynamics and Energetics	Jean-Noël JAUBERT	CC	O 1h + CT 2h + devoir maison	3	2	CT	E	1	1	2	1	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIEYN004	EC	Mélanges en génie des procédés	4	8	6200	Mass balance for chemical engineering	Laurence MOHR	CC	CT	E	1	1	1	CT	E	1	1	2	/20	oui	4	10	non	oui	10
SIEYN005	UE	LI PHÉNOMÈNES DE TRANSFERT I			3	Transport Phenomena I	Hua-Zhi LI				48													oui	
SIEYN006	EC	Phénomènes de transferts I	20	28	6200	Transport Phenomena I	Hua-Zhi LI	CC	O 1,5h - CT 1,5h	3	2,5	CT	E	1	2	3	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN002	UE	LI MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE, MÉTHODES NUMÉRIQUES ET STATISTIQUES			30	Computer Sciences, Numerical Methods and Statistics	Jac-Mar COMMEINGE				94													oui	
SIEYN007	EC	Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques I	3	22	6200	Computer Sciences for Chemical Engineers I	Romain PRIVAT	CC	O 0,75 h + note participation TD 0,75	1	CT	E	1	2	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIEYN008	EC	Méthodes numériques	10,5	12,5	2600	Numerical Methods	Jac-Mar COMMEINGE	CC	CT	2	1	CT	E	1	2	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIEYN009	EC	Projet modélisation	6	6200	Chemical Sciences Project	Dimitrios MEMIROGLOU	Project E/O			2	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10			
SIEYN025	EC	Statistiques	5,5	10,5	2600	Statistics	Mark Offroy	CC	CT	2	CT	E	1	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIEYN023	EC	Mathématiques	12	12	2600	Mathematics	Nicolas BLÉT	CC	CT	2	1	CT	E	1	2	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN008	UE	LI MANAGEMENT DANS LE CONTEXTE D'ENTREPRISE			2	Management and Economics I	Vera IVANAI				19													oui	
SIEGUN01	EC	Management dans le contexte de l'entreprise	8	11	2	0600	People Management and Organisations	Vera IVANAI	CC	CT	3	2	CT	E	1	3	2	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIGUN009	UE	LI LANGUES I			2	2	Foreign Languages I	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK			40													oui	
SIEGIN02	EC	Anglais	20	1100	English	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	Project Rapport	1	P	E/O	1	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10			
SIEYN002	CHOIX	Anglais Soutien	20	1100	English Support	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK																		oui	
SIEYN004	EC	Allemand	20	1400	German	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	mini-tests E/O	1	P	E/O	1	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10			
SIEYN015	EC	Espagnol	20	1400	Spanish	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	mini-tests E/O	1	P	E/O	1	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10			
SIGUN003	UE	LI PROCÉDÉS PHARMACEUTIQUES			1	Pharmaceutical Processes	Corinna SCHULWEN				24													oui	
SIEGUN00	EC	Procédés pharmaceutiques	12,5	11,5	6200	Pharmaceutical Processes	Corinna SCHULWEN	CC	CT	1,5	1	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN005	UE	LI APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE			8	People Management and Organisations	Corinna SCHULWEN																	oui	
BISIGNON2		SEMESTRE 8 PP+		30																					
SIGUN004	UE	LI SYSTÈMES RÉACTIFS ET PROCÉDES II			4	Process and Reaction Engineering II	Eric SCHARER				60													oui	
BEIYN007	EC	Génie des réactions hétérogènes	8	16	6200	Reaction Engineering for Heterogeneous Systems	ERIC SCHARER	CC	CT	2	1,5	CT	E	1	2	1,5	/20	oui	4	10	non	oui	10		
BEIYN012	EC	Procédés de séparations I	14	22	6200	Separation Processes	ERIC FAIVRE	CC	CT	2	2,5	CT	E	1	2	2,5	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN005	UE	LI SYSTÈMES RÉACTIFS ET INFORMATIQUE			4	Reaction Engineering and Computer Sciences	Gulfiann MAUVEL				30													oui	
BEIYN009	EC	Projet Systèmes réactifs	6	6200	Reaction Engineering Project	Gulfiann MAUVEL	CC	Project	2	2	P	E/O	1	2	/20	oui	4	10	non	oui	10				
SIEYN006	EC	Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques II	24		3	Computer Sciences for Chemical Engineers II	Boris ARGEN/ Nicolas BLÉT	CC	CT	2	2	CT	E	1	2	2	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN008	UE	LI PHÉNOMÈNES DE TRANSFERT II			5	Transport Phenomena II	Alexandra GIGANTE				88													oui	
BEIYN020	EC	Transfert de matière et de chaleur	17,5	31	6200	Mass and Heat Transfer	Alexandra GIGANTE	CC	O 1,5h, CT 1,5h	3	2,5	CT	E	1	1,5	2,5	/20	oui	4	10	non	oui	10		
BEIYN011	EC	Echangeur de chaleur	1	6,5	6200	Heat Exchanger Design	ERIC SCHARER	CC	Project	1	P	E/O	1	1,5	1,25	/20	oui	4	10	non	oui	10			
SIEYN003	EC	TP Phénomènes de transferts II			32	6200	Transport Phenomena II Laboratory Work	Rainer HREZ	CC	Rapports TP + CT	1,5	1,25	1h + CT	E	1	1,5	1,25	/20	oui	10	non	oui	10		
SIGUN008	UE	LI FINANCE D'ENTREPRISE			2	Management and Economics II	Valérie HENRY				17													oui	
SIEGUN013	EC	Finance d'entreprise	8	9	2	0600	Management and Economics II	Valérie HENRY	CC	CT	2	2	CT	E	1	2	2	/20	oui	4	10	non	oui	10	
SIGUN009	UE	LI LANGUES II			2	Foreign Languages II	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK				40													oui	
BEIYN014	EC	Anglais	20	English	1100	English	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	E	1	P	E/O	1	1	1	1	/17	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN002	CHOIX	Anglais Soutien	20	1100	English Support	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK																		oui	
BEIYN025	EC	Anglais	20	1100	English Support	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK																		oui	
BEIYN017	EC	Allemand	20	1400	German	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	mini-tests E/O	1	P	E/O	1	1	1	1	/17	oui	4	10	non	oui	10			
BEIYN017	EC	Espagnol	20	1400	Spanish	Michelle ADRIAN/Emmanuel KASAREK	CC	mini-tests E/O	1	P	E/O	1	1	1	1	/17	oui	4	10	non	oui	10			
SIGUN011	UE	LI LEAU DANS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE			1	Pharmaceutical Grade Water	Laurence MOHR				20													oui	
SIGUN021	EC	L'eau dans l'industrie pharmaceutique	10	10	12	6200	Pharmaceutical Grade Water	Laurence MOHR	CC	Project	1	P	E/O	1	1	1	/20	oui	4	10	non	oui	10		
SIGUN003	UE	LI APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE			12	People Management and Organisations	Corinna SCHULWEN																	oui	

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

7JINGO-300										Filière I2C - Semestres 7 et 8 (7JINGO-300) code liste : 7JING01L		Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE											
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	ONU	Libellé anglais	Responsable	Heures d'enseignement	Modalités de contrôle	Modalités de CC	Durée (h)	Coeff. 12 (ECTS)	Modalité de contrôle	Nature des (1) épreuves	Nombre d'épreuves	Durée (h)	Coeff. (en ECTS)	Barème	Conservation	Durée de conservation	Noté min de conservation	Capitalisation	Régularité	Notes initiales de régularité	
SPREXAM	NP	Note de présence																									
7JING010	SEM	Semestre 7 I2C / 1ère semestre Pharma plus /																									
7JING001	UE	UE CHIMIE DES POLYMERES					3	Polymer Chemistry	Anne JONQUIERES	52																	
7JING001	EC	Chimie des polymères	13,5	9,5			3300	Polymer Chemistry	Anne JONQUIERES		CC	CT	1,5	2		CT	E	1	1,5	2	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING002	EC	TP Chimie des polymères					29	Polymer Chemistry: Laboratory Work	Carole ARNAL-HERAULT		CC	Rapports TP		1		R	E/O	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING002	UE	UE PHENOMENES DE TRANSFERTS III					3	Transport Phenomena III	Sabine RODE	56																	
7JING003	EC	Opérations unitaires fluide-solide	7	15			6200	Fluid-Solid Unit Operations	Sabine RODE		CC	CT	2	1,4		CT	E	1	2	1,4	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING004	EC	Agitation	4,5	5,5			6200	Mixing	Cécile LEMAIRE		CC	CT	1	0,6		CT	E	1	1	0,6	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING005	EC	TP Phénomènes de Transfert III					24	Transport phenomena III - Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1		R	E/O		1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING005	UE	UE PROCESSES DE SEPARATIONS THERMIQUES					5	Thermal separation processes	Guillaume MAUVIEL	80																	
7JING006	EC	Thermodynamique des équilibres entre phases	13	10			6200	Thermodynamics of Phase Equilibria	Romain PRIVAT		CC	CT	2	1,5		CT	E	1	2	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING007	EC	Distillation binaire	5,5	11			6200	Binary Distillation	Guillaume MAUVIEL		CC	CT & QCM	1,5	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING008	EC	Air humide & Séchage	4	12,5			6200	Psychrometry, Evaporative Cooling and Solids Drying	Guillaume MAUVIEL		CC	CT	1,5	1,5		CT/R	E	1	1,5	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING009	EC	TP Procédés de séparation thermique					24	Thermal separation processes - Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1		R	E/O		1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING004	UE	UE PROCESS SYSTEMS ENGINEERING					5	Process Systems Engineering	Abderrazak LATIFI	68																	
7JING010	EC	CPAO	1,5	20			6200	Computer-aided Process Design	Abderrazak LATIFI		CC	CT	2	1,5		CT	E	1	2	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING011	EC	Dynamique des systèmes et commande	12	17,5			6200	Process Dynamics and Control	Jean-Marc COMMANGE		CC	CT	2,5	2		CT	E	1	1,5	2	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING012	EC	Optimisation	6	11			2600	Optimization	Abderrazak LATIFI		CC	CT	1,5	1,5		CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING005	UE	UE MANAGEMENT ET ECONOMIE III					2	Management and Economics III	Vera IVANAI	24																	
7JING013	EC	Management du changement	14	6			0600	Change Management	Vera IVANAI		CC	Rapport	1			R	E/O		1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING014	EC	Curriculum Vitae et lettre de motivation	2	2				Curriculum Vitae and Cover Letter	Halima ALEM MARCHAND		CC	Rapport et entretien	1			R	E		1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING006	UE	UE LANGUES III					3	Foreign Languages III	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMARE	40																	
7JING015	EC	Anglais	20				1100	English	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMARE		CC	Rapport	1,5		P	E/O	1	1,5	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING002	CHOI	Langues (partie 2)						Modern Languages	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMARE																		
7JING016	EC	Anglais soutien	20				1100	English support																			
7JING017	EC	Allemand	20				1200	German																			
7JING018	EC	Espagnol	20				1400	Spanish																			
7JING019	EC	Italien	20				1400	Italian																			
7JING020	EC	Chinois	20				1500	Chinese																			
7JING021	EC	Russe	20				1800	Russian																			
7JING022	EC	Français langue étrangère	20				0900	French as a Foreign Language																			
7JING007	UE	UE PROCESSES INDUSTRIELS ET DEVELOPPEMENT DURABLE					7	Industrial Processes and Sustainable Development	Aïnn DURAND	103																	
7JING023	EC	Sécurité	14,5	12			6200	Safety	Oliver DUFAUD		CC	CT & QCM	2	2		CT	E	1	2	2	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING024	EC	Conception de procédés industriels	22,5	14			6200	Industrial Process Design	Laurence MUHR		CC	CT	2	2,5		CT	E	1	2	2,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING025	EC	Génie des procédés de polymérisation	9	7			6200	Polymer Process Engineering	Aïnn DURAND		CC	CT	1,5	1,5		CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING026	EC	TP Procédés Industriels					24	Industrial Processes: Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1		R	E/O		1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING008	CHOI	UE OPTIONS SEMESTRE 7					1																				
7JING001	CHOI	Liste des UE à choix																									
7JING010	UE	UE GENE PHOTOPHYSIQUE ET PHOTOCHEMIE					1	Photophysics and Photochemistry	Céline FROCHOT	12																	
7JING017	EC	Génie photophysique et photochimie	5	7			6200	Photophysics and Photochemistry	Céline FROCHOT		CC	CT + microprojet	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING011	UE	UE PETITE HISTOIRE DES SCIENCES					1	A Brief History of Science	Arnaud FISCHER	12																	
7JING018	EC	Petite histoire des sciences	5	7			1100	A Brief History of Science	Arnaud FISCHER		CC	CT + microprojet	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING012	UE	UE GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE					1	Financial and Budget Management	Valérie HENRY	12																	
7JING029	EC	Gestion financière et budgétaire	5	7			0600	Financial and Budget Management	Valérie HENRY		CC	CT + microprojet	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING014	UE	UE MICROFLUIDIQUE						Microfluidics	Thibault ROQUES CARMES	12																	
7JING011	EC	Microfluidique	5	7			3200	Microfluidics	Thibault ROQUES CARMES		CC	CT + microprojet	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING016	UE	UE BIOPOLYMERES ET POLYMERES BIODEGRADABLES					1	Biopolymers and biodegradable polymers	Anne JONQUIERES	12																	
7JING013	EC	Biopolymères et polymères biodégradables	11	1			3300	Biopolymers and biodegradable polymers	Anne JONQUIERES		CC	CT	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
A CRÉER APOGEE	UE	UE LA POULIE GENE DES PROCESSES - PREMIER CONTACT					1	AI for process engineering - First contact	Dimitrios MEMAROGLOU	12																	
A CRÉER APOGEE	EC	IA pour le génie des procédés - Premier contact	5	7			1	AI for process engineering - First contact	Dimitrios MEMAROGLOU		CC	CT + QCM	1	1		CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING019	UE	UE INGENIERIE DES MEDICAMENTS						Drug engineering	Axelle ARRAULT	12																	
7JING036	EC	Ingénierie des médicaments	5	7			6200	Drug engineering	Axelle ARRAULT		CC	Rapport E/O	1			CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
A CRÉER APOGEE	UE	UE LA TRANSITION ENERGÉTIQUE ET INDUSTRIELLE						Energy and industrial transition	Guillaume MAUVIEL	12																	
A CRÉER APOGEE	EC	La transition énergétique et industrielle	12				6200	Energy and industrial transition	Guillaume MAUVIEL		CC	Rapport E/O	1			CT	E	1	1	1	/20	oui	3	10	non	oui	10
7JING009	UE	UE CONFÉRENCES INDUSTRIELLES II (obligatoire)					1	Electives II (choice + industrialists' conferences)	Guillaume MAUVIEL																		
7JING080	EC	Conférence 1	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING081	EC	Conférence 2	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING082	EC	Conférence 3	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING083	EC	Conférence 4	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING084	EC	Conférence 5	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING085	EC	Conférence 6	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING086	EC	Conférence 7	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING087	EC	Conférence 8	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING088	EC	Conférence 9	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING089	EC	Conférence 10	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING090	EC	Conférence 11	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING091	EC	Conférence 12	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING092	EC	Conférence 13	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING093	EC	Conférence 14	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING094	EC	Conférence 15	1,5					Industrialists' Conferences	Guillaume MAUVIEL		CC	QCM, Projet	1		CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JING095	EC</																										

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

Filière I2C - Semestres 7 et 8 (JINGO-300) code liste : J7INGO11												Session 1		Session 2		Paramétrage APOGEE		
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Moyenne par semestre	Modalités de co-validation	Durée (h)	Coef. (x ECTS)	Modalité de co-validation	Durée (h)	Coef. (x ECTS)	Modalité de co-validation	Rapport
BING000	SEM	SEMESTRE B - IJC																
BINGV01	STG	Stage Ouvrier				4		Internship	Laurent PERRIN		CC	Projet E/O	4					
BINGU01	UE	Management et économie IV				2		Management and Economics IV	Vera IVANAI	40								
BIGU001	UE	Management et économie IV	16	16	8	0600		Management and Economics IV	Vera IVANAI		CC	Projet E/O	2	non		/20	oui	3 10 oui 10
BINGU02	UE	Langues IV				2		Foreign Languages IV	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ	44								
BINGU02	EC	Anglais				24		English	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	Poster & présentation powerpoint	1	CT O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU03	CHOI	Langues vivantes 2				1200		Modern Languages	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ									
BIGU003	EC	Anglais soutien				1200		English support	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU04	EC	Allermand				1200		German	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU05	EC	Espagnol				1400		Spanish	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU06	EC	Italien				1400		Italian	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU07	EC	Chinois				1300		Chinese	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU08	EC	Russe				1300		Russian	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU09	EC	Français langue étrangère				0900		French as a Foreign Language	Michelle ADRIANI/Emmanuel KASMAKÉ		CC	mini-tests E/O	1	CT E/O 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU03	UE	Projet industriel				6		Industrial Design Project	Sabine RODI/Jean-François PORTHA	30								
BINGU12	EC	Projet industriel				18		Industrial Design Project	Sabine RODI/Jean-François PORTHA		CC	Projet E/O	1	P E/O 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU11	EC	Evaluation technico-économique des procédés				2	10	Techno Economic Process Analysis	Laurent FALK	5	CC	CT	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BIGU052	EC	Analyse du pinçement				2,5	3	Pinch analysis	Jean-François PORTHA/Romain PRIVAT		CC	Présence						
BINGU04	UE	Projet d'ouverture				3		Personal Project	Valérie HENRY	26								
BINGU13	EC	Projet personnel / Cours d'ouverture / Simulation d'entretien				20	6	Personal Project	Valérie HENRY		CC	Projet E/O & Présence cours ouverture & entretiens	3	P E/O 3		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU01	CHOI	Options Sem 8						Personal Project	Rainier KRIZ									
BINGU05	UE	Fonctionnalisation de surface et applications				1		Surface Functionalization and Applications	Halima ALEM MARCHAND	18								
BINGU14	EC	Fonctionnalisation de surface et applications				9	9	Surface Functionalization and Applications	Halima ALEM MARCHAND		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU06	UE	Produits pour la santé						Products for Health	Cécile NOUVLÉ	18,45								
BINGU15	EC	Produits pour la santé				11,45	7	Products for Health	Cécile NOUVLÉ		CC	Projet O	1	P E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU07	UE	Matériaux organiques intelligents : concepts et applications industrielles				1		Intelligent organic materials: concepts and industrial applications	Guillaume PICKAERT	18								
BINGU05	UE	Matériaux organiques intelligents : concepts et applications induit				9	9	Intelligent organic materials: concepts and industrial applications	Guillaume PICKAERT		CC	Projet E/O	1	P E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU08	UE	Thermodynamique des solutions avancées				1		Advanced Thermodynamics of Solutions	Jean-Noël JAUBERT	18								
BINGU17	EC	Thermodynamique des solutions avancées				9	9	Advanced Thermodynamics of solutions	Jean-Noël JAUBERT		CC	Projet E/O	1	P E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU09	UE	Méthodologie de traitement des déchets industriels				1		Industrial Waste Treatment Methodologies	Alexandra GIGANTE		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU18	UE	Méthodologie de traitement des déchets industriels				9	9	Industrial Waste Treatment Methodologies	Alexandra GIGANTE		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU10	UE	Aérosols et sécurité				1		Aerosols and Safety	Oliver DUFAUD	18								
BINGU19	EC	Aérosols et sécurité				9	9	Aerosols and Safety	Oliver DUFAUD		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU12	UE	Procédés industriels de polymérisation				1		Industrial Polymer Process Engineering	Alain DURAND	18								
BINGU21	EC	Procédés industriels de polymérisation				9	9	Industrial Polymer Process Engineering	Alain DURAND		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU13	UE	Les nano objets polymères : Synthèse, caractérisations et app				1		Polymeric nano-objects : syntheses, characterizations and applications	Khalid FERJI	18								
BINGU22	EC	Les nano objets polymères : Synthèse, caractérisation et app				9	9	Polymeric nano-objects : syntheses, characterizations and applications	Khalid FERJI		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU23	UE	ORANO Installation Générale				1		ORANO General Installation	Gilles CABRÉ	18								
BINGU23	EC	ORANO Installation Générale				9	9	ORANO General Installation	Gilles CABRÉ		CC	QCM 1 h	1	QCM E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU24	UE	Stratégie : Développement durable dans l'industrie				1		Sustainable development strategy for industry	Christian BOUGNON	18								
BINGU25	EC	Stratégie : Développement durable dans l'industrie				9	9	Sustainable development strategy for industry	Christian BOUGNON		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU25	UE	IA pour la génie des procédés - Initiation				1		AI for process engineering - Introduction	Jean-Marc COMMANGE	18								
BINGU54	EC	IA pour la génie des procédés - Initiation				9	9	AI for process engineering - Introduction	Jean-Marc COMMANGE		CC	Projet E/O & CT 1 h	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU14	UE	Outils de simulation et de décision pour les énergies et matériaux de la transition				18		Simulation and Decision-Making Tools for Energy and Materials in the Trans	Jérémie UENTERBERGER		CC	Projet E/O	1	P E/O 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU14	EC	Outils de simulation et de décision pour les énergies et matériaux de la transition				9	9	Simulation and Decision-Making Tools for Energy and Materials in the Trans	Jérémie UENTERBERGER		CC	Projet E/O	1	P E/O 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU04	CHOI	Choix de parcours																
BINGU01	PAR	Spécialisation : Procédés pour l'énergie et l'environnement							Sabine RODI									
BINGU15	UE	Réacteurs et séparations Polyphasiques				4		Advanced Separation Processes and Multiphase Reactors	ERIC SCHÄER	60								
BINGU24	EC	Génie catalytique	6	6		6200		Catalytic Engineering	ERIC SCHÄER		CC	CT	1,5 0,8	CT E 1 1,5 0,8		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU25	EC	Opérations unitaires polyphasiques	7	17		6200		Multiphase Unit Operations	Sabine RODI		CC	CT + devoir maison	1,5 1,6	P/CT E 1 1,5 1,6		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU27	EC	Cristallisation	6	6		6200		Crystallization	ERIC SCHÄER		CC	CT	1,5 0,8	CT E 1 1,5 0,8		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU27	EC	Procédés chromatographiques	6	6		6200		Chromatographic Processes	ERIC FAYVE		CC	Mini-projet	0,8	P E 1 0,8		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU16	UE	Procédés durables				4		Sustainable Processes	Laurent PERRIN	36								
BINGU28	EC	Analyse du cycle de vie	3,5	5,5		6200		Life Cycle Analysis	Jean-François PORTHA		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU29	EC	Sécurité des procédés et environnement	18	15		6200		Process Safety and Environment	Laurent PERRIN		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU30	UE	Projet Sécurité				7,5		Safety Project	Laurent PERRIN		CC	Projet E/O	2	P E 1 2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU17	UE	Conception et simulation de procédés				4		Process Design and Simulation	Romain PRIVAT	51								
BINGU31	EC	Thermodynamique énergétique avancée				9	10,5	Advanced Thermodynamics and Machines	Jean-Noël JAUBERT		CC	CT O,50 & CT 1 h	1,5 2	CT E 1 1,5 2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU32	EC	Distillation avancée				4	15,5	Advanced Distillation	Sabine RODI		CC	CT 1 h-CT 1 h	2 1,2	CT E 1 1,5 1,2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU33	EC	Simulation dynamique des procédés				5	7	Dynamic Simulation of Processes	Abderrazak LATIFI		CC	CT	1 0,8	CT E 1 1 0,8		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU02	PAR	Spéciali Produits innovants : de la chimie aux procédés							Cécile NOUVLÉ									
BINGU18	UE	Produits micro et nanostructurés				4		Micro- and Nanostructured Products	Véronique SÄDTLER	60								
BINGU14	EC	Physico-chimie et formulés des systèmes polyphasiques fluides	23	5		6200		Physical Chemistry and Formulation of Polyphasic Fluid Systems	Véronique SÄDTLER		CC	CT	1,5 1,5	CT E 1 1,5 1,5		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU35	EC	Procédés pour les systèmes fluides dispersés	17	2		6200		Processes for Fluid-Fluid Dispersed Systems	Hual-Zhi LI		CC	Mini-projet (Devoir maison)	1,5	P E 1,5		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU36	EC	Micro et nanoparticules	13			6200		Micro and Nanoparticles	Laurent MARCCHAU-HEUSSLER		CC	Projet E/O	1	CT E 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU49	UE	Introduction au génie des produits						Introduction to Product Engineering	Alain DURAND	36								
BINGU37	EC	Analyse du cycle de vie	3,5	5,5		6200		Life Cycle Analysis	Jean-François PORTHA		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU38	EC	Procédés discontinus	6	6		6200		Batch processes	ERIC SCHÄER		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU39	EC	Tu génie des procédés au génie des produits	7,5	7,5		6200		From Process to Product Engineering	Alain DURAND		CC	Projet E/O	2	P E 1 2		/20	oui	3 10 non oui 10
UE	DESIGN	Des produits aux procédés				4			Cécile NOUVLÉ	60								
BINGU40	EC	TP Produits formulés	6	24		3100		Products : Laboratory Work	Véronique SÄDTLER		CC	Rapports	1,5	R E 1,5		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU41	EC	Rhéologie				6		Rheology	Cécile LEMATTRE		CC	CT	1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU42	EC	Structure des molécules et propriétés d'usage	10,5	13,5		3100		Molecular Structure and Functional Properties	Cécile NOUVLÉ		CC	CT et présentation d'étude de cas	1,5 1,5	R/CT E/O 1 1,5 1,5		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU03	PAR	Spécialisation : Procédés pour les biotechnologies							Nouschaba ADJOUANI									
BINGU21	UE	Introduction aux sciences biologiques				4		Introduction to Biological Sciences	Marie-Christine AVERLANT PETIT	60								
BINGU43	EC	BioMolécules : Introduction aux sciences biologiques	24	6		6200		BioMolecules: Introduction to Biological Sciences	Marie-Christine AVERLANT PETIT		CC	CT	1,5 2	CT E 1 1,5 2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU44	EC	Méthodes analytiques à l'échelle du laboratoire	22,5	7,5		6200		Analytical Methods on a Laboratory Scale	Cécile NOUVLÉ		CC	CT E/O	1,5 2	CT E/O 1 1,5 2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU22	UE	Biocatalyseurs & Bioreacteurs				4		Biocatalysts and Bioreactors	Nouschaba ADJOUANI	36								
BINGU45	EC	Biocatalyseurs & bioreacteurs	6	7,5		6200		Biocatalysts and Bioreactors	Nouschaba ADJOUANI		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU46	EC	Réacteurs multiphasiques & Rhéologie	12	4,5		6200		Multiphase Reactors and Rheology	ERIC DUMOS		CC	CT	1,5 1	CT E 1 1,5 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU47	EC	Projet bioreacteurs				6		Bioreactors: Project	Nouschaba ADJOUANI		CC	Projet E/O	2	P E 1 2		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU23	UE	BioSéparations				4		BioSeparations	ERIC FAYVE	60								
BINGU48	EC	TP Biotechnologies				20		Biotechnology Laboratory	Cécile NOUVLÉ/Carole ARNAL HERAULT		CC	Rapports TP	1	R E/O 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU49	EC	Procédés membranaires	6	7		6200		Membrane Processes	ERIC FAYVE		CC	CT	1 1	CT E 1 1 1		/20	oui	3 10 non oui 10
BINGU50	EC	Procédés chromatographiques	9	9		6200		Chromatographic Processes	Christophe CASTEL/Laurence MUHR		CC	CT	1,5 1,5	CT E 1 1,5 1,5		/20	oui	3 10 non oui 10

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

7JING0-300 Filière I2C - Semestres 7 et 8 (7JING0-300) code liste : 7JING01L										Session 1				Session 2				Paramétrage APOGEE									
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Heures pré-séminaires	Modalités de contrôle	Modalités de CC		Durée (h)	Coeff. (2 à 5)	Nature de(s) l'épreuve(s)	Nombre d'épreuves	Durée (h)	Coeff. (en ECTS)	Barème	Conservation	Durée de conservation	Notes mini de conservation	Capitalisation	Rapport	Notes mini de rapport	
BEG0N51	EC	Cristallisation	3	6		6.200	Crystallization		Eric SCHAE		CC CT			1,5	0,5	CT	E		1,5	0,5	/20	oui	3	10	non	oui	10

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

SINGD 302 Filière IZC - Semestres 7 et 8 (7JINGD 300) / 3ème année Ingénieur Pharmacien (SINGD 302)										Session 1				Session 2				Paramétrage APOGEE						
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Heures pré-évaluation	Modalités de contrôle	Modalités du CC	Durée (h) Coeff. (Σ = ECTS)	Modalités de contrôle Nature des l'épreuves (s)	Nombre d'épreuves	Durée (h) Coeff. (en ECTS)	Baseline	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Rapport	Note minimale de report	
NP Note de présence SEM SEMESTRE 9 PH										27														
7JUGN20	UE	UE PHENOMENES DE TRANSFERT III					3	Transport Phenomena III	Sabine RODE	56												oui		
7JEGN40	EC	Opérations unitaires fluide-solide	7	15			6200	Fluid-Solid Unit Operations	Sabine RODE		CC CT		2 1,4	CT E	1 2 1,4		/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN41	EC	Agitation	4,5	5,5			6200	Mixing	Cécile LEMAITRE		CC CT		1 0,6	CT E	1 1 0,6		/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN42	EC	TP Phénomènes de Transfert III			24		6200	Transport phenomena III : Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1	R E/O	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JUGN21	UE	UE PROCÉDES DE SÉPARATIONS THERMIQUES				5		Thermal separation processes	Guillaume MAUVIEL	80												oui		
7JEGN43	EC	Thermodynamique des équilibres entre phases	13	10			6200	Thermodynamics of Phase Equilibria	Romain PRIVAT		CC	CT 1,5h + mini-tests (2*0,25)		2 1,5	CT E	1 2 1,5		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JEGN44	EC	Distillation binaire	5,5	11			6200	Binary Distillation	Guillaume MAUVIEL		CC	CT & QCM		1,5 1	CT E	1 1,5 1		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JEGN45	EC	Air humide & Séchage	4	12,5			6200	Psychrometry, Evaporative Cooling and Solids Drying	Guillaume MAUVIEL		CC	CT + devoirs maison		1,5 1,5	CT/R E	1 1,5 1,5		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JEGN46	EC	TP Procédés de séparation thermique			24		6200	Thermal separation processes : Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1	R E/O	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JUGN22	UE	UE PROCESS SYSTEMS ENGINEERING				5		Process Systems Engineering	Abderazak LATIFI	68												oui		
7JEGN47	EC	CPAQ	1,5	20			6200	Computer-aided Process Design	Lucie CONSIGLIO JAUBERT		CC	CT		2 1,5	CT E	1 2 1,5		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JEGN48	EC	Dynamique des systèmes et commande	12	17,5			6200	Process Dynamics and Control	Jean-Marc COMMENGE		CC	O 1 h - CT 1,5 h		2,5 2	CT E	1 1,5 2		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JEGN49	EC	Optimisation	6	11			2600	Optimization	Abderazak LATIFI		CC	CT		1,5 1,5	CT E	1 1,5 1,5		/20	oui	3	10	non	oui	10
7JUGN23	UE	UE MANAGEMENT ET ECONOMIE III				2		Management and Economics III	Vera IVANA	20												oui		
7JEGN50	EC	Management du changement	14	6			0600	Change Management	Vera IVANA		CC	Rapport		1	R E/O	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN51	EC	Curriculum Vitae et Lettre de motivation																				oui		
7JUGN27	UE	Langues III				3		Foreign Languages III	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAREK	40												oui		
7JEGN57	EC	Anglais		20			1100	English	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAREK		CC	mini-tests E/O, rapport		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN61	CHOIX	Langues vivantes 2						Modern Languages	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAREK															
7JEGN58	EC	Anglais soutien		20			1100	English Support			-	-												
7JEGN59	EC	Allemand		20			1200	German			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN60	EC	Espagnol		20			1400	Spanish			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN61	EC	Italien		20			1400	Italian			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN62	EC	Chinois		20			1500	Chinese			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN63	EC	Russe		20			1300	Russian			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN64	EC	Français langue étrangère		20			0900	French as a Foreign Language			CC	mini-tests E/O		1,5	P E/O	1 1,5 1,5	V/F	oui	3	10	non	oui	10	
7JUGN24	UE	UE PROCÉDES INDUSTRIELS ET DEVELOPPEMENT DURABLE				7		Industrial Processes and Sustainable Development	Alain DURAND	103												oui		
7JEGN71	EC	Sécurité	14,5	12			6200	Safety	Olivier DUFAUD		CC	CT & QCM		2 2	CT E	1 2 2	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN52	EC	Conception de procédés industriels	22,5	14			6200	Industrial Process Design	Laurence MÜHR		CC	CT 1h - CT 1h		2 2,5	CT E	1 2 2,5	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN53	EC	Génie des procédés de polymérisation	9	7			6200	Polymer Process Engineering	Alain DURAND		CC	CT		1,5 1,5	CT E	1 1,5 1,5	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JEGN54	EC	TP Procédés industriels			24		6200	Industrial Processes: Laboratory Work	Yann LE BRECH		CC	Rapports TP		1	R E/O	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JUGN25	UE	UE PROCÉDES BIOTECHNOLOGIES POUR LA PHARMACIE				1		Pharmaceutical Biotechnological Processes	Laurence MÜHR	12												oui		
7JEGN55	EC	Procédés biotechnologiques pour la pharmacie	12				6200	Pharmaceutical Biotechnological Processes	Laurence MÜHR		CC	Projet		1	P E	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
7JUGN26	UE	UE OPERATION UNITAIRES PHARMACEUTIQUES				1		Unit Operations in the Pharmaceutical Industry	L. MARCHAL HEUSSLER	24												oui		
7JEGN56	EC	Opérations unitaires Pharmaceutiques		24			6200	Unit Operations in the Pharmaceutical Industry	L. MARCHAL HEUSSLER		CC	Projet		1	P E	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

9JINGO-500 Filière I2C - Semestre 9 (9JINGO-500)										Session 1				Session 2				Paramétrage APOGEE										
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Heures présentielles	Modalité de contrôle	Durée (h)	Coeff. (s = ECTS)	Modalité de contrôle	Nature de la l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée (h)	Coeff. (s = ECTS)	Barème	Conservation	Durée de mise en œuvre de la Capitalisation	Report	Noté mini mal e de rep ort					
SPR03AM 9KUYN05	NP SEM	Note de présence SEMESTRE 9 - I2C				30																						
9KUYN03	PRJ	Projet de recherche et de développement				10		Research and Development Project	Khalid FERII	40	CC	Projet E/O		P	E/O		10		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN02	UE	Management et économie V				2		Management and Economics V	Vera IVANAJ	40	CC													oui				
9KUYN02	EC	Management et économie V	20	20		0600		Management and Economics V	Vera IVANAJ	CC	Etudes de cas (écrit/oral) et journée entreprise	2	P	E/O			2		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN02	UE	Langue V				3		Foreign Language V	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAK	48	CC													oui				
9KUYN02	EC	Anglais	48			1100		English	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAK	CC	Présentation orale/Rapport	3	P	E/O		1	1,5	3	V/F	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN02	CHOI	Options Sem. 9																										
A CRÉER APOGEE	UE	Recyclage des plastiques : technologies, enjeux et challenges				3		Polymer-based Processes and Products	Dimitrios MEIMAROGLOU	19	CC													oui				
A CRÉER APOGEE	EC	Recyclage des plastiques : technologies, enjeux et challenges	8	11		6200		Polymer-based Processes and Products	Dimitrios MEIMAROGLOU	3	CT	E				1	3		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN05	UE	Matériaux et nano matériaux pour la catalyse				3		Materials and Nanomaterials for Catalysis	Raphael SCHNEIDER	19	CC	Projet E/O												oui				
9KUYN05	EC	Matériaux et nano matériaux pour la catalyse	8	11		3100		Materials and Nanomaterials for Catalysis	Raphael SCHNEIDER	3	CC	Projet E/O				3	P	E		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN06	UE	Cinétique de combustion des carburants				3		Kinetics of Fuel Combustion	Olivier HERBINET	19	CC													oui				
9KUYN06	EC	Cinétique de combustion des carburants	8	11		3100		Kinetics of Fuel Combustion	Olivier HERBINET	CC	CT	2	3	P	CT		2	3		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN09	UE	Résolution numérique des équations de transport							François LESAGÉ	19	CC																	
9KUYN09	EC	Résolution numérique des équations de transport	7	12		6200			François LESAGÉ	3	CC	Projet E/O				3		20	oui	2	10	non	oui	10				
A CRÉER APOGEE	UE	Verres, Métaux, Céramiques : le monde industriel des très hautes températures				3		Glass, metals, ceramics: the industrial world of very high temperatures	Christian BOUTEGGER	19	CC													oui				
A CRÉER APOGEE	EC	Verres, Métaux, Céramiques : le monde industriel des très hautes températures	8	11		6200		Glass, metals, ceramics: the industrial world of very high temperatures	Christian BOUTEGGER	3	CC	QCM, Projet	3	P	E		3		20	oui	2	10	non	oui	10			
A CRÉER APOGEE	UE	Captage, stockage et utilisation du CO2				3		Capturing, storing and using CO2	Bouchra BELAÏSSAOUI	19	CC													oui				
A CRÉER APOGEE	EC	Captage, stockage et utilisation du CO2	8	11		6200		Capturing, storing and using CO2	Bouchra BELAÏSSAOUI	3	CC	Projet E/O	1,5	3	P	E		1,5	3		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN24	UE	Génie électrochimique appliqué à l'énergie et la protection de l'environnement				3		Electrochemical engineering applied to energy and environmental protection	François LAPICQUE	19	CC													oui				
9KUYN24	EC	Génie électrochimique appliqué à l'énergie et la protection de l'environnement	8	11		6200		Electrochemical engineering applied to energy and environmental protection	François LAPICQUE	CC	Projet E/O	3	P	E			3		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN02	CHOI	Choix de parcours																										
9KPYN10	PAR	Spécialisation - Procédés pour l'énergie et l'environnement							Sabine RODE																oui			
9KUYN10	UE	Génie des procédés et énergie				4		Process Engineering and Energy	Olivier HERBINET	60	CC																	
9KUYN10	EC	Conférences Industrielles	33			6200		Industrialists' Conferences	Olivier HERBINET	CC	Présence + E + QCM		0,8	P	E			0,8		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN11	EC	Combustion	6	7,5		6200		Combustion	Olivier HERBINET	CC	CT	1,5	1,6	CT	E		1	1,5	1,6		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN12	EC	Analyse énergétique	8	5,5		6200		Energy Analysis	Jean Noël JAUBERT	CC	CT	1,5	1,6	CT	E		1	1,5	1,6		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN11	UE	Optimisation dynamique et commande avancée				4		Dynamic Optimization and Advanced Control	Abderazak LATIFI	46	CC													oui				
9KUYN13	EC	Optimisation Dynamique	20	3		6200		Dynamic Optimization	Abderazak LATIFI	CC	Projet E/O	2	P	E/O			2		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN14	EC	Commande avancée	10	13		6200		Advanced Control	Jean-Marc COMMENGE	CC	Projet E/O	2	P	E/O			2		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KUYN12	UE	Intensification des procédés et innovation				4		Process Intensification and Innovation	Jean-Marc COMMENGE	33	CC													oui				
9KUYN15	EC	Intensification des procédés	6	6		6200		Process Intensification	Jean-Marc COMMENGE	CC	CT	1,5	0,5	CT	E		1	1,5	0,5		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN16	EC	Procédés membranaires	6	6		6200		Membrane Processes	Eric FAIVRE	CC	CT	1,5	0,5	CT	E		1	1,5	0,5		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN17	EC	Projet d'innovation	9			6200		Innovation Project	Jean-Marc COMMENGE	CC	Projet E/O	3	P	E/O			3		20	oui	2	10	non	oui	10			
9KPYN02	PAR	Spécialia - Produits innovants : de la chimie aux procédés							Cécile NOUVEL																oui			
9KUYN13	UE	Produits de spécialité				4		Specialty Products	Alain DURAND	59,5	CC																	
9KUYN18	EC	Copolymères : des procédés aux applications	10,5	6		3300		Copolymers: from Processes to Applications	Anne JONQUIERES	CC	CT	1,5	1	CT	E		1	1,5	1		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN19	EC	Formulation Matières plastiques	12	1		3300		Plastics Formulation	Cécile NOUVEL	CC	CT	1	1	CT	E		1	1	1		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN20	EC	Polymères en solution, aux interfaces et en émulsion	25,5	4,5		3300		Polymers in Solutions, at interfaces and in Emulsions	Alain DURAND	CC	CT	3	2	CT	E		1	3	2		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN14	UE	Propriétés et qualité des produits				4		Product Properties and Quality	Anne JONQUIERES	62,5	CC													oui				
9KUYN22	EC	Plans d'expérience et Planification. Atelier batch	6	7		6200		Experimental Design and Planning Batch Processes	Graciela CARES-PACHECO	CC	Présence	1	0,5	P	E		1	1	0,5					oui	2	non	oui	10
9KUYN23	EC	Propriétés thermophysiques des polymères	19,5	6		3300		Physical Properties of Polymers	Anne JONQUIERES	CC	CT + Projet E/O (transport dans les polymères)	3	2	CT	E		1	3	2		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN25	EC	Cristallisation	3	6		6200		Crystallization	Eric SCHER	CC	CT	1,5	0,5	CT	E		1	1,5	0,5		20	oui	2	10	non	oui	10	
9KUYN44	EC	Procédés pour les produits de santé	8	7		6200		Process for health products	Laurent MARCHAL-HEUSSLER	CC	Projet E/O		1	P	E			1		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN15	UE	Etude de cas - Projet de Conception de Produit Innovant				4		Case Study - Innovative Product Design Project	Laurent MARCHAL-HEUSSLER	33	CC													oui				
9KUYN26	EC	Projet de conception de produits innovants	9	12		6200		Innovative Product Design Project	Laurent MARCHAL-HEUSSLER	CC	Projet Ecrit/Oral	3	P	E/O			3		20	oui	2	10	oui	oui	10			
9KUYN27	EC	Procédés de fabrication des solides inorganiques	9	3		6200		Manufacturing Processes of Inorganic Solids	Mohammed BOUROUKBA	CC	Projet Ecrit	1	P	E			1		20	oui	2	10	oui	oui	10			
9KPYN03	PAR	Spécialisation - Procédés pour les biotechnologies							Eric FAIVRE																oui			
9KUYN16	UE	Bioprocédés				4			Nouscetta ADJOUANI	60	CC																	
9KUYN28	EC	Analyse du cycle de vie et sécurité	7,5	4,5		6200		Life Cycle Analysis and Safety	Jean-François PORTHAN	CC	CT 1,5h	1	CT	E		1	1,5	1		20	oui	3	10	non	oui	10		
9KUYN29	EC	Optimisation des procédés	10,5	12		6200		Processes optimization	Eric OLMOIS	CC	CT 1,5h		CT	E		1	1,5	1,5		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN30	EC	Analyse technico-économique de procédés	15	10,5		6200		Technical and economical study of processes	Eric OLMOIS	CC	CT 1,5h		CT	E		1	1,5	1,5		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN17	UE	Procédés Biotechnologiques Industriels				4		Industrial Biotechnological Processes	Eric OLMOIS	50	CC													oui				
9KUYN32	EC	Bioprocédés pour la santé	14	7,5		6200		Bioprocesses for Health	Annie MARC	CC	CT 0,75 h	1	CT	E		1	0,75	1		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN33	EC	Biocatalyse industrielle	7,5	4,5		6200		Industrial Biocatalysis	Isabelle CHEVALOT	CC	CT 0,75 h	1	CT	E		1	0,75	1		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN34	EC	Bio-procédés/Bioaffinerie	12	4,5		6200		Bioprocesses and Biorefinery	Eric OLMOIS	CC	CT 1,5 h	2	CT	E		1	1,5	2		20	oui	2	10	non	oui	10		
9KUYN18	UE	Génie des procédés biotechnologiques : outils et méthodes				4		Biotechnological Processes: Tools and Methods	Eric FAIVRE	33	CC													oui				
9KUYN35	EC	Cycle de conférences	24			6200		Industrialists' Conferences	Eric FAIVRE	CC	Présence		P	E/O										oui	2	non	oui	10
9KUYN36	EC	Projet innovation				9		Innovation Project	Eric FAIVRE	CC	Projet E/O	4	P	E/O			4		20	oui	2	10	non	oui	10			

Modalités de contrôle des connaissances 2024/2025

9JINGO-504 3A PROCEDIS (9JINGO-504)										Session 1				Session 2				Paramétrage APOGEE								
Code	Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Libellé anglais	Responsable	Heures présentielles	Modalité de contrôle	Durée (h)	Coeff. (s = ECTS)	Modalité de contrôle	Nombre d'épreuves	Coeff. (s = ECTS)	Notation	Notation	Notation	Notation						
SPREXAM	NP	Note de présence																								
9KEYYN04A	SEM	SEMESTRE 3 - DC PROCEDIS				30																				
9KEYYN01	UE	Management et économie V				2		Management and Economics V	Vera IVANAJ	40																
9KEYYN01	EC	Management et économie V	20	20		0600		Management and Economics V	Vera IVANAJ		CC	Etudes de cas (écrit/oral) et journée entreprise	2	P	E	2	/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN02	UE	Langue V				3		Foreign Language V	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAR	48																
9KEYYN02	EC	Anglais	48			1100		English	Michelle ADRIAN/ Emmanuel KASMAREX		CC	Présentation orale/Rapport	3	P	E/O	1	1,5	3	V/F	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN02	CHOR	Choix de parcours																								
9KEYYN10	PAR	Spécialisation - Procédés pour l'énergie et l'environnement							Sabine RODE																	
9KEYYN10	UE	Génie des procédés et énergie				4		Process Engineering and Energy	Oliver HERBINET	42,5																
9KEYYN10	EC	Conférences industrielles	15,5			6200		Industrialists' Conferences	Oliver HERBINET		CC	Présence + E + QCM	0,8	P	E	0,8	/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN11	EC	Combustion	6	7,5		6200		Combustion	Oliver HERBINET		CC	CT	1,5	1,6	CT	E	1	1,5	1,6	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN12	EC	Analyse énergétique	8	5,5		6200		Energy Analysis	Jean Noël JAUBERT		CC	CT	1,5	1,6	CT	E	1	1,5	1,6	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN12	UE	Intensification des procédés et innovation				4		Process Intensification and Innovation	Jean-Marc COMMENGÉ	33																
9KEYYN15	EC	Intensification des procédés	6	6		6200		Process Intensification	Jean-Marc COMMENGÉ		CC	CT	1,5	0,5	CT	E	1	1,5	0,5	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN16	EC	Procédés membranaires	6	6		6200		Membrane Processes	Eric FAVRE		CC	CT	1,5	0,5	CT	E	1	1,5	0,5	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN17	EC	Projet d'innovation				9		Innovation Project	Jean-Marc COMMENGÉ		CC	Projet E/O	3	P	E/O	3	/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN17	PAR	Spécialité - Produits innovants : de la chimie aux procédés							Cécile NOUVEL																	
9KEYYN13	UE	Produits de spécialité				4		Specialty Products	Alain DURAND	59,5																
9KEYYN18	EC	Copolymères : des procédés aux applications	10,5	6		3300		Copolymers: from Processes to Applications	Anne JONQUIERES		CC	CT	1,5	1	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN19	EC	Formulation Matières plastiques	12	1		3300		Plastics Formulation	Cécile NOUVEL		CC	CT	1	1	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN20	EC	Polymères en solution, aux interfaces et en émulsion	25,5	4,5		3300		Polymers in Solutions, at Interfaces and in Emulsions	Alain DURAND		CC	CT	3	2	CT	E	1	3	2	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN14	UE	Propriétés et qualité des produits				4		Product Properties and Quality	Anne JONQUIERES	62,5																
9KEYYN21	EC	Plans d'expérience et Planification. Atelier batch	6	7		6200		Experimental Design and Planning Batch Processes	Graciela CARRAS-PACHECO				1	0,5	P	E	1	1	0,5	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN23	EC	Propriétés thermophysiques des polymères	19,5	6		3300		Physical Properties of Polymers	Anne JONQUIERES		CC	CT + Projet E/O (transport dans les polymères)	3	2	CT	E	1	3	2	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN25	EC	Cristallisation	3	6		6200		Crystallization	Eric SCHAEER		CC	CT	1,5	0,5	CT	E	1	1,5	0,5	/20	oui	2	10	non	oui	10
9KEYYN44	EC	Procédés pour les produits de santé	8	7		6200		Process for health products	Laurent MARCHAL-HEUSSLER		CC	Projet E/O	1	P	E	1	/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN16	PAR	Spécialisation - Procédés pour les biotechnologies							Eric FAVRE																	
9KEYYN26	UE	Bioprocédés				4			Nousheba ADJOUANI	60																
9KEYYN28	EC	Analyse du cycle de vie et sécurité	7,5	4,5		6200		Life Cycle Analysis and Safety	Jean-François PORTHIA		CC	CT 1,5h	1	CT	E	1	1,5	1	/20	oui	3	10	non	oui	10	
9KEYYN29	EC	Optimisation des procédés	10,5	12		6200		Processes optimization	Eric OLMOS		CC	CT 1,5h		CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN30	EC	Analyse technico-économique de procédés	15	10,5		6200		Technical and economical study of processes	Eric OLMOS		CC	CT 1,5h		CT	E	1	1,5	1,5	/20	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN17	UE	Procédés Biotechnologiques Industriels				4		Industrial Biotechnological Processes	Eric OLMOS	50																
9KEYYN32	EC	Bioprocédés pour la santé	14	7,5		6200		Bioprocesses for Health	Annie MARIC		CC	CT 0,75 h	1	CT	E	1	0,75	1	/20	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN33	EC	Biocalysie industrielle	7,5	4,5		6200		Industrial Biocalysis	Isabelle CHEVALOT		CC	CT 0,75 h	1	CT	E	1	0,75	1	/20	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN34	EC	Bio-procédés/Bioraffinerie	12	4,5		6200		Bioprocesses and Biorefinery	Eric OLMOS		CC	CT 1,5 h	2	CT	E	1	1,5	2	/20	oui	2	10	non	oui	10	
9KEYYN20	UE	Génie des procédés discontinus				4		Batch Process Engineering	Oliver HERBINET	66																
9KEYYN38	EC	Simulation des réactions discontinues	18			6200		Simulation of Batch Reactions	Oliver HERBINET		CC	Projet E/O	2	P	E/O		/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN39	EC	Optimisation dynamique de procédés	18			6200		Dynamic Process Optimization	Abderazak LATIFI		CC	Projet E/O	2	P	E/O		/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN40	EC	Cristallisation industrielle	10			6200		Industrial Crystallization	Hervé MURR		CC	Projet E/O	0	R	E		/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN21	UE	Conception et conduite d'installations multiproduits				4		Design and Conduct of a Multiproduct Batch Plant	Oliver HERBINET	92,5																
9KEYYN41	EC	Conduite et conception d'installations multiproduits	8,5	79,5		6200		Design and Conduct of a Multiproduct Batch Plant	Oliver HERBINET		CC	Projet E/O	4	P	E/O		/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN42	EC	Initiation au management et à la gestion de projet	4,5			6200		Introduction to Project Management	Laurent MARCHAL-HEUSSLER		CC	Présence	0	R	E		/20	oui	2	10	non	oui	10			
9KEYYN23	UE	Projet Recherche et Développement				9		Mentored Project	Oliver HERBINET	238 / 191,5																
9KEYYN37	EC	Projet Recherche et Développement	238 / 191,5			6200		Mentored Project	Oliver HERBINET		CC	Projet E/O	9	P	E/O	9	/20	oui	2	10	non	oui	10			

Modalités de contrôle des connaissances 2020/2021 - Ingénieurs Pharmaciens 2ème année

Filière Ingénieur Pharmacien par apprentissage								Session 1				Session 2					
Nature	Libellé	HCM	HTD	HTP	ECTS	CNU	Responsable	1 ^{er} préférendable	Modalité de contrôle	Modalités du CC (Épreuves)	Durée (h)	Coeff. (C = ECTS)	Modalité de contrôle	Modalités du CC (Épreuves)	Durée (h)	Coeff. (C = ECTS)	
SEM 1er semestre																	
UE	Systèmes réactifs pour l'industrie pharmaceutique				5		René FOURNET	100									
EC	Adsorption et catalyse hétérogène	2	22			3100	Thibault ROGUES CARMES		CC	CT	1,5	1	CT	E	1	1,5	1
EC	Cinétique chimique homogène	9,5	14,5			3100	René FOURNET		CC	CT	1,5	1,5	CT	E	1	1,5	1,5
EC	Génie de la réaction chimique	9,5	14,5			6200	Eric SCHAEER		CC	CT	1,5	1,5	CT	E	1	1,5	1,5
EC	TP Systèmes réactifs et procédés I			28		6200	Yves SIMON		CC	Rapports TP		1	R	E/O		1	
UE	Thermodynamique et énergétique				3		Jean-Noël JAUBERT	60									
EC	Thermodynamique et énergétique	27,5	20,5			6200	Jean-Noël JAUBERT		CC	CI 1h - CT 2h	3	2	CT	E	1	2	2
EC	Bilans en génie des procédés					6200	Laurence MAHR		CC	CT	1	1	CT	E	1	1	1
UE	Phénomènes de transfert I				3		Huai-Zhi LI	48									
EC	Phénomènes de transfert I	20	28			6200	Huai-Zhi LI		CC	CI 1,5h - CT 1,5h	3	3	CT	E	1	2	3
UE	Mathématiques, Informatique, méthodes numériques et statistiques				6		Jean-Marc COMMENCE	94									
EC	Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques I	3	22			6200	Romain PRIVAT		CC	CI 0,75 h - CT 2h	2,75	1	CT	E	1	2	1
EC	Méthodes numériques	10,5	12,5			2600	Jean-Marc COMMENCE		CC	CT	2	1	CT	E	1	2	1
EC	Projet modélisation				6	6200	Dimitrios MEMIROGLOU		Projet	E/O		2	P	E/O		1	2
EC	Statistiques	5,5	10,5			2600	Marc Offroy		CC	CT	1	1	CT	E	1	1	1
EC	Mathématiques	11	13			2600	Nicolas BLUT		CC	CT	2	1	CT	E	1	2	1
UE	Management dans le contexte de l'entreprise				2		Verz WANNA	19									
EC	Management dans le contexte de l'entreprise	8	11			0600	Verz WANNA		CC	CT	3	2	CT	E	1	3	2
UE	Langues I	2			2		Jude BOWDEN	40									
EC	Anglais		20			1100	Jude BOWDEN		CC	Projet Rapport		1	CT	E/O	1	1	1
CHOI	IV 2 à choix						Jude BOWDEN										
EC	Anglais Soutien								Projet	Rapport		1					1
EC	Allemand		20			1200			CC	mini-tests E/O		1	CT	E/O	1	1	1
EC	Espagnol		20			1400			CC	mini-tests E/O		1	CT	E/O	1	1	1
UE	Procédés pharmaceutiques				1		Cornelius SCHRAUWEN	24									
EC	Procédés pharmaceutiques	12,5	11,5			6200	Cornelius SCHRAUWEN		CC	CT	1,5	1	CT	E	1	1,5	1
UE	Apprentissage en Entreprise				30												
SEM 2ème semestre																	
UE	Systèmes réactifs et Procédés II				4		Eric SCHAEER	60									
EC	Génie des réactions hétérogènes	8	16			6200	Eric SCHAEER		CC	CT	2	1,5	CT	E	1	2	1,5
EC	Procédés de séparations I	14	22			6200	Eric FAURE		CC	CT	2	2,5	CT	E	1	2	2,5
UE	Systèmes réactifs et Informatique				4		Guillaume MAUVIEL	30									
EC	Projet Systèmes réactifs				6	6200	Guillaume MAUVIEL		CC	Projet		2	P	E/O		1	2
EC	Informatique pour l'ingénieur des industries chimiques II				24		François LESAGE		CC	CT		2	CT	E	1	2	2
UE	Phénomènes de transfert II				5		Alexandra GIGANTE	88									
EC	Transfert de matière et de chaleur	17,5	31			6200	Alexandra GIGANTE		CC	2 contrôles de 1,5 h	3	2,5	CT	E	1	3	2,5
EC	Echangeur de chaleur	1	6,5			6200	Eric SCHAEER		CC	Projet		1,25	P	E/O		1	1,25
EC	TP Phénomènes de transfert II				32	6200	Rainer HREIZ		CC	Rapports TP		1,25	CT	E	1	2	1,25
UE	Finance de l'entreprise				2		VARIN HENRY	17									
EC	Finance de l'entreprise	8	9			0600	VARIN HENRY		CC	CT		2	CT	E	1	2	2
UE	Langues II				2		Jude BOWDEN	40									
EC	Anglais		20			1100	Jude BOWDEN		CC	Rapport		1	CT	E/O	1	1	1
CHOI	IV 2 à choix						Jude BOWDEN										
EC	Anglais soutien		20			1100			Projet	Rapport		1					
EC	Allemand		20			1200			CC	mini-tests E/O		1	CT	E/O	1	1	1
EC	Espagnol		20			1400			CC	mini-tests E/O		1	CT	E/O	1	1	1
UE	L'eau dans l'industrie pharmaceutique				1		Laurence MAHR	20									
EC	L'eau dans l'industrie pharmaceutique	10	10			6200	Laurence MAHR		CC	Projet		1	P	E/O		1	1
UE	Apprentissage en Entreprise				12												
SEM 3ème & 4ème semestres																	
UE	Phénomènes de transfert III				3		Sabine ROGE	56									
EC	Opérations unitaires fluide solide	7	15			6200	Sabine ROGE		CC	CT	2	1,4	CT	E	1	2	1,4
EC	Agitation	4,5	5,5			6200	Souhila PONCIN		CC	CT	1	0,6	CT	E	1	1	0,6
EC	TP Phénomènes de Transfert II				24	6200	Marie LE PAGE		CC	Rapports TP		1	R	E/O		1	
UE	Procédés de séparation thermique				5		Sabine ROGE	80									
EC	Thermodynamique des équilibres entre phases	13	10			6200	Jean-Noël JAUBERT		CC	CT	2	1,5	CT	E	1	2	1,5
EC	Distillation binaire	7	9,5			6200	Sabine ROGE		CC	CT + QCM	1,5	1	CT	E	1	1,5	1
EC	Air humide & Séchage	5	11,5			6200	Sabine ROGE		CC	CT + échauffement maison	1,5	1,5	CT/R	E	1	2	1,5
EC	TP Procédés de séparation thermique				24	6200	Guillaume MAUVIEL		CC	Rapports TP		1	R	E/O		1	
UE	Process Systems Engineering				5		Abderrazak LATIFI	68									
EC	CPRO	1,5	20			6200	Abderrazak LATIFI		CC	CT	2	1,5	CT	E	1	2	1,5
EC	Dynamique des systèmes et commande	12	17,5			6200	Jean-Marc COMMENCE		CC	CT + mini-tests	2,5	2	CT	E	1	1,5	2
EC	Optimisation	6	11			2600	Abderrazak LATIFI		CC	CT	1,5	1,5	CT	E	1	1,5	1,5
UE	Management du changement				1		Verz WANNA	20									
EC	Management du changement	14	6			0600	Verz WANNA		CC	Rapport		1	R	E/O		1	
UE	Langues III				2		Jude BOWDEN	40									
EC	Anglais		20			1100	Jude BOWDEN		CC	mini-tests E/O, rapport		1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5
CHOI	Langues vivantes 2						Jude BOWDEN										
EC	Anglais soutien		20			1100			CC	mini-tests E/O		1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5
EC	Allemand		20			1200			CC	mini-tests E/O		1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5
EC	Espagnol		20			1400			CC	mini-tests E/O		1,5	CT	E/O	1	1,5	1,5
UE	Procédés industriels et développement durable				7		Alain DURAND	108									
EC	Sécurité	14,5	12			6200	Oliver DUFAUD		CC	QCM + CT	2	2	CT	E	1	2	2
EC	Conception de procédés industriels	22,5	14			6200	Laurence MAHR		CC	CI 1h - CT 1h	2	2,5	CT	E	1	2	2,5
EC	Génie des procédés de polymérisation	9	7			6200	Alain DURAND		CC	CT	1	1,5	CT	E	1	1	1,5
EC	TP Procédés industriels				24	6200	Guillaume MAUVIEL		CC	Rapports TP		1	R	E/O		1	
UE	Procédés biotechnologiques pour la pharmacie				1		Laurence MAHR	20									
EC	Procédés biotechnologiques pour la pharmacie	16	4			6200	Laurence MAHR		CC	Projet		1	P	E		1	
UE	Opérations unitaires Pharmaceutiques				1		L. MARCHAL HEUSSLER	24									
EC	Opérations unitaires Pharmaceutiques	24	1			6200	L. MARCHAL HEUSSLER		CC	Projet		1	P	E		1	
UE	Apprentissage en Entreprise				35												

REGLEMENT DE SCOLARITE

ENSIC – FITI - FISE

Formation d'Ingénieurs diplômés de l'ENSIC-Université de Lorraine, spécialité « génie chimique » sous statut étudiant

TITRE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE SCOLARITE

TITRE 3 : EVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

TITRE 3BIS : ASSIDUITE

TITRE 4 : SANCTION DES ETUDES

TITRE 5 : AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

TITRE 6 : DISCIPLINE

L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (ci-dessous désignée par ENSIC, ou l'Ecole) est une école interne (article L.713-9 du Code de l'Education) de l'Université de Lorraine (ci-dessous désigné par l'Etablissement).

Le présent règlement décrit les règles régissant le déroulement des études en vue de l'obtention du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques spécialité « génie chimique » (ci-dessous désigné par ingénieur FITI ENSIC) sous statut étudiant. Ce diplôme est habilité par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur sur avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Ce règlement de scolarité a été élaboré par la Direction de l'Ecole. Il a été adopté par le Conseil de l'Ecole et par le Conseil du Collégium Lorraine INP. Sauf cas de force majeure, il ne peut être modifié en cours d'année universitaire. Une telle modification doit être soumise par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint de l'Ecole ou à défaut par le Directeur des études au Vice-Président du CF de l'Etablissement. Il est révisable annuellement, par le Conseil de l'Ecole, pour application à partir la rentrée suivante, en suivant les mêmes étapes de validation.

Le règlement de scolarité est communiqué aux élèves et aux enseignants en début d'année universitaire.

L'inscription à l'ENSIC vaut engagement à le respecter.

Titre 1^{er} : Conditions d'admission
--

Article 1^{er} : Admission en première année

L'admission en première année de la formation d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques spécialité « génie chimique » (ci-dessous désigné par ingénieur FITI ENSIC) se fait sur dossier de candidature, tests et entretiens.

Peuvent être candidats à l'admission en première année les titulaires d'un diplôme de niveau minimal de premier cycle de l'enseignement supérieur scientifique (BUT2, BUT3, Brevet de Technicien Supérieur, Licence seconde année ou équivalent européen), les étudiants issus des classes ATS spécialité génie chimique, ainsi que les candidats dont les dossiers ont été validés par une commission de Validation des Acquis Professionnels (VAP) de l'Etablissement. Des candidatures d'étudiants de Classe Préparatoires aux Grandes Ecoles ayant validé 120 crédits ECTS peuvent, à titre exceptionnel, être examinées.

Il n'y a pas de limite d'âge, mais les candidats ne peuvent présenter qu'une candidature. Néanmoins une dispense pourra être accordée à titre exceptionnel par le Jury d'admission.

Les commissions chargées d'apporter les éléments nécessaires à la prise de décision par la Présidente de l'Université de Lorraine (dont la composition est précisée dans l'article 9-2) sont les suivantes :

- la commission d'examen des candidatures au recrutement, composée des membres enseignants du Jury,
- les commissions d'audition des candidats au recrutement, composées d'au moins 3 membres,

- la commission binationale de l'ENSIC, composée d'au moins 3 membres dont au moins un représentant de la Hochschule Mannheim.

Lors de la première étape du recrutement, la commission d'examen des candidatures au recrutement examine les dossiers des candidats :

- résultats scolaires des classes de première et terminale,
- résultats obtenus au cours du premier cycle universitaire,

et établit la liste des candidats qui seront convoqués pour un entretien et les tests d'évaluation.

Lors d'une deuxième étape, les commissions d'audition des candidats au recrutement auditionnent les candidats convoqués et analysent leurs motivations.

Le Jury établit par ordre de mérite la liste principale des admis et éventuellement la liste complémentaire au vu des dossiers, des résultats des tests et des rapports des commissions d'audition.

Le nombre maximal de places est fixé chaque année par le Directeur de l'Ecole.

Les admissions sont prononcées par le Jury.

Les admissions sur concours sont possibles aux étudiants lauréats du Concours Pass'Ingénieur et aux étudiants lauréats du concours organisé par le Groupe des Concours Communs des Instituts Nationaux Polytechniques, dans la filière TPC.

Ces admissions sont prononcées dans la limite du nombre de places fixé, chaque année, par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du Directeur de l'Ecole et validation par le Conseil du Concours Commun INP et compte tenu du rang de classement des candidats.

Article 2 : Admission en seconde année

Peuvent être candidats à l'admission en seconde année les Techniciens Supérieurs titulaires d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur scientifique et ayant au moins 3 ans d'expérience en entreprise, dans le cadre de la formation continue.

- Admission en seconde année selon la procédure de recrutement en interne au niveau de la FITI-ENSIC

L'admission en seconde année se fait sur un dossier de candidature comportant un bilan professionnel et technique et un projet personnel et professionnel, des entretiens et des évaluations des pré-requis.

Outre les pré-requis scientifiques et techniques nécessaires à la réussite de la formation, sont considérés comme pré-requis l'usage de l'informatique en tant qu'outil bureautique, et une pratique minimale de l'anglais.

Chaque candidat doit posséder les acquis minima souhaités par les responsables des programmes. Ces éléments seront recherchés dans le bilan professionnel et technique ; ils sont précisés, au cours des tests et entretiens techniques et scientifiques, qui font l'objet d'une journée de sélection.

A l'issue de cette journée, la Direction des Etudes évalue les aptitudes scientifiques et techniques du candidat en accord avec les pré-requis nécessaires à sa spécialisation ; elle propose au Jury si nécessaire un programme de mise à niveau personnalisé.

Le Jury examine le dossier de candidature, analyse les motivations du candidat et prend connaissance des résultats de la journée de sélection et propositions de la Direction des Etudes.

Le Jury peut dans ces conditions être amené, au vu de ces informations, à :

- prononcer l'intégration en seconde année de formation,
- proposer au candidat un programme de mise à niveau personnalisé,
- refuser la candidature à l'intégration à l'école.

Si un programme de mise à niveau personnalisé s'avère nécessaire, l'Ecole propose une mise à niveau scientifique sous forme de préparation individuelle par correspondance, qui donne lieu à un travail personnel en sus du travail en entreprise. Elle consiste en un travail sur documents, elle est ponctuée de regroupements périodiques dans les locaux de l'école.

Les regroupements permettent :

- aux candidats d'exposer leurs difficultés,
- aux enseignants d'harmoniser les vitesses de progression, de faire la synthèse des cours, de détecter les lacunes et de proposer des exercices.

Les méthodes d'évaluation utilisées : devoirs à la maison, devoirs en temps limité, exposés, sont adaptées aux objectifs ; les résultats sont transmis au Jury.

A l'issue de cette période et au vu des évaluations, le Jury de recrutement peut être amené à :

- prononcer l'admission à l'école en seconde année,
 - proposer au candidat la répétition de la mise à niveau personnalisée,
 - refuser la candidature à l'entrée à l'école.
-
- *Admission en seconde année par la voie de la filière FONTANET*

Les candidats ayant suivi un cycle préparatoire proposé par le Service Formation Tout au Long de la Vie (SFTLV) de l'Etablissement exposent leur candidature au cours d'une journée organisée par le SFTLV à laquelle le Directeur des Etudes de la FITI-ENSIC ou son représentant est convié.

Le Jury de recrutement de la FITI-ENSIC examine ensuite le dossier de candidature, les résultats obtenus par le candidat au cours du cycle préparatoire du SFTLV et prend connaissance de l'avis de la Direction des Etudes.

Le Jury de recrutement peut alors :

- prononcer l'admission à l'école en seconde année,
- refuser la candidature à l'entrée à l'école.

Article 3 : Admission en filière binationale

Peuvent être candidats :

- les étudiants du département "Génie des Procédés" de la Hochschule Mannheim ayant suivi avec succès les quatre premiers semestres d'études dont un semestre d'études pratiques ou une formation qui pourra être reconnue équivalente

- les étudiants en provenance d'autres Fachhochschulen et Hochschulen dont les niveaux d'études auront été jugés équivalents
- les étudiants titulaires d'un Bachelor Universitaire de Technologie ou d'un diplôme reconnu équivalent

Les candidats intéressés par la filière binationale doivent être admis au préalable en première année de la filière nationale, pour être admissibles dans la filière binationale.

Chaque candidat est entendu par la commission binationale de l'ENSIC, qui examine son dossier, ses motivations et sa maîtrise de la langue étrangère, allemande ou française, en fonction de l'établissement d'inscription d'origine.

La commission binationale est constituée des responsables administratifs et pédagogiques de la filière binationale de la Hochschule Mannheim et de la formation FITI de l'ENSIC, ou de leurs représentants.

Les admissions dans la filière binationale sont prononcées par le Jury, selon les modalités définies dans la convention de partenariat entre les deux établissements.

Titre 2 : Dispositions générales de scolarité

Article 4 : Les inscriptions

L'accès à l'ensemble des locaux du campus de de l'ENSIC et la participation aux enseignements sont subordonnés, chaque année, à l'accomplissement des modalités d'inscription administrative annuelle auprès du service de scolarité de l'Ecole et des services administratifs de l'Etablissement, conformément à la réglementation en vigueur.

L'élève devra s'acquitter des droits d'inscription (sauf appartenance à un régime dérogatoire), frais auxquels peuvent s'ajouter des prestations complémentaires optionnelles de scolarité votées par le Conseil de l'Ecole et validées par le Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Article 5 : La scolarité

L'organisation des enseignements est conforme à l'objectif de formation par alternance avec successivement, pour chacune des trois années, des périodes académiques auxquelles se succèdent des périodes en entreprise. Le synoptique des études et la description des unités d'enseignement (UE), ainsi que la durée de chaque période de formation, figurent dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des élèves.

Dans le cadre d'un projet professionnel personnel, les élèves ayant validé les enseignements des semestres S5 à S8 du cycle ont la possibilité d'effectuer une année césure en France ou à l'étranger. Sa déclinaison pourra justifier l'établissement d'une convention ou d'un contrat. Les périodes constitutives de ladite année feront l'objet d'une validation par le Jury, l'élève-ingénieur ayant la charge de produire les documents nécessaires à l'évaluation de son année. Les crédits ECTS éventuellement obtenus durant cette année césure ne seront pas pris en compte pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement, (UE) et en éléments constitutifs des unités d'enseignements (EC) qui s'articulent autour de cours magistraux, travaux dirigés, conférences, projets encadrés, stages en entreprise et en unité de recherche. Le programme détaillé des UE et des EC figure dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des élèves.

A chaque UE correspond une quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, des objectifs généraux et spécifiques décrits dans le syllabus.

Conformément au cadre d'harmonisation européenne, à chaque UE est associé un nombre de crédits, dits crédits ECTS (European Credit Transfer and accumulation System). Le nombre de crédits ECTS affecté à chaque UE est précisé dans le syllabus en vigueur. Conformément à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, les crédits ECTS sont capitalisables, c'est-à-dire que lorsqu'une UE est validée, les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis.

La formation conduit également à l'acquisition de compétences, scientifiques et techniques, mais aussi relatives aux exigences de l'entreprise et d'une société durable ainsi qu'à la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle. Ces compétences, au nombre de 14, sont déclinées en 5 niveaux (novice, débutant, compétent, performant et expert) et détaillées dans le syllabus de la formation. Chaque UE contribue à l'acquisition d'un niveau donné d'une ou plusieurs compétences. L'acquisition de l'ensemble des compétences, au niveau performant, est requise pour l'obtention du diplôme Ingénieur des Industries Chimiques spécialité « génie chimique ».

Le programme des enseignements, élaboré en tenant compte des évolutions de l'industrie et des progrès de la recherche scientifique, est approuvé par le Conseil de l'Ecole et soumis à l'évaluation périodique de la Commission des Titres d'Ingénieur.

La Direction de l'Ecole établit un planning semestriel des enseignements et arrête le calendrier des congés scolaires, ces deux documents étant mis à la disposition des élèves.

La présence des apprenants aux cours, travaux dirigés, tutorats de projet et conférences fixés dans l'emploi du temps est obligatoire.

Les élèves doivent justifier, en fin du cursus ingénieur, de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe.

En aucun cas, le diplôme n'est attribué à un étudiant n'atteignant pas ce niveau, dont la certification est soumise à un organisme reconnu et extérieur à l'école au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années d'études.

En cas d'échec à l'issue des trois années du cycle de formation ingénieur, l'élève ingénieur dispose d'une année supplémentaire, avec réinscription administrative obligatoire en 4^{ème} année, pour obtenir cette certification

*Pour obtenir le diplôme, les élèves **de nationalité étrangère** doivent atteindre, avant ou au cours de leurs études en France, un niveau B2 en français, validé par une certification externe. **Les étudiants ayant obtenu un baccalauréat français, ou recrutés par la voie des concours aux grandes écoles, ou ayant validé au moins deux années de formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, peuvent être dispensés du test. Les étudiants étrangers originaires d'un état ou d'une région d'un état dont la seule langue officielle est le français, sont automatiquement dispensés du test.***

En cas d'échec à l'issue du cycle de formation d'ingénieur, la disposition précédente, permettant l'obtention de cette certification lors d'une seule année supplémentaire avec réinscription obligatoire, s'applique également.

Sauf cas de force majeure validé par le Jury en raison de circonstances exceptionnelles et en accord avec la direction des études, les élèves devront également justifier d'une période de séjour à l'étranger d'au minimum 16 semaines cumulées.

Les périodes prises en compte pour le respect de cette obligation font l'objet d'une validation par la direction des études dans le cadre de la liste des possibilités suivantes :

- le stage assistant-ingénieur,
- le stage ingénieur junior,
- le stage ingénieur de fin d'études,
- un semestre académique d'études,
- un séjour non obligatoire réalisé durant les années d'inscription à l'Ecole
- une année de césure.

Le diplôme n'est délivré qu'après accomplissement et validation de l'ensemble des unités d'enseignements (UE) de formation du parcours de l'élève.

Article 6 : Filière binationale

Les élèves-ingénieurs admis dans le cursus binational sont inscrits conjointement dans les deux établissements partenaires, à savoir la Hochschule Mannheim et l'Université de Lorraine. Les droits d'inscription ne seront cependant payés que dans l'établissement d'origine.

Les élèves binationaux peuvent effectuer leurs travaux personnels de Master of Science de la Hochschule Mannheim durant la formation en entreprise du semestre S10 de la FITI ENSIC. Dans ce cas, le sujet des travaux sera commun aux deux établissements et ceux-ci veilleront, en fonction de leurs spécialités, au suivi de ces travaux par leurs enseignants respectifs.

Ces travaux doivent être rédigés et soutenus dans la langue du pays dans lequel ils ont été effectués.

Un résumé des travaux réalisés doit être rédigé en français et en allemand.

La formation en entreprise (en semestre S10) est effectuée en pays non francophone pour les élèves binationaux dont l'inscription principale est à l'Université de Lorraine et en pays non germanophone pour les élèves binationaux inscrits principalement à la Hochschule Mannheim. Cette formation est évaluée conjointement par un tuteur universitaire allemand et un tuteur universitaire français.

Titre 3 : Evaluation de l'acquisition des connaissances et compétences

L'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences doit permettre aux élèves comme aux enseignants, de mesurer la progression des élèves et de leur niveau dans les différentes disciplines enseignées.

Cette évaluation fournit aux Conseils et Jurys en général, toutes les informations nécessaires à l'examen de la situation de l'élève et aux prises de décisions.

Article 7 : Modalités d'évaluation

L'Ecole met en place un système d'évaluation dans chacune des unités d'enseignement et dans chacun des éléments constitutifs d'unités d'enseignement. L'évaluation dans les éléments constitutifs est réalisée sous forme de contrôle continu, de contrôle terminal ou de toute combinaison de ces deux modes d'évaluation :

- le contrôle continu a pour objectif de permettre à l'élève ingénieur de mesurer ses progrès dans le processus d'acquisition des connaissances et compétences. Les évaluations dans le cadre du contrôle continu s'appuient sur des tests ou devoirs surveillés, épreuves intermédiaires ou rapports et soutenances de projets. Le poids respectif des différentes évaluations est établi en concertation par la Direction des Etudes et le Responsable de l'UE,
- le contrôle terminal a pour objectif d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences par une seule épreuve, proposée en fin d'EC.

Il est possible de combiner les aspects contrôle continu et contrôle terminal. Les parts respectives de chacun des deux modes d'évaluation sont précisées dans les Modalités de Contrôle de Connaissance. A l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE) la compensation entre les différentes évaluations s'applique intégralement.

7-1 : Validation des UE et attribution des crédits

Sur proposition du Responsable de l'UE, le Jury de fin de semestre décide de :

- la validation de l'UE, ce qui confère à l'élève le nombre de crédits ECTS associés à l'UE,
- la non validation de l'UE.

Dans le cas où l'évaluation de l'UE est quantifiée par une note chiffrée, déterminée par le Responsable de l'UE, une note de 10 sur 20 ainsi que l'obtention d'une note minimale de 06 sur 20 dans chaque EC de l'UE concernée sanctionnent l'obtention par l'élève d'un niveau acceptable. Le Jury se réserve toutefois le droit de prendre en considération d'autres éléments d'appréciation, dont la présence aux enseignements obligatoires, pour décider de la validation d'une UE.

Dans le cas d'une non validation de l'UE :

- Si cette non-validation est la conséquence d'une ou plusieurs absences justifiées à un examen, seuls les EC avec absence justifiée, et, le cas échéant, ceux dont la note initiale est inférieure à 06 sur 20, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage.
- Si la non-validation est prononcée en raison d'une note initiale inférieure à 06 sur 20 dans un ou plusieurs EC, et que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10 sur 20, alors seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 06 sur 20 doivent être rattrapés en session de rattrapage. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.
- Si la non-validation est la conséquence d'une moyenne de l'UE strictement inférieure à 10 sur 20, seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 10 sur 20 en session initiale, et seulement ceux-ci, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage des semestres concernés. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.

La note obtenue dans chaque EC est conservée durant toute la scolarité dès lors qu'elle est supérieure ou égale à 10.

Dans le cas exceptionnel d'autorisation de redoublement, sauf aménagement spécial proposé par la direction des études, l'ensemble des EC de toute UE non validée sont soumis à évaluation lors de la répétition de l'année d'étude.

A la validation d'une UE peut être associée l'une des cinq mentions différenciées suivantes :

- A : Excellent, 10 % meilleurs
- B : Très Bien, 25 % suivants
- C : Bien, 30 % suivants
- D : Satisfaisant, 25 % suivants
- E : Passable, 10 % restants

Dans le cas où la validation d'une UE ne s'accompagne pas d'une des cinq mentions différenciées précédentes, la validation est indiquée par la mention suivante :

- V : Validé

La non validation d'une unité d'enseignement est indiquée par la mention suivante :

- F : Insuffisant

7-2 : Publication des mentions

Les notes ou évaluations provisoires, obtenues au titre de chacun des contrôles organisés dans les UE relevant du programme, font l'objet d'une communication dans un délai d'un mois après la date du contrôle. Cette communication a pour but d'informer l'élève-ingénieur de ses progrès, mais ne se substitue pas à la décision du Jury relative à la validation d'une UE, ni (le cas échéant) à la décision du Jury relative à l'attribution d'une mention.

Dans le cas d'un contrôle écrit, les élèves peuvent consulter leur seule copie auprès du Responsable de l'UE.

Le Président du Jury ou le Directeur des Etudes de la filière Ingénieur des Industries Chimiques arrête et signe les mentions définitives. Les élèves sont destinataires d'un relevé individuel de leurs résultats après la fin de chaque semestre.

Il n'y a pas de publication par l'Ecole d'un classement des élèves-ingénieurs.

7-3 : Session de rattrapage

Une session de rattrapage est organisée par année universitaire. Les étudiants n'ayant pas validé une UE doivent s'inscrire à une session de rattrapage auprès du service de scolarité. Aucune convocation ne sera envoyée, et toute non-inscription entraînera le maintien de la mention F.

A la session de rattrapage, il n'est plus tenu compte des notes obtenues antérieurement dans les EC non validés. Les seules mentions pouvant alors être associées à une UE validée à l'issue d'une session de rattrapage sont E (validation de l'UE faisant l'objet d'une mention différenciée), V (validation de l'UE) ou F (non-validation de l'UE).

Le nombre maximal de sessions proposées pour rattraper une UE n'est pas limité, mais sauf cas exceptionnel validé par le Jury, le nombre maximal d'inscriptions administratives annuelles à l'Ecole est de quatre.

7-4 : Evaluation des périodes de formation en entreprise

L'élève ingénieur doit trouver lui-même chaque formation en entreprise. Il fait alors remplir la fiche de stage par l'entreprise et la fait valider, ainsi que le sujet de stage, par le responsable des stages, pour l'établissement de la convention de stage.

Chaque formation en entreprise donne lieu à une évaluation par un tuteur industriel et un tuteur universitaire.

Le tuteur industriel est proposé par l'entreprise ; il propose le sujet de la formation en entreprise. Il s'assure du suivi et de l'encadrement scientifique et technique du stagiaire nécessaire au développement du travail proposé. Comme tout responsable d'UE, le tuteur évalue l'élève-ingénieur lors des phases en entreprise.

Le tuteur universitaire a la charge d'aider l'élève-ingénieur dans sa formation en entreprise, d'évaluer ses activités et son comportement au sein de l'entreprise. Pour cela, il rend visite à l'élève et à son tuteur industriel dans les deux mois qui suivent le début de la formation et assiste à la soutenance de fin de stage en présentiel dans l'entreprise ou par visioconférence pour les formations de 1^{ère} et 2^{ème} année.

Si l'élève rencontre une difficulté majeure lors de sa formation en entreprise, il doit en avertir immédiatement son tuteur universitaire et le responsable de la formation. Si nécessaire, un deuxième tuteur universitaire pourra être nommé et l'évaluation du stage sera alors menée conjointement par les deux tuteurs.

Le stage en entreprise en semestre 10 est évalué en fin de formation par une soutenance orale dans les locaux de l'Ecole par les commissions d'audition de soutenances de fin d'études. Ces commissions évaluent le rapport de stage et la qualité de la soutenance orale de l'élève-ingénieur. Cette soutenance peut avoir lieu à huis clos si l'entreprise le souhaite pour des raisons de confidentialité ; les membres de la commission d'audition signent alors un engagement de confidentialité, qui est remis à l'entreprise.

Les périodes de formation en entreprise sont évaluées et validées sur la base d'un référentiel de compétences. Cinq groupes de compétences sont évalués :

- Connaissances scientifiques et techniques et maîtrise de leur mise en œuvre (6 ECTS),
- L'adaptation aux exigences propres de l'entreprise et de la société (6 ECTS),
- La prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle (6 ECTS),
- Rapport de stage (livrable académique, 6 ECTS),
- Soutenance orale (livrable académique, 6 ECTS).

Chaque groupe est équivalent à une unité d'enseignement ce qui implique qu'aucune compensation n'est possible.

Chaque groupe de compétences (ou UE) est constitué **lui-même** de compétences pour lesquelles un niveau minimal requis est attendu pour un stage donné. Ces compétences sont des éléments constitutifs de l'UE et, à ce titre, la compensation est possible. Les compétences peuvent s'acquérir progressivement dans le temps au cours des 3 stages en milieu industriel de la formation. Un stage sera considéré comme validé si au moins 3 groupes de compétences (sur l'ensemble des 5 groupes de compétences hors livrables académiques) sont acquis **et** si le rapport et la soutenance de stage sont validés.

En cas de non validation d'un stage, un stage supplémentaire en 4^e inscription est obligatoire.

En cas de non validation d'un livrable académique, il est possible de répéter la soutenance et/ou de corriger le rapport dans les 2 mois suivants la fin du stage. En cas de non-validation d'un ou de plusieurs groupe(s) de compétences (hors livrable académique), deux possibilités existent : acquérir les ECTS manquants en validant le ou les groupe(s) de compétences défaillant(s) lors du ou des stage(s) suivant(s) **ou** effectuer un stage en 4^e inscription pour valider le ou les groupe(s) de compétences défaillant(s).

A l'issue de son cursus, l'élève-ingénieur devra atteindre le niveau minimal requis dans chaque groupe de compétences. Un outil en ligne, contenant les grilles de niveau par compétence et permettant d'assurer le suivi de l'élève-ingénieur du point de vue des groupes de compétences acquis au cours du temps, doit être complété par les tuteurs industriels et universitaires ainsi que par l'étudiant. Le tuteur universitaire est responsable de l'harmonisation des résultats et transmettra l'évaluation définitive au service de scolarité et au responsable des stages via l'outil en ligne. En cas de désaccord entre les 3 parties dans l'évaluation, c'est le tuteur universitaire qui sera le décisionnaire final de l'évaluation.

7-5 : Evaluation des Compétences

Les compétences sont régulièrement évaluées au cours de la scolarité. Les compétences ne se compensent pas et la validation d'un niveau supérieur entraîne la validation des niveaux précédents.

- Les situations d'enseignement intégratrices (projets, stages) font l'objet d'évaluations directes de compétences, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Les performances aux EC contribuent à la validation d'une ou plusieurs compétences lorsque la note est supérieure à 10, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Certains enseignements contribuent de façon indirecte aux compétences, qui ne sont alors pas directement évaluées dans l'EC correspondant. Ces enseignements sont considérés comme des ressources pour lesdites compétences, à des niveaux qui sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Pour les semestres académiques effectués dans d'autres établissements (en France ou à l'étranger), la contribution des enseignements suivis et validés aux 14 compétences du référentiel du diplôme est appréciée par la direction des études selon les accords établis et encadrant la mobilité.

La validation d'un niveau donné (novice, débutant, compétent ou performant) d'une compétence est acquise par la validation de 66 % (possibilité de compensation) des enseignements contribuant au niveau visé.

La validation de l'ensemble des 14 compétences au niveau performant est nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur des industries chimiques. Il appartient à l'élève de documenter, par l'écriture d'un portfolio par exemple, les traces de progression de l'acquisition des compétences.

7-6 : Bonus Engagement Etudiant

En référence à la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 et au décret n° 2017-962 du 10 mai 2017, les élèves qui estiment, de par leurs expériences et activités extracurriculaires, pouvoir prétendre à la validation de certains acquis et compétences qui entrent dans le référentiel de compétences de la formation d'ingénieur diplômé de l'ENSIC, peuvent demander à ce que ces acquis et compétences soient validés. Dans ce but deux procédures sont possibles, soit une procédure interne à l'école, soit la procédure B2E proposée par l'Université de Lorraine. Chaque élève ne peut faire qu'une demande durant ses études à l'école (en choisissant l'une de ces deux procédures).

Procédure interne à l'école. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires en rapport avec celles du référentiel de compétences de la formation, établit et dépose un dossier à l'attention du directeur des études. Celui-ci nomme une commission ad hoc pour statuer sur la recevabilité de la demande et faire, le cas échéant, une proposition de mise en œuvre à l'élève pouvant inclure un travail supplémentaire à faire et précisant les modalités de validation exigées. Lorsque la demande est validée, un contrat d'études est établi pour préciser les acquis et compétences validés ainsi que les modalités et aménagements qui en découlent (dispense d'activités pédagogiques, attribution de crédits ECTS et/ou de compétence, autre type de valorisation...). Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Procédure B2E de l'Université de Lorraine. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires, établit et dépose un dossier sur la plate-forme dédiée de l'Université de Lorraine (UL). L'engagement étudiant est évalué par la procédure Bonus Engagement Etudiant (B2E) de l'UL. Lorsque la demande est validée, la valeur du B2E est ajoutée à la moyenne de chaque UE. Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Titre 3bis : Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est **obligatoire**.

Les étudiants et étudiantes disposent des modalités suivantes :

- Congé étudiant : chaque étudiant et étudiante bénéficie de 4 jours de congés annuels maximum. Chaque congé se pose intégralement à la journée (insécable, et hors période d'examen). La demande doit être anticipée, et sera refusée si le congé est pris durant un examen.

Ce congé n'est pas disponible pour les apprentis dont les absences dépendent exclusivement de leur contrat d'apprentissage.

- Congé périodique : chaque étudiant(e) déclaré(e) de sexe féminin bénéficie de 12 jours de congés périodiques dans l'année, validés automatiquement. Chaque congé se pose intégralement à la journée. Un prolongement de 4 jour supplémentaire peut être autorisé après demande préalable du SSE (Service de Santé Étudiante).

Une absence est considérée comme justifiée, lorsque l'élève-ingénieur peut produire un document officiel (certificat médical signé, tamponné et daté du premier jour de la période d'absence, procès-verbal d'accident, convocation administrative, deuil d'un parent proche). L'appréciation de la validité des autres motifs d'absence relève

de la seule compétence de la direction des études. La justification doit parvenir à la scolarité au plus tard 2 jours ouvrés après l'absence invoquée. Le service de scolarité ne relancera pas l'élève pour obtenir la justification.

Dans tous les cas, l'élève-ingénieur doit aussi informer l'enseignant et le service de scolarité de la raison de son absence. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à fournir au service de scolarité.

Une absence est considérée comme injustifiée dans tous les autres cas que ceux indiqués ci-dessus pour une absence justifiée.

Absence lors d'une épreuve d'évaluation :

Si l'absence est justifiée, l'élève-ingénieur pourra effectuer un contrôle, considéré comme relevant de la session initiale, lors de la session de rattrapage. Les modalités de la session de rattrapage sont définies dans la fiche relative à chaque UE ainsi que dans les modalités de contrôle des connaissances.

Une absence non justifiée en session initiale entraîne une note de zéro (si l'évaluation est quantifiée par une note chiffrée) ou une mention F (le cas échéant) pour l'épreuve d'évaluation.

L'élève dont l'acquisition des connaissances et compétences n'a pas pu être évaluée, compte tenu d'un nombre d'absences répétées pour **raisons de santé**, peut être autorisé, sur décision du Jury, à bénéficier d'une nouvelle inscription administrative pour l'année en cours, de façon à recommencer son année d'études. Dans ce cas spécifique, cette nouvelle inscription ne constitue pas un redoublement.

Absence lors d'une séance d'enseignement :

Une **séance d'enseignement** est un intervalle de temps d'enseignement (CM, TD, TP, séance de suivi de projet, conférence industrielle...) d'une durée variable encadré par 2 temps de pause.

Cas 1 : EC dont le nombre d'heures est inférieur ou égal à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 25% du volume horaire de l'EC (hors contrôle), aucune note ne sera attribuée à l'EC ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Cas 2 : EC dont le nombre d'heures est strictement supérieur à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 15% du volume horaire de l'EC (hors contrôle), aucune note ne sera attribuée à l'EC ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Dans les cas 1 ou 2 ci-dessus, pour un élève-ingénieur n'ayant aucune note attribuée à un EC en raison d'un manque d'assiduité, la mention F lui sera automatiquement attribuée dans l'UE incluant l'EC concerné. L'élève-ingénieur devra alors s'inscrire en session de rattrapages pour passer l'épreuve d'évaluation de l'EC concerné. Ainsi, il ne pourra obtenir, au mieux, que la mention E à l'UE. Lors de cette session de rattrapages, il n'aura cependant pas à

repasser les autres EC (de l'UE concernée) pour lesquels sa note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20 en session initiale.

Retard lors d'une séance d'enseignement :

A partir du moment où l'appel aura été effectué par l'enseignant, toute arrivée tardive sera considérée comme une absence injustifiée lors de la séance d'enseignement concernée. Après accord éventuel de l'enseignant, l'élève-ingénieur pourra assister à la séance d'enseignement mais sera considéré comme absent lors de celle-ci.

Titre 4 : Sanction des études

Les évaluations sont soumises à l'examen d'un Conseil de promotion et à l'appréciation du Jury, qui sanctionne le niveau d'études acquis et se prononce sur la situation de l'élève-ingénieur.

Tout élève-ingénieur ayant validé l'ensemble des enseignements des semestres S5 et S6 (première année du cycle ingénieur, 3^{ème} année du niveau européen L) reçoit le diplôme de Bachelor en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Tout élève-ingénieur ayant validé l'ensemble des enseignements des semestres S5, S6, S7 et S8 (première et deuxième année du cycle ingénieur, 1^{ère} année du niveau européen M) reçoit le diplôme de Gradué en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Article 8 : les Conseils de promotion

L'Ecole se dote, pour chacun des six semestres du cursus, d'un Conseil constitué des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Le Conseil peut se réunir en formation ouverte à laquelle participent les délégués des élèves ou en formation restreinte aux seuls enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Les Conseils sont présidés par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou par le Directeur des Etudes.

Le Conseil de promotion se réunit, sur convocation du Directeur de l'Ecole, du Directeur-adjoint ou du Directeur des Etudes, à la fin de chaque semestre pour examiner la situation globale de la promotion (formation ouverte) et les résultats de chaque élève en particulier (formation restreinte).

Il écoute, en formation ouverte, les délégués de promotion.

Il a un rôle consultatif et informatif qui doit permettre d'attirer l'attention des élèves-ingénieurs dont la faiblesse des résultats peut compromettre la poursuite et la réussite de leur année d'études. Cet avis est transmis aux membres du Jury.

Il propose aux élèves en difficulté un entretien avec le Directeur des Etudes, et/ou le Directeur des Enseignements et/ou le Correspondant Pédagogique, en fin de semestre.

Un compte-rendu des réunions des Conseils de promotion est rédigé et validé par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou le Directeur des Etudes.

Les élèves en situation de difficulté ont la possibilité de solliciter l'aide d'un tuteur pédagogique choisi parmi les enseignants-chercheurs ; le tuteur assure essentiellement un rôle de conseil auprès de l'élève, notamment en matière de méthodologie et d'organisation de travail.

Article 9 : le Jury

9-1 : Généralités

Les études sont sanctionnées par le Jury.

Le Jury, conformément aux dispositions de l'article L.613-1 du Code de l'Education, peut être composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ayant participé aux enseignements dans les différentes disciplines relevant du cursus. Il peut être éventuellement complété par des personnalités extérieures qualifiées, choisies en raison de leurs compétences ou de leur contribution à la formation des élèves-ingénieurs.

Le Jury a un rôle délibératif et décisionnel.

9-2 : Composition - Fonctionnement

La composition nominative du Jury est fixée chaque année par la Présidente de l'Université de Lorraine.

La liste des membres du Jury est communiquée par voie d'affichage, chaque année, dans un délai de deux mois après la date de rentrée des élèves.

Le Directeur de l'Ecole en assure la Présidence qu'il peut déléguer au Directeur des Etudes ou au Directeur Adjoint.

Le jury comprend :

- 1 membre de droit en la personne du Directeur de l'ENSIC ou son représentant
- 4 membres enseignants à la FITI,
- 6 membres extérieurs (4 cadres d'entreprises, 1 représentant de France Chimie et 1 représentant d'un organisme de formation niveau BAC + 2).

Les membres enseignants et leurs suppléants sont nommés par le Directeur de l'ENSIC.

Les 6 membres extérieurs sont nommés par le Directeur de l'ENSIC. Ils s'engagent officiellement à faire partie du Jury et à désigner un représentant lors de la tenue de chaque Jury.

9-3 : Rôles du Jury

A l'issue de chaque formation académique ou en entreprise, le Jury examine l'ensemble des résultats et se prononce quant à la poursuite de la formation de chaque élève.

Il délibère notamment sur le cas des élèves-ingénieurs qui sont en situation de difficulté particulière.

Le Jury peut attribuer, par décision et pour chaque semestre, une ou plusieurs unités d'enseignements non validées. Cette décision tient compte de l'assiduité et des résultats obtenus pendant le semestre par l'élève concerné. Dans ce cas d'une validation par décision du jury, l'UE et les crédits ECTS correspondants sont attribués avec les mentions E ou V.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et les membres du Jury sont soumis au devoir de réserve. Les décisions sont adoptées, éventuellement après un vote à bulletin secret, à la majorité relative.

9-4 : Décisions

Le Jury est habilité à se prononcer notamment sur :

- l'attribution du diplôme "d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de l'Université de Lorraine, spécialité Génie Chimique", y compris par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- la poursuite du cursus. La poursuite du cursus est conditionnée par la validation, directe ou par décision du Jury, et dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours, des UE du syllabus. Le cas de chaque élève qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessus est examiné par le Jury qui statue sur la poursuite ou non des études en semestre suivant,
- la poursuite du cursus malgré la non-validation de la totalité des UE du syllabus dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours. Dans ce cas de semestre(s) ajourné(s) avec autorisation de poursuivre, les crédits manquants doivent être acquis au cours de la suite de la scolarité,
- la répétition d'une année suite à des problèmes de santé,
- la répétition d'une année du cursus dans le cadre d'un aménagement d'études,
- la mise en congé d'études,
- l'admission sur dossier et titres des élèves,
- la réorientation dans la filière nationale pour des élèves en situation d'échec en filière binationale.

La répétition d'une année d'études pour insuffisance de résultats (seconde inscription administrative) constitue un redoublement et a un caractère exceptionnel. Elle n'est autorisée qu'une seule fois au cours des trois années du cursus. Le doublant conserve le bénéfice des UE validées, et reste astreint à l'assiduité aux enseignements, évaluations et projets relatifs aux UE non validés. Lorsque cette répétition d'une année d'études est autorisée en fin de cursus (cas des élèves ayant suivi les trois premières années d'études, mais qui n'ont pas validé l'ensemble des UE ou qui ne répondent pas à la totalité des critères requis pour l'obtention du diplôme), un aménagement de la scolarité de la dernière année d'étude peut être proposé par le jury. De plus, toujours pour le seul cas des élèves répétant une année d'étude après avoir suivi les trois premières années, les sessions initiales et les sessions de rattrapage leur sont accessibles pour la validation des UE.

Les décisions individuelles du Jury sont adressées aux élèves-ingénieurs. Un procès-verbal détaillé est rédigé à l'issue de chacune des réunions du Jury et recense l'ensemble des décisions adoptées.

Les décisions du Jury fondées sur les résultats des élèves-ingénieurs peuvent faire l'objet de recours tels que décrits dans le paragraphe suivant.

9-5 : Voies de recours

Un élève-ingénieur peut formuler un recours contre une décision du Jury le concernant :

- un recours administratif adressé à la Présidente de l'Université de Lorraine,
- un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Nancy.

La contestation ne peut porter que sur le sens de la décision concernant l'élève-ingénieur et pas sur le jugement émis sur la valeur d'une copie ou d'un travail réalisé par l'élève-ingénieur, le Jury en la matière étant souverain.

Le délai de recours est de deux mois à compter de l'émission de la notification.

9-6 : Filière binationale

Les résultats des élèves ingénieurs de la filière binationale sont évalués par le Jury FITI ENSIC, à l'issue des semestres académique et en entreprise, dans les conditions définies aux articles précédents, au cours des années où ils suivent leur scolarité en France.

Lors de leur formation académique à la Hochschule Mannheim, les élèves ingénieurs de la filière binationale dont l'inscription principale est à l'Université de Lorraine, sont évalués par le Jury de la Hochschule Mannheim selon les modalités en vigueur. La réussite aux examens de Bachelor de fin de semestre S7 permet aux élèves de poursuivre en semestre S8 leur formation à la Hochschule Mannheim. Cette poursuite d'études, prononcée par le Jury compétent, s'effectue en vue de la préparation du Master of Science ou d'un complément de formation non diplômante. A l'issue de cette période, le Jury FITI ENSIC statue au vu des résultats transmis par la Hochschule Mannheim. L'échec aux examens de Bachelor conduit à l'arrêt de la formation académique à la Hochschule Mannheim dès le semestre S8 conformément à l'article 9-4. Le Directeur des études de la formation FITI ENSIC prendra alors toutes les dispositions utiles pour permettre à l'élève-ingénieur de réaliser une période pratique.

Chaque élève reste soumis aux conditions de délivrance de diplôme propres à chaque établissement.

Les jurys de chaque établissement délibèrent indépendamment.

Titre 5 : Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap

Référence : décret 2005-1617 et circulaire 2006-215

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne

en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant”.

Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article ci-dessus du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens ;
- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

Titre 6 : Discipline

Article 10 : Le respect des règles

Dans leurs relations avec l'ensemble des personnels de l'Ecole et entre eux, les élèves devront faire preuve de courtoisie et de politesse et se conformer aux directives qui leur seront données au cours de leur scolarité.

Ils respecteront les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans leur comportement en général et pour l'utilisation des matériels mis à leur disposition en veillant à la protection des personnes et des biens.

En matière d'utilisation de l'outil informatique et d'accès à internet, ils sont astreints à se conformer aux dispositions de la Charte Informatique qu'ils signent à leur arrivée à l'Ecole, interne à l'Université de Lorraine, pour toute ouverture de compte.

En cas de problèmes dans la conduite de leurs études, ils en informeront leurs délégués de promotion afin que ceux-ci puissent débattre constructivement avec la direction de l'Ecole des éventuelles mesures à mettre en place pour remédier à ces difficultés.

En matière d'évaluations ou de contrôles, ils sont tenus de se référer aux consignes données en début d'épreuve, concernant l'utilisation de calculatrices, d'appareils électroniques et/ou la consultation de différents supports écrits. Tout manquement aux consignes données pour les contrôles des connaissances sera considéré comme une fraude faisant l'objet d'un « procès-verbal de constatation de fraude aux examens » et passible de sanctions disciplinaires.

L'inscription des étudiants à l'école est assujettie à la signature de la « Charte de l'élève-ingénieur ENSIC » détaillant les droits et les devoirs de chacun.

Article 11 : Les sanctions

Référençant l'article 2-2° du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les élèves de l'ENSIC relèvent du régime disciplinaire (section disciplinaire de l'Etablissement) en cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, de même en cas d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Etablissement.

Référençant l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions disciplinaires applicables sont :

- 1° l'avertissement
- 2° le blâme
- 3° l'exclusion de l'Etablissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4° l'exclusion définitive de l'Etablissement
- 5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans
- 6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'évaluation (contrôle continu, contrôle terminal, rapport de travaux pratiques ou de projet) entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5° et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

REGLEMENT DE SCOLARITE

ENSIC – FITI - FISEA

Formation d'Ingénieurs diplômés de l'ENSIC-Université de Lorraine, spécialité « génie chimique » sous statut étudiant puis sous statut apprenti

TITRE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE SCOLARITE

TITRE 3 : EVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

TITRE 3BIS : ASSIDUITE

TITRE 4 : SANCTION DES ETUDES

TITRE 5 : AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

TITRE 6 : DISCIPLINE

L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (ci-dessous désignée par ENSIC, ou l'Ecole) est une école interne (article L.713-9 du Code de l'Education) de l'Université de Lorraine (ci-dessous désigné par l'Etablissement).

Le présent règlement décrit les règles régissant le déroulement des études en vue de l'obtention du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques spécialité « génie chimique » (ci-dessous désigné par ingénieur FITI ENSIC) via la FISEA. La FISEA (formation avec une première année sous statut étudiant puis deux années sous statut apprenti) est organisée sur 3 ans soit six semestres de formation. Ce règlement décrit les règles d'obtention du diplôme sous statut étudiant durant la première année puis sous statut apprenti pour les deux dernières années. La formation d'ingénieur FITI par la voie de l'apprentissage à l'ENSIC est fondée sur un adossement au CFA de l'Université de Lorraine. Ce diplôme est habilité par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur sur avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Ce règlement de scolarité a été élaboré par la Direction de l'Ecole. Il a été adopté par le Conseil de l'Ecole et par le Conseil du Collégium Lorraine INP. Sauf cas de force majeure, il ne peut être modifié en cours d'année universitaire. Une telle modification doit être soumise par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint de l'Ecole ou à défaut par le Directeur des études au Vice-Président du CF de l'Etablissement. Il est révisable annuellement, par le Conseil de l'Ecole, pour application à partir la rentrée suivante, en respectant les mêmes étapes de validation.

Le règlement de scolarité est communiqué aux élèves et aux enseignants en début d'année universitaire. L'inscription à l'ENSIC vaut engagement à le respecter.

Titre 1^{er} : Conditions d'admission
--

Article 1^{er} : Admission en première année

L'admission en première année de la formation d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques spécialité « génie chimique » (ci-dessous désigné par ingénieur FITI ENSIC) via la FISEA se fait sur dossier de candidature, tests et entretiens.

Peuvent être candidats à l'admission en première année les titulaires d'un diplôme de niveau minimal de premier cycle de l'enseignement supérieur scientifique (BUT2, BUT3, Brevet de Technicien Supérieur, Licence seconde année ou équivalent européen), les étudiants issus des classes ATS spécialité génie chimique, ainsi que les candidats dont les dossiers ont été validés par une commission de Validation des Acquis Professionnels (VAP) de l'Etablissement. Des candidatures d'étudiants de Classe Préparatoires aux Grandes Ecoles ayant validé 120 crédits ECTS peuvent, à titre exceptionnel, être examinées

La limite d'âge est de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat d'apprentissage.

Les commissions chargées d'apporter les éléments nécessaires à la prise de décision par la Présidente de l'Université de Lorraine (dont la composition est précisée dans l'article 9-2) sont les suivantes :

- la commission d'examen des candidatures au recrutement,
- les jurys d'audition des candidats au recrutement, composés d'au moins 3 membres,

Lors de la première étape du recrutement, la commission d'examen des candidatures au recrutement examine les dossiers des candidats :

- résultats scolaires des classes de première et terminale,
- résultats obtenus au cours du premier cycle universitaire,

et établit la liste des candidats qui seront convoqués pour un entretien et les tests d'évaluation.

Lors d'une deuxième étape, les jurys d'audition des candidats au recrutement auditionnent les candidats convoqués et analysent leurs motivations.

La commission d'examen des candidatures au recrutement établit par ordre de mérite la liste principale des admis et éventuellement la liste complémentaire au vu des dossiers, des résultats des tests et des rapports des jurys d'audition.

Le nombre maximal de places est fixé chaque année par le Directeur de l'Ecole.

Les admissions sont prononcées par la Présidente de l'Université de Lorraine.

Article 2 : Admission en seconde année (FISA)

L'inscription administrative en apprentissage des apprenants de la FISEA (à partir de la 2^{ème} année de la formation d'ingénieur) est subordonnée à la validation de la 1^{ère} année de formation et à la signature d'un contrat d'apprentissage pour 2 années sur une mission validée par la direction de l'école. Les étudiants qui ne valideraient pas cette dernière condition mais ayant validé les deux semestres 5 et 6 pourront être acceptés à poursuivre en FISE.

Titre 2 : Dispositions générales de scolarité
--

Article 3 : Les inscriptions

L'accès à l'ensemble des locaux du campus de l'ENSIC et la participation aux enseignements sont subordonnés, chaque année, à l'accomplissement des modalités d'inscription administrative annuelle auprès du service de scolarité de l'Ecole et des services administratifs de l'Etablissement, conformément à la réglementation en vigueur. L'élève devra s'acquitter des droits d'inscription (sauf appartenance à un régime dérogatoire), frais auxquels peuvent s'ajouter des prestations complémentaires optionnelles de scolarité votées par le Conseil de l'Ecole et validées par le Conseil d'Administration de l'Etablissement. En sa qualité d'apprenant inscrit sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur, l'apprenti ne s'acquitte personnellement d'aucun droit d'inscription ou de scolarité à l'Université de Lorraine.

Article 4 : La scolarité

L'organisation des enseignements est conforme à l'objectif de formation par alternance avec successivement, pour chacune des trois années, des périodes académiques auxquelles se succèdent des périodes en entreprise (stage ou terrain d'apprentissage). Le synoptique des études et la description des unités d'enseignement (UE), ainsi que la durée de chaque période de formation, figurent dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des apprenants.

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement, (UE) et en éléments constitutifs des unités d'enseignements (EC) qui s'articulent autour de cours magistraux, travaux dirigés, conférences, projets encadrés, stages en entreprise et en unité de recherche. Le programme détaillé des UE et des EC figure dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des élèves/apprentis.

A chaque UE correspond une quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, des objectifs généraux et spécifiques décrits dans le syllabus.

Conformément au cadre d'harmonisation européenne, à chaque UE est associé un nombre de crédits, dits crédits ECTS (European Credit Transfer and accumulation System). Ce nombre de crédits ECTS est précisé dans le syllabus en vigueur. Conformément à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, les crédits ECTS sont capitalisables, c'est-à-dire que lorsqu'une UE est validée, les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis.

La formation conduit également à l'acquisition de compétences, scientifiques et techniques, mais aussi relatives aux exigences de l'entreprise et d'une société durable ainsi qu'à la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle. Ces compétences, au nombre de 14, sont déclinées en 5 niveaux (novice, débutant, compétent, performant et expert) et détaillées dans le syllabus de la formation. Chaque UE contribue à l'acquisition d'un niveau donné d'une ou plusieurs compétences. L'acquisition de l'ensemble des compétences, au niveau performant, est requise pour l'obtention du diplôme Ingénieur des Industries Chimiques spécialité « génie chimique ».

Le programme des enseignements, élaboré en tenant compte des évolutions de l'industrie et des progrès de la recherche scientifique, est approuvé par le Conseil de l'Ecole et soumis à l'évaluation périodique de la Commission des Titres d'Ingénieur.

La Direction de l'Ecole établit un planning semestriel des enseignements et arrête le calendrier des congés scolaires, ces deux documents étant mis à la disposition des élèves.

La présence des apprenants aux cours, travaux dirigés, tutorats de projet et conférences fixés dans l'emploi du temps est obligatoire.

Toute information communiquée lors des enseignements programmés (quelle qu'en soit la forme) est susceptible d'être intégrée dans l'évaluation des connaissances.

Les apprenants accomplissent obligatoirement deux formations en entreprise :

- la première, dite "assistant-ingénieur", effectuée durant le semestre S6, d'une durée de 9 semaines. Exceptionnellement, et sur validation de la direction des études, ce stage pourra être effectué dans un laboratoire de recherche s'il se déroule à l'étranger.
- la seconde, dite "terrain d'apprentissage" dont le calendrier s'étale entre le semestre S7 et le semestre S10.

La recherche du stage « assistant-ingénieur » et du terrain d'apprentissage est de la responsabilité de l'élève/apprenti-ingénieur.

Les apprentis accomplissent obligatoirement un Projet de Recherche et Développement portant sur un sujet proposé par l'entreprise du terrain d'apprentissage et qui s'étend entre le S8 et le S10 afin de profiter des deux années de présence dans la même entreprise. Ce projet se déroule en totalité ou en partie pendant les périodes à l'école. Le sujet de ce projet est à caractère scientifique ou technologique. Sous réserve de l'accord de l'entreprise, le Projet de Recherche et Développement peut donner lieu à certaines missions en terrain d'apprentissage. Son objectif est d'apporter à l'apprenti-ingénieur une initiation à la démarche de recherche/développement en milieu industriel et/ou universitaire. Il s'agit pour l'apprenti de développer une méthodologie de type R&D à partir d'une problématique exprimée par l'entreprise.

Les apprentis doivent justifier, en fin du cursus ingénieur, de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe.

En aucun cas, le diplôme n'est attribué à un apprenti n'atteignant pas ce niveau, dont la certification est soumise à un organisme reconnu et extérieur à l'école au cours de la 2ème ou 3ème année d'études. L'inscription à une session de certification de langue anglaise est obligatoire durant les années d'inscriptions régulières (2A ou 3A) de la formation.

*Pour obtenir le diplôme, les élèves **de nationalité étrangère** doivent atteindre, avant ou au cours de leurs études en France, un niveau B2 en français, validé par une certification externe. **Les étudiants ayant obtenu un baccalauréat français, ou recruté par la voie des concours aux grandes écoles, ou ayant validé au moins deux années de formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, peuvent être dispensés du test. Les étudiants étrangers originaires d'un état ou d'une région d'un état dont la seule langue officielle est le français, sont automatiquement dispensés du test.***

En cas d'échec à l'issue du cycle de formation d'ingénieur, la disposition précédente, permettant l'obtention de cette certification lors d'une seule année supplémentaire avec réinscription obligatoire, s'applique également.

Le redoublement d'un ingénieur apprenti n'est pas autorisé. Néanmoins, il pourra être autorisé à signer un avenant de prolongation sous contrôle du CFA, en fin de cursus uniquement, et dans la limite maximale d'un an (Article L6222-11 du code du travail), pour lui permettre en cas d'échec :

- de valider les unités d'enseignement concernées,
- d'obtenir un score suffisant de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe,
- pour les apprentis ingénieurs étrangers, d'obtenir un score suffisant de compétences en langue française d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe.

Sauf cas de force majeure validé par le Jury en raison de circonstances exceptionnelles et en accord avec la direction des études, les élèves-apprentis devront également justifier d'une période de séjour à l'étranger d'au minimum 9 semaines cumulées.

Les périodes prises en compte pour le respect de cette obligation font l'objet d'une validation par la direction des études dans le cadre de la liste des possibilités suivantes :

- le stage assistant-ingénieur,
- le terrain d'apprentissage
- un semestre académique d'études,
- un séjour non obligatoire, réalisé durant les années d'inscription à l'Ecole,

Le diplôme n'est délivré qu'après accomplissement et validation de l'ensemble des unités d'enseignements (UE) de formation du parcours de l'élève.

4-1 : Tutorat académique et maître d'apprentissage

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ce maître d'apprentissage doit avoir le statut de salarié de l'entreprise. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé.

Afin d'établir un lien étroit entre les entreprises et l'établissement de formation, un tuteur académique est désigné au sein du corps enseignant. Il est chargé du suivi de l'apprenti pendant les périodes de formation à l'Ecole et en entreprise en liaison avec le maître d'apprentissage.

Titre 3 : Evaluation de l'acquisition des connaissances et compétences

L'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences doit permettre aux élèves comme aux enseignants, de mesurer la progression des élèves et de leur niveau dans les différentes disciplines enseignées.

Cette évaluation fournit aux Conseils et Jurys en général, toutes les informations nécessaires à l'examen de la situation de l'élève et aux prises de décisions.

Article 5 : Modalités d'évaluation

L'Ecole met en place un système d'évaluation dans chacune des unités d'enseignement et dans chacun des éléments constitutifs d'unités d'enseignement. L'évaluation dans les éléments constitutifs est réalisée sous forme de contrôle continu, de contrôle terminal ou de toute combinaison de ces deux modes d'évaluation :

- le contrôle continu a pour objectif de permettre à l'élève ingénieur de mesurer ses progrès dans le processus d'acquisition des connaissances et compétences. Les évaluations dans le cadre du contrôle continu s'appuient sur des préparations et comptes rendus de travaux pratiques, tests ou devoirs surveillés, épreuves intermédiaires ou rapports et soutenances de projets. Le poids respectif des différentes évaluations est établi en concertation par la Direction des Etudes et le Responsable de l'UE,
- le contrôle terminal a pour objectif d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences par une seule épreuve, proposée en fin d'élément constitutif.

Il est possible de combiner les aspects contrôle continu et contrôle terminal. Les parts respectives de chacun des deux modes d'évaluation sont précisées dans les Modalités de Contrôle de Connaissance. A l'intérieur d'une UE, la compensation entre les différentes évaluations s'applique intégralement.

5-1 : Validation des UE et attribution des crédits

Sur proposition du Responsable de l'UE, le Jury de l'école, réuni en fin de semestre, décide de :

- la validation de l'UE, ce qui confère à l'élève ou l'apprenti le nombre de crédits ECTS associés à l'unité d'enseignement,
- la non validation de l'UE.

Dans le cas où l'évaluation de l'UE est quantifiée par une note chiffrée, déterminée par le responsable de l'UE, une note de 10 sur 20 ainsi que l'obtention d'une note minimale de 06 sur 20 dans chaque EC de l'UE concernée sanctionnent l'obtention par l'élève d'un niveau acceptable. Le Jury se réserve toutefois le droit de prendre en considération d'autres éléments d'appréciation dont la présence aux enseignements obligatoires, pour décider de la validation de l'unité d'enseignement.

Dans le cas d'une non validation de l'UE :

- Si cette non-validation est la conséquence d'une ou plusieurs absences justifiées à un examen, seuls les EC avec absence justifiée, et, le cas échéant, ceux dont la note initiale est inférieure à 06 sur 20, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage.
- Si la non-validation est prononcée en raison d'une note initiale inférieure à 06 sur 20 dans un ou plusieurs EC, et que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10 sur 20, alors seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 06 sur 20 doivent être rattrapés en session de rattrapage. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.
- Si la non-validation est la conséquence d'une moyenne de l'UE strictement inférieure à 10 sur 20, seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 10 sur 20 en session initiale, et seulement ceux-ci, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage des semestres concernés. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.

La note obtenue dans chaque élément constitutif est conservée durant toute la scolarité, dès lors qu'elle est supérieure ou égale à 10.

Dans le cas exceptionnel d'autorisation de répétition de la première année d'étude, sauf aménagement spécial proposé par la direction des études, l'ensemble des EC de toute UE non validée sont soumis à évaluation lors de la répétition de l'année d'étude.

Conformément à la délibération du CA de l'UL du 13/04/2021, les décisions du jury peuvent être contestées :

- par la personne concernée ou son représentant légal ;
- sur demande expliquant les motifs de la contestation ;
- en joignant une copie de ladite décision ;
- dans un délai de 2 mois suivant sa notification pour pouvoir exercer un recours contentieux.

Le silence gardé pendant plus de 2 mois suivant le dépôt du recours gracieux vaudra décision de rejet dudit recours gracieux. Le cas échéant, l'intéressé(e) disposera alors d'un nouveau délai de 2 mois pour contester ce refus implicite devant le Tribunal administratif territorialement compétent (Nancy ou Strasbourg).

A la validation d'une UE peut être associée l'une des cinq mentions différenciées suivantes :

- A : Excellent, 10 % meilleurs
- B : Très Bien, 25 % suivants
- C : Bien, 30 % suivants
- D : Satisfaisant, 25 % suivants
- E : Passable, 10 % restants

Dans le cas où la validation de l'UE ne s'accompagne pas d'une des cinq mentions différenciées précédentes, la validation est indiquée par la mention suivante :

- V : Validé

La non validation d'une UE est indiquée par la mention suivante :

- F : Insuffisant

5-2 : Publication des mentions

Les notes ou évaluations provisoires, obtenues au titre de chacun des contrôles organisés dans les UE relevant du programme, font l'objet d'une communication dans un délai d'un mois après la date du contrôle. Cette communication a pour but d'informer l'élève/apprenti ingénieur de ses progrès, mais ne se substitue pas à la décision du Jury relative à la validation d'une UE, ni (le cas échéant) à la décision du Jury relative à l'attribution d'une mention.

Dans le cas d'un contrôle écrit, les élèves peuvent consulter leur seule copie auprès du responsable de l'UE.

Le Président du Jury ou le Directeur des Etudes de la filière Ingénieur des Industries Chimiques arrête et signe les mentions définitives. Les élèves sont destinataires d'un relevé individuel de leurs résultats après la fin de chaque semestre.

Il n'y a pas de publication par l'Ecole d'un classement des élèves ou apprentis ingénieurs.

5-3 : Session de rattrapage

Une session de rattrapage est organisée par année universitaire. Les étudiants n'ayant pas validé une UE sont inscrits automatiquement à la session de rattrapage. Ils doivent signaler clairement au service de scolarité leur souhait de ne pas bénéficier de cette inscription, si c'est leur choix. Ils rattrapent les EC de l'UE non validée dont la note est inférieure à 10. Aucune convocation ne sera envoyée, et toute non-présentation au rattrapage entraînera le maintien de la mention F.

A la session de rattrapage, il n'est plus tenu compte des notes obtenues antérieurement dans l'EC.

Les seules mentions pouvant être associées à une UE validée à l'issue d'une session de rattrapage sont E (validation d'une UE faisant l'objet d'une mention différenciée), V (validation d'une UE) ou F (non-validation d'une UE).

Le nombre maximal de sessions proposées pour valider une UE n'est pas limité, mais sauf cas exceptionnel validé par le jury, le nombre maximal d'inscriptions administratives annuelles à l'Ecole est de quatre.

5-4 : Evaluation des périodes de formation en entreprise

Durant son cursus, l'élève/apprenti ingénieur doit trouver lui-même un stage d'assistant-ingénieur de quatre mois (17 semaines) et un terrain d'apprentissage d'une durée de deux années. Il fait alors remplir la fiche de stage ou de terrain d'apprentissage par l'entreprise et la fait valider, ainsi que le sujet de stage ou de terrain d'apprentissage, par le responsable des stages, pour l'établissement de la convention de stage/du contrat d'apprentissage.

Chaque formation en entreprise donne lieu à une évaluation par un tuteur industriel et un tuteur universitaire.

5-4.1/ Stage assistant-ingénieur (1^{ère} année sous statut étudiant)

Le tuteur industriel est proposé par l'entreprise ; il propose le sujet de la formation en entreprise. Il s'assure du suivi et de l'encadrement scientifique et technique du stagiaire nécessaire au développement du travail proposé. Comme tout responsable d'UE, le tuteur évalue l'élève ou l'apprenti ingénieur lors des phases en entreprise.

Le tuteur universitaire a la charge d'aider l'élève-ingénieur dans sa formation en entreprise, d'évaluer ses activités et son comportement au sein de l'entreprise.

Dans le cadre du stage d'assistant-ingénieur, il rend visite à l'élève et à son tuteur industriel dans les deux premiers mois qui suivent le début de la formation et assiste à la soutenance de fin de stage en présentiel dans l'entreprise ou par visioconférence pour la formation de 1^{ère} année.

5-4.2/ Terrain d'apprentissage (2^{ème} et 3^{ème} année sous statut apprenti)

En début de formation, le maître de stage définit en concertation avec l'équipe pédagogique les activités appropriées qui seront réalisées par l'ingénieur-apprenti en fonction des compétences à acquérir et les inscrit sur le livret d'apprentissage.

Il s'assure que les activités de l'entreprise sont en adéquation avec le diplôme préparé.

Il assure le suivi de l'apprenti tout au long de sa formation en communiquant avec l'équipe pédagogique.

Il construit une progression des activités qu'il pourra proposer à l'apprenti en incluant leur complexification sur la durée du cycle. Il tient compte de l'évolution des compétences acquises en centre de formation.

Le tuteur académique assure le suivi pédagogique de l'apprenti et apporte son expertise dans l'encadrement des activités de l'apprenti lors de sa présence à l'école comme lors de ses périodes de formation en entreprise. Dans ce cadre, il effectuera :

- 1 rendez-vous téléphonique avec le maître d'apprentissage en présence de son apprenti dans les premiers mois qui suivent le début de la formation
- 1 visite de l'apprenti(e) et de son maître de stage au cours de la première année du contrat
- 1 rendez-vous téléphonique avec le maître d'apprentissage en présence de son apprenti en début de deuxième année
- 1 visite au cours de la deuxième année.

Il sera porteur d'un document d'évaluation des compétences pour chacun des élèves dont il est référent qu'il complètera en accord avec le maître d'apprentissage et l'apprenti(e). Il évalue les rapports rédigés par l'apprenti, d'une part en fin de première année et d'autre part, en fin de formation. Il participe obligatoirement à la soutenance orale qui a lieu à l'école en présence du maître de stage, dans les conditions définies par l'école.

Si l'élève/apprenti rencontre une difficulté majeure lors de sa formation en entreprise, il doit en avertir immédiatement son tuteur universitaire et le responsable de la formation. Si nécessaire, un deuxième tuteur universitaire pourra être nommé et l'évaluation du stage sera alors menée conjointement par les deux tuteurs.

L'évaluation des périodes de formation en entreprise prend en compte l'activité générale, la qualité de la soutenance orale et celle du rapport écrit. L'évaluation du stage est effectuée sur la base d'un référentiel de compétences décrit dans le syllabus.

Un niveau minimal requis dans 9 compétences est attendu pour un stage donné. Ces compétences sont des éléments constitutifs de l'UE et, à ce titre, la compensation est possible. Les compétences peuvent s'acquérir progressivement dans le temps au cours des 2 stages en milieu industriel de la formation. Un stage sera considéré comme validé si l'ensemble des compétences sont acquises et si le rapport et la soutenance de stage sont validés.

En cas de non validation d'une des périodes en entreprise, l'obtention du diplôme n'est possible que si le jury autorise une 4^e inscription.

En cas de non validation d'un livrable académique, il est possible de répéter la soutenance et/ou de corriger le rapport dans les 2 mois suivants la fin du stage. En cas de non-validation d'un ou de plusieurs groupe(s) de compétences (hors livrable académique), deux possibilités existent : acquérir les ECTS manquants en validant le ou les groupe(s) de compétences défaillant(s) lors d'une autre période en entreprise **ou** effectuer une nouvelle période en entreprise dans le cadre d'une 4^e inscription si accordée par le jury pour valider le ou les groupe(s) de compétences défaillant(s).

A l'issue de son cursus, l'élève/apprenti devra atteindre le niveau minimal requis dans chaque compétence. Un outil en ligne, contenant les grilles de niveau par compétence et permettant d'assurer le suivi de l'élève-ingénieur du point de vue des groupes de compétences acquis au cours du temps, doit être complété par les tuteurs industriels et universitaires ainsi que par l'étudiant. Le tuteur universitaire est responsable de l'harmonisation des résultats et transmettra l'évaluation définitive au service de scolarité et au responsable des stages via l'outil en ligne. En cas de désaccord entre les 3 parties dans l'évaluation, c'est le tuteur universitaire qui sera le décisionnaire final de l'évaluation.

5-6 : Evaluation des Compétences

Les compétences sont régulièrement évaluées au cours de la scolarité. Les compétences ne se compensent pas et la validation d'un niveau supérieur entraîne la validation des niveaux précédents.

- Les situations d'enseignement intégratrices (projets, stages) font l'objet d'évaluations directes de compétences, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Les performances aux EC contribuent à la validation d'une ou plusieurs compétences lorsque la note est supérieure à 10, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Certains enseignements contribuent de façon indirecte aux compétences, qui ne sont alors pas directement évaluées dans l'EC correspondant. Ces enseignements sont considérés comme des ressources pour lesdites compétences, à des niveaux qui sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Pour les semestres académiques effectués dans d'autres établissements (en France ou à l'étranger), la contribution des enseignements suivis et validés aux 14 compétences du référentiel du diplôme est appréciée par la direction des études selon les accords établis et encadrant la mobilité.

La validation d'un niveau donné (novice, débutant, compétent ou performant) d'une compétence est acquise par la validation de 66% (possibilité de compensation) des enseignements contribuant au niveau visé.

La validation de l'ensemble des 14 compétences au niveau performant est nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur des industries chimiques. Il appartient à l'élève de documenter, par l'écriture d'un portfolio par exemple, les traces de progression de l'acquisition des compétences.

5-7 : Bonus Engagement Etudiant

En référence à la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 et au décret n° 2017-962 du 10 mai 2017, les élèves qui estiment, de par leurs expériences et activités extracurriculaires, pouvoir prétendre à la validation de certains acquis et compétences qui entrent dans le référentiel de compétences de la formation d'ingénieur diplômé de l'ENSIC, peuvent demander à ce que ces acquis et compétences soient validés. Dans ce but deux procédures sont possibles, soit une procédure interne à l'école, soit la procédure B2E proposée par l'Université de Lorraine. Chaque élève ne peut faire qu'une demande durant ses études à l'école (en choisissant l'une de ces deux procédures).

Procédure interne à l'école. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires en rapport avec celles du référentiel de compétences de la formation, établit et dépose un dossier à l'attention du directeur des études. Celui-ci nomme une commission ad hoc pour statuer sur la recevabilité de la demande et faire, le cas échéant, une proposition de mise en œuvre à l'élève pouvant inclure un travail supplémentaire à faire et précisant les modalités de validation exigées. Lorsque la demande est validée, un contrat d'études est établi pour préciser les acquis et compétences validés ainsi que les modalités et aménagements qui en découlent (dispense d'activités pédagogiques, attribution de crédits ECTS et/ou de compétence, autre type de valorisation...). Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Procédure B2E de l'Université de Lorraine. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires, établit et dépose un dossier sur la plate-forme dédiée de l'Université de Lorraine (UL). L'engagement étudiant est évalué par la procédure Bonus Engagement Etudiant (B2E) de l'UL. Lorsque la demande est validée, la valeur du B2E est ajoutée à la moyenne de chaque UE. Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Titre 3bis : Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire.

Les étudiants et étudiantes disposent des modalités suivantes :

- Congé étudiant : chaque étudiant et étudiante bénéficie de 4 jours de congés annuels maximum. Chaque congé se pose intégralement à la journée (insécable, et hors période d'examen). La demande doit être anticipée, et sera refusée si le congé est pris durant un examen.

Ce congé n'est pas disponible pour les apprentis dont les absences dépendent exclusivement de leur contrat d'apprentissage.

- Congé périodique : chaque étudiant(e) déclaré(e) de sexe féminin bénéficie de 12 jours de congés périodiques dans l'année, validés automatiquement. Chaque congé se pose intégralement à la journée. Un prolongement de 4 jour supplémentaire peut être autorisé après demande préalable du SSE (Service de Santé Étudiante).

Une absence est considérée comme justifiée, lorsque l'élève-ingénieur produit un document officiel (certificat médical signé, tamponné et daté du premier jour de la période d'absence, procès-verbal d'accident, convocation administrative, deuil d'un parent proche). L'appréciation de la validité des autres motifs d'absence relève de la seule compétence de la direction des études. La justification doit parvenir à la scolarité au plus tard 2 jours ouvrés après l'absence invoquée. Le service de scolarité ne relancera pas l'élève pour obtenir la justification.

Dans tous les cas, l'élève-ingénieur doit aussi informer l'enseignant et le service de scolarité de la raison de son absence. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à fournir au service de scolarité.

Une absence est considérée comme injustifiée dans tous les autres cas que ceux indiqués ci-dessus pour une absence justifiée.

Absence lors d'une épreuve d'évaluation :

Si l'absence est justifiée, l'élève-ingénieur pourra effectuer un contrôle, considéré comme relevant de la session initiale, lors de la session de rattrapage. Les modalités de la session de rattrapage sont définies dans la fiche relative à chaque UE ainsi que dans les modalités de contrôle des connaissances.

Une absence non justifiée en session initiale entraîne une note de zéro (si l'évaluation est quantifiée par une note chiffrée) ou une mention F (le cas échéant) pour l'épreuve d'évaluation.

L'élève dont l'acquisition des connaissances et compétences n'a pas pu être évaluée, compte tenu d'un nombre d'absences répétées pour raisons de santé, peut être autorisé, sur décision du Jury, à bénéficier d'une nouvelle inscription administrative pour l'année en cours, de façon à recommencer son année d'études. Dans ce cas spécifique, cette nouvelle inscription ne constitue pas un redoublement.

Suivi des études en alternance

L'inscription au programme de formation par apprentissage entraîne un engagement de présence aux enseignements et aux différentes modalités de contrôle des connaissances. L'assiduité est obligatoire et contrôlée quotidiennement par tout moyen jugé nécessaire par la direction des études de l'Ecole.

Le temps consacré par l'apprenti à sa formation à l'école et en apprentissage est compris dans le temps de travail pour une durée de 35 heures hebdomadaires. C'est donc un temps qui est rémunéré (article L6222-24 du Code du travail). De ce fait, toute heure d'absence injustifiée au CFA peut faire l'objet d'une retenue sur salaire. Toutes les heures sont dues, y compris en cas d'absence de formateur. Dans ce cas, l'apprenti est donc tenu de rester dans l'établissement.

Il existe des absences dites justifiées et des absences injustifiées selon le motif et le justificatif d'absence.

Sont considérées comme étant **justifiées** :

- **Les arrêts de travail** qui doivent être transmis à l'employeur, à la CPAM et au CFA sous 48 heures ou 24 heures **en cas d'accident du travail**,
- Les **événements familiaux justifiés par un certificat** tels que définis par le Code du travail,
- Les **convocations officielles** telles que le permis de conduire, la journée d'appel, les convocations judiciaires ou préfectorales,
- Les **grèves totales des transports** d'une compagnie publique ayant fait l'objet d'un préavis et **justifiées par une attestation**.

Faute de l'un de ces documents, l'absence sera considérée comme injustifiée.

Tout autre motif ne peut donc justifier une absence, y compris les rendez-vous médicaux, les retenues en entreprise ou les heures de conduite.

Il est fait obligation à l'apprenti de signaler son absence à son employeur, à la direction des études de l'Ecole ainsi qu'au CFA dans la 1/2 journée.

En cas exceptionnel de retard, il est fait obligation à l'apprenti de se présenter auprès du Service de scolarité afin d'obtenir une autorisation d'entrée en cours, sous peine d'être porté absent pour raison injustifiée.

Titre 4 : Sanction des études

Les évaluations sont soumises à l'examen d'un Conseil de promotion et à l'appréciation du Jury, qui sanctionne le niveau d'études acquis et se prononce sur la situation de l'élève-ingénieur.

Tout élève-ingénieur ayant validé l'ensemble des enseignements des semestres S5 et S6 (première année du cycle ingénieur, 3^{ème} année du niveau européen L) reçoit le diplôme de Bachelor en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Tout élève/apprenti ingénieur ayant validé l'ensemble des enseignements des semestres S5, S6, S7 et S8 (première et deuxième année du cycle ingénieur, 1^{ère} année du niveau européen M) reçoit le diplôme de Gradué en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Article 6 : les Conseils de promotion

L'Ecole se dote, pour chacun des six semestres du cursus, d'un Conseil constitué des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Le Conseil peut se réunir en formation ouverte à laquelle participent les délégués des élèves ou en formation restreinte aux seuls enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Les Conseils sont présidés par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou par le Directeur des Etudes.

Le Conseil de promotion se réunit, sur convocation du Directeur de l'Ecole, du Directeur-adjoint ou du Directeur des Etudes, à la fin de chaque semestre pour examiner la situation globale de la promotion (formation ouverte) et les résultats de chaque élève en particulier (formation restreinte).

Il écoute, en formation ouverte, les délégués de promotion.

Il a un rôle consultatif et informatif qui doit permettre d'attirer l'attention des élèves-ingénieurs dont la faiblesse des résultats peut compromettre la poursuite et la réussite de leur année d'études. Cet avis est transmis aux membres du Jury.

Il propose aux élèves en difficulté un entretien avec le Directeur des Etudes, et/ou le Directeur des Enseignements et/ou le Correspondant Pédagogique, en fin de semestre.

Un compte-rendu des réunions des Conseils de promotion est rédigé et validé par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou le Directeur des Etudes.

Les élèves en situation de difficulté ont la possibilité de solliciter l'aide d'un tuteur pédagogique choisi parmi les enseignants-chercheurs ; le tuteur assure essentiellement un rôle de conseil auprès de l'élève, notamment en matière de méthodologie et d'organisation de travail.

Article 7 : le Jury

7-1 : Généralités

Les études sont sanctionnées par le Jury.

Le Jury, conformément aux dispositions de l'article L.613-1 du Code de l'Education, peut être composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ayant participé aux enseignements dans les différentes disciplines relevant du cursus. Il peut être éventuellement complété par des personnalités extérieures qualifiées, choisies en raison de leurs compétences ou de leur contribution à la formation des élèves-ingénieurs.

Le Jury a un rôle délibératif et décisionnel.

7-2 : Composition - Fonctionnement

La composition nominative du Jury est fixée chaque année par la Présidente de l'Université de Lorraine.

La liste des membres du Jury est communiquée par voie d'affichage, chaque année, dans un délai de deux mois après la date de rentrée des élèves.

Le Directeur de l'Ecole en assure la Présidence qu'il peut déléguer au Directeur des Etudes ou au Directeur Adjoint.

Le jury comprend :

- 1 membre de droit en la personne du Directeur de l'ENSIC ou son représentant
- 1 membre de l'équipe de direction (directeur des études)
- 5 membres enseignants à la FITI,
- 6 membres extérieurs (4 cadres d'entreprises, 1 représentant de France Chimie et 1 représentant d'un organisme de formation niveau BAC + 2).

Les membres enseignants et leurs suppléants sont nommés par le Directeur de l'ENSIC.

Les 6 membres extérieurs sont nommés par le Directeur de l'ENSIC. Ils s'engagent officiellement à faire partie du Jury et à désigner un représentant lors de la tenue de chaque Jury.

7-3 : Rôles du Jury

Le Jury examine les évaluations des élèves-ingénieurs en fin de semestre.

Il délibère notamment sur le cas des élèves-ingénieurs qui sont en situation de difficulté particulière.

Le Jury peut attribuer, par décision et pour chaque semestre, une ou plusieurs UE non validées. Cette décision tient compte de l'assiduité et des résultats obtenus pendant le semestre par l'élève concerné. Dans ce cas d'une validation par décision du jury, l'UE et les crédits ECTS correspondants sont attribués avec les mentions E ou V.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et les membres du Jury sont soumis au devoir de réserve. Les décisions sont adoptées, éventuellement après un vote à bulletin secret, à la majorité relative.

7-4 : Décisions

Le Jury est habilité à se prononcer notamment sur :

- la poursuite du cursus. La poursuite du cursus est conditionnée par la validation, directe ou par décision du Jury, et dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours, des UE du syllabus. Le cas de chaque élève qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessus est examiné par le Jury qui statue sur la poursuite ou non des études en semestre suivant,
- la poursuite du cursus malgré la non-validation de la totalité des UE du syllabus dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours. Dans ce cas de semestre(s) ajourné(s) avec autorisation de poursuivre, les crédits manquants doivent être acquis au cours de la suite de la scolarité,
- la répétition d'une année suite à des problèmes de santé,
- la mise en congé d'études,
- l'attribution du diplôme "d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de l'Université de Lorraine", « dans la spécialité génie chimique ».

La répétition d'une année d'études pour insuffisance de résultats (seconde inscription administrative) constitue un redoublement et a un caractère exceptionnel. Elle n'est autorisée qu'une seule fois au cours des trois années du cursus. Le doublant conserve le bénéfice des UE validées, et reste astreint à l'assiduité aux enseignements, évaluations et projets relatifs aux UE non validés. Lorsque cette répétition d'une année d'études est autorisée en fin de cursus (cas des élèves ayant suivi les trois premières années d'études, mais qui n'ont pas validé l'ensemble des UE ou qui ne répondent pas à la totalité des critères requis pour l'obtention du diplôme), un aménagement de la scolarité de la dernière année d'étude peut être proposé par le jury. De plus, toujours pour le seul cas des élèves répétant une année d'étude après avoir suivi les trois premières années, les sessions initiales et les sessions de rattrapage leur sont accessibles pour la validation des UE.

Les décisions individuelles du Jury sont adressées aux élèves-ingénieurs. Un procès-verbal détaillé est rédigé à l'issue de chacune des réunions du Jury et recense l'ensemble des décisions adoptées.

Les décisions du Jury fondées sur les résultats des élèves-ingénieurs peuvent faire l'objet de recours tels que décrits dans le paragraphe suivant.

7-5 : Voies et délais de recours

Un élève-ingénieur peut formuler un recours contre une décision du Jury le concernant :

- un recours administratif adressé à la Présidente de l'Université de Lorraine
- un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Nancy

La contestation ne peut porter que sur le sens de la décision concernant l'élève-ingénieur et pas sur le jugement émis sur la valeur d'une copie ou d'un travail réalisé par l'élève-ingénieur, le Jury en la matière étant souverain.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision à l'intéressé.

Titre 5 : Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap

Référence : décret 2005-1617 et circulaire 2006-215

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant".

Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article ci-dessus du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens ;

- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

Titre 6 : Discipline

Article 8 : Le respect des règles

Dans leurs relations avec l'ensemble des personnels de l'Ecole et entre eux, les élèves devront faire preuve de respect et d'éthique, tout en se conformant aux directives qui leur seront données au cours de leur scolarité.

Ils respecteront les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans leur comportement en général et pour l'utilisation des matériels mis à leur disposition en veillant à la protection des personnes et des biens.

En matière d'utilisation de l'outil informatique et d'accès à internet, ils sont astreints à se conformer aux dispositions de la Charte Informatique qu'ils signent à leur arrivée à l'Ecole, interne à l'Université de Lorraine, pour toute ouverture de compte.

En cas de problèmes dans la conduite de leurs études, ils en informeront leurs délégués de promotion afin que ceux-ci puissent débattre constructivement avec la direction de l'Ecole des éventuelles mesures à mettre en place pour remédier à ces difficultés.

En matière d'évaluations ou de contrôles, ils sont tenus de se référer aux consignes données en début d'épreuve, concernant l'utilisation de calculatrices, d'appareils électroniques et/ou la consultation de différents supports écrits. Tout manquement aux consignes données pour les contrôles des connaissances sera considéré comme une fraude faisant l'objet d'un « procès-verbal de constatation de fraude aux examens » et passible de sanctions disciplinaires. L'inscription des étudiants à l'école est assujettie à la signature de la « charte de l'élève ingénieur ENSIC » détaillant les droits et les devoirs de chacun.

Article 9 : Les sanctions

Référençant l'article 2-2° du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les élèves de l'ENSIC relèvent du régime disciplinaire (section disciplinaire de l'Etablissement) en cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, de même en cas d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Etablissement.

Référençant l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions disciplinaires applicables sont :

- 1° l'avertissement
- 2° le blâme
- 3° l'exclusion de l'Etablissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4° l'exclusion définitive de l'Etablissement
- 5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans
- 6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'évaluation (contrôle continu, contrôle terminal, rapport de travaux pratiques ou de projet) entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5° et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

REGLEMENT DE SCOLARITE

ENSIC – I2C

**Formation d'Ingénieur des Industries Chimiques
diplômé de l'ENSIC-Université de Lorraine**

TITRE 1 :	CONDITIONS D'ADMISSION
TITRE 2 :	DISPOSITIONS GENERALES DE SCOLARITE
TITRE 3 :	EVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
TITRE 3BIS :	ASSIDUITE
TITRE 4 :	SANCTION DES ETUDES
TITRE 5 :	HANDICAP
TITRE 6 :	DISCIPLINE

L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (ci-dessous désignée par ENSIC, ou l'Ecole) est une école interne (article L.713-9 du Code de l'Education) de l'Université de Lorraine (ci-dessous désigné par l'Etablissement).

Le présent règlement décrit les règles régissant le déroulement des études en vue de l'obtention du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques. Ce règlement décrit les règles d'obtention du diplôme sous statut étudiant. Ce diplôme est habilité par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur sur avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Ce règlement de scolarité a été élaboré par la Direction de l'Ecole. Il a été adopté par le Conseil de l'Ecole et par le Conseil du Collégium Lorraine INP. Sauf cas de force majeure, il ne peut être modifié en cours d'année universitaire. Une telle modification doit être soumise par le Directeur de l'Ecole le Directeur-adjoint de l'Ecole ou à défaut par le Directeur des études au Vice-Président du CF de l'Etablissement. Il est révisable annuellement, par le Conseil de l'Ecole, pour application à partir la rentrée suivante, en respectant les mêmes étapes de validation.

Le règlement de scolarité est communiqué aux élèves et aux enseignants en début d'année universitaire. L'inscription à l'ENSIC vaut engagement à le respecter.

Titre 1^{er} : Conditions d'admission
--

Article 1er : Conditions générales d'admission

La filière d'Ingénieur des Industries Chimiques diplômé de l'ENSIC Nancy" est accessible par la voie de concours nationaux ou par la voie de l'admission sur dossier et titres.

Article 2 : Les concours nationaux

Les élèves inscrits dans les classes préparatoires des lycées préparant à l'entrée aux Grandes Ecoles, lauréats des concours organisés par le Groupe des Concours Communs des Instituts Nationaux Polytechniques, dans les filières PC, MP, MPI et PSI, ainsi que le Concours A PC BIO filière BCPST ont vocation à intégrer l'ENSIC.

Ces admissions sont prononcées dans la limite du nombre de places fixé, chaque année, par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du Directeur de l'Ecole et validation par le Conseil du Concours Commun INP et du Concours A PC BIO, et compte tenu du rang de classement des candidats.

Article 3 : L'admission sur dossier et titres

3-1 : Modalités d'admission

Elles se décomposent en deux phases :

- l'étude, par une commission d'examen des vœux nommée par la Présidente de l'Université de Lorraine, du dossier et des pièces justificatives attestant du cursus du postulant

- l'audition, par les membres de la commission d'examen des vœux, des candidats admis, à l'issue de l'examen des dossiers, à poursuivre les opérations de recrutement

Le nombre de places proposées dans le cadre de l'admission sur dossier et titres est fixé chaque année par le Directeur de l'Ecole.

3-2 : Admission en première année

Sont recevables pour une éventuelle admission en première année du cycle, les dossiers :

- des candidats ayant accompli deux années d'études en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT2),
- des candidats titulaires d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT3),
- des candidats titulaires d'une Licence (L3),
- des candidats ayant satisfait aux enseignements des Cycles Préparatoires des Instituts Nationaux Polytechniques ou du Cycle Préparatoire Intégré des Ecoles de Chimie de la Fédération Gay-Lussac, après examen par le jury spécifique de ces cycles préparatoires,
- des candidats titulaires d'un diplôme étranger dont la commission de sélection s'assurera de la validité des diplômes et de leur équivalence aux titres français exigibles,
- des candidats dont les dossiers ont été validés par une commission de Validation des Acquis Professionnels (VAP) de l'Etablissement.

3-3 : Admission en deuxième année

Sont recevables pour une éventuelle admission en seconde année du cycle, les dossiers :

- des candidats ayant validé une première année de Master (M1),
- des candidats titulaires d'un diplôme étranger, dont la commission de sélection s'assurera de la validité des diplômes et de leur équivalence aux titres français exigibles,
- des candidats dont les dossiers ont été validés par une commission de Validation des Acquis Professionnels (VAP) de l'Etablissement.

3.4 : Admission en troisième année

Sont recevables pour une éventuelle admission en troisième année du cycle, les dossiers :

- des candidats dont les dossiers ont été validés par une commission de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l'Etablissement.

Les admissions sont prononcées par le Jury de l'Ecole.

Titre 2 : Dispositions générales de scolarité
--

Article 4 : Les inscriptions

L'accès à l'ensemble des locaux du campus de l'ENSIC et la participation aux enseignements sont subordonnés, chaque année, à l'accomplissement des modalités d'inscription administrative annuelle auprès du service de scolarité de l'Ecole et des services administratifs de l'Etablissement, conformément à la réglementation en vigueur.

L'élève devra s'acquitter des droits d'inscription (sauf appartenance à un régime dérogatoire), frais auxquels peuvent s'ajouter des prestations complémentaires optionnelles de scolarité votées par le Conseil de l'Ecole et validées par le Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Article 5 : La scolarité

La formation est organisée en semestres. Le cycle d'Ingénieur des Industries Chimiques diplômé de l'ENSIC s'étend sur six semestres, dénommés selon le cadre d'harmonisation européenne S5 à S10. La réalisation de la formation peut être interrompue pendant deux semestres pour effectuer une année césure située entre les semestres S8 et S9.

La formation est construite en deux étapes : un tronc commun, qui recouvre essentiellement les semestres S5 à S7, et un parcours de spécialisation, à choisir parmi les parcours proposés par l'Ecole, à partir du semestre S8.

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement, (UE) et en éléments constitutifs des unités d'enseignements (EC) qui s'articulent autour de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, projets encadrés, stages en entreprise et en unité de recherche. Le programme détaillé des UE et des EC figure dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des élèves.

A chaque UE correspond une quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, des objectifs généraux et spécifiques décrits dans le syllabus.

Conformément au cadre d'harmonisation européenne, à chaque UE est associé un nombre de crédits, dits crédits ECTS (European Credit Transfer and accumulation System). Ce nombre de crédits ECTS est précisé dans le syllabus en vigueur. Conformément à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, les crédits ECTS sont capitalisables, c'est-à-dire que lorsqu'une UE est validée, les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis.

La formation conduit également à l'acquisition de compétences, scientifiques et techniques, mais aussi relatives aux exigences de l'entreprise et d'une société durable ainsi qu'à la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle. Ces compétences, au nombre de 14, sont déclinées en 5 niveaux (novice, débutant, compétent, performant et expert) et détaillées dans le syllabus de la formation. Chaque UE contribue à l'acquisition d'un niveau donné d'une ou plusieurs compétences. L'acquisition de l'ensemble des compétences, au niveau performant, est requise pour l'obtention du diplôme Ingénieur des Industries Chimiques.

Le programme des enseignements, élaboré en tenant compte des évolutions de l'industrie et des progrès de la recherche scientifique, est approuvé par le Conseil de l'Ecole et soumis à l'évaluation périodique de la Commission des Titres d'Ingénieur.

La Direction de l'Ecole établit un planning semestriel des enseignements et arrête le calendrier des congés scolaires, ces deux documents étant mis à la disposition des élèves.

Concernant le tronc commun, la présence des élèves aux travaux dirigés, travaux pratiques, tutorats de projet et conférences fixés dans l'emploi du temps est obligatoire.

Concernant les options et les parcours de spécialisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire.

Toute information communiquée lors des enseignements programmés (quelle qu'en soit la forme) est susceptible d'être intégrée dans l'évaluation des connaissances.

La durée totale de la formation en entreprise des étudiants doit être au moins égale à 28 semaines pour l'ensemble de la formation. Les élèves accomplissent obligatoirement deux périodes de formation en entreprise :

- la première, dite "stage ouvrier", effectuée d'ordinaire en fin de semestre S6, d'une durée d'un à deux mois, dont 4 semaines minimum, est un stage de découverte du monde de l'entreprise et de ses réglementations en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, ce qui contribue à l'acquisition de certaines des compétences de l'ingénieur,
- la seconde, dite "stage ingénieur" située habituellement en semestre S10, d'une durée minimale de quatre mois, correspondant à 17 semaines minimum, contribue à l'acquisition de compétences de l'ingénieur par la mise en situation intégratrice et l'utilisation des connaissances acquises durant les périodes académiques en tant que ressources.

Chaque période obligatoire ou facultative de stage passée en entreprise, qu'elle relève des stages susvisés, de l'année césure ou de l'année d'études aménagée prévues à l'article 9-4 du présent règlement, fera l'objet d'une convention tripartite ou d'un contrat de travail selon la destination de l'élève et la nature du stage.

La recherche du stage et de l'entreprise d'accueil est de la responsabilité de l'élève-ingénieur.

Les élèves accomplissent également obligatoirement un stage de recherche, dénommé Projet de Recherche et Développement, au sein d'un laboratoire universitaire, d'un centre de recherche industriel ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial. L'objectif de cette formation, d'une durée de 2 à 3 mois, dont 8 semaines minimum, est d'apporter aux étudiants une initiation à la recherche et développement sur un problème ouvert. La durée d'un PRD à l'étranger est de 17 semaines minimum.

Les élèves doivent justifier, en fin du cursus ingénieur, de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe. En aucun cas, le diplôme n'est attribué à un étudiant n'atteignant pas ce niveau, dont la certification est soumise à un organisme reconnu et extérieur à l'école au cours des 2^{ème} ou 3^{ème} années d'étude. L'inscription à une session de certification de langue anglaise est obligatoire durant les années d'inscriptions régulières (1A, 2A ou 3A) de la formation.

En cas d'échec à l'issue des trois années du cycle de formation ingénieur, l'élève ingénieur peut disposer, si le jury le décide, d'une année supplémentaire, avec réinscription administrative obligatoire pour obtenir cette certification.

*Pour obtenir le diplôme, les élèves **de nationalité étrangère** doivent atteindre, avant ou au cours de leurs études en France, un niveau B2 en français, validé par une certification externe. **Les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu un baccalauréat français, ou recrutés par la voie des concours aux grandes écoles, ou ayant validé au moins deux années de formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, peuvent être dispensés du test. Les étudiants de nationalité étrangère originaires d'un état ou d'une région d'un état dont la seule langue officielle est le français, sont dispensés du test.***

En cas d'échec à l'issue du cycle de formation d'ingénieur, la disposition précédente, visant à l'obtention de cette certification lors d'une seule année supplémentaire avec réinscription obligatoire, peut s'appliquer également, si le jury le décide.

Sauf exceptions validées par le Jury et en accord avec la direction des études (cas notamment des élèves étrangers suivant les cours de l'ENSIC dans le cadre d'une mobilité internationale), les élèves devront également justifier d'une période de séjour à l'étranger d'un semestre au cours de leur formation (au minimum 16 semaines cumulées).

Les périodes prises en compte pour le respect de cette obligation font l'objet d'une validation par la direction des études dans le cadre de la liste des possibilités suivantes :

- le stage ouvrier,
- le stage ingénieur,
- un semestre ou une année d'études académiques, notamment en 3^{ème} année du cursus,
- le Projet de Recherche et Développement,
- un séjour non obligatoire réalisé entre les semestres S8 et S9
- un séjour post-bac autre réalisé dans un cadre professionnalisant et durant les années d'inscription à l'Ecole
- une année de césure.

Le diplôme n'est délivré qu'après accomplissement des différentes conditions énoncées ci-dessus et validation de l'ensemble des UE de formation du parcours de l'élève (180 crédits ECTS) accompagnée de la validation de l'ensemble des 14 compétences à un niveau performant.

Article 6 : Parcours de Spécialisation

Les élèves-ingénieurs admis en semestre S8 du cycle devront choisir parmi les parcours de spécialisation proposés par l'Ecole ou dans le cadre d'enseignements transversaux, avec d'autres Ecoles de l'Etablissement.

Ces parcours peuvent être complétés, à partir du semestre S9, par :

- un ou deux semestres dans une autre Ecole membre de la Fédération Gay-Lussac,
- un ou deux semestres dans une autre Ecole, dans le cadre d'une convention spécifique,
- un ou deux semestres dans un Grand Etablissement en France,
- un ou deux semestres dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Titre 3 : Evaluation de l'acquisition des connaissances et compétences

L'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences doit permettre aux élèves comme aux enseignants, de mesurer la progression des élèves et de leur niveau dans les différentes disciplines enseignées.

Cette évaluation fournit aux Conseils et Jurys en général, toutes les informations nécessaires à l'examen de la situation de l'élève et aux prises de décisions.

Article 7 : Modalités d'évaluation

L'Ecole met en place un système d'évaluation dans chacune des unités d'enseignement et dans chacun des éléments constitutifs d'unités d'enseignement. L'évaluation dans les éléments constitutifs est réalisée sous forme de contrôle continu, de contrôle terminal ou de toute combinaison de ces deux modes d'évaluation :

- le contrôle continu a pour objectif de permettre à l'élève ingénieur de mesurer ses progrès dans le processus d'acquisition des connaissances et compétences. Les évaluations dans le cadre du contrôle continu s'appuient sur des préparations et comptes rendus de travaux pratiques, tests ou devoirs surveillés, épreuves intermédiaires ou rapports et soutenances de projets. Le poids respectif des différentes évaluations est établi en concertation par la Direction des Etudes et le Responsable de l'UE,
- le contrôle terminal a pour objectif d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences par une seule épreuve, proposée en fin d'élément constitutif.

Il est possible de combiner les aspects contrôle continu et contrôle terminal. Les parts respectives de chacun des deux modes d'évaluation sont précisées dans les Modalités de Contrôle de Connaissance. A l'intérieur d'une UE la compensation entre les différentes évaluations s'applique intégralement.

7-1 : Validation des UE et attribution des crédits

Sur proposition du Responsable de l'UE, le Jury de l'école, réuni en fin de semestre, décide de :

- la validation de l'UE, ce qui confère à l'élève le nombre de crédits ECTS associés à l'unité d'enseignement,
- la non validation de l'UE.

Dans le cas où l'évaluation de l'UE est quantifiée par une note chiffrée, déterminée par le Responsable de l'UE, une note moyenne de 10 sur 20 à l'UE ainsi que l'obtention d'une note minimale de 06 sur 20 dans chaque EC de l'UE concernée sanctionnent l'obtention par l'élève d'un niveau acceptable et permettent la validation de l'UE. Le Jury se réserve toutefois le droit de prendre en considération d'autres éléments d'appréciation dont la présence aux enseignements obligatoires, pour décider de la validation de l'unité d'enseignement.

Dans le cas d'une non validation de l'UE :

- Si cette non-validation est la conséquence d'une ou plusieurs absences justifiées à un examen, seuls les EC avec absence justifiée, et, le cas échéant, ceux dont la note initiale est inférieure à 06 sur 20, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage.
- Si la non-validation est prononcée en raison d'une note initiale inférieure à 06 sur 20 dans un ou plusieurs EC, et que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10 sur 20, alors seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 06 sur 20 doivent être rattrapés en session de rattrapage. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.
- Si la non-validation est la conséquence d'une moyenne de l'UE strictement inférieure à 10 sur 20, seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 10 sur 20 en session initiale, et seulement ceux-ci, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage des semestres concernés. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.

La note obtenue dans chaque élément constitutif est conservée durant toute la scolarité, dès lors qu'elle est supérieure ou égale à 10.

Dans le cas exceptionnel d'autorisation de répétition d'une année d'étude, sauf aménagement spécial proposé par la direction des études, l'ensemble des EC de toute UE non validée sont soumis à évaluation lors de la répétition de l'année d'étude.

Conformément à la délibération du CA de l'UL du 13/04/2021, les décisions du jury peuvent être contestées :

- par la personne concernée ou son représentant légal ;
- sur demande expliquant les motifs de la contestation ;
- en joignant une copie de ladite décision ;
- dans un délai de 2 mois suivant sa notification pour pouvoir exercer un recours contentieux.

Le silence gardé pendant plus de 2 mois suivant le dépôt du recours gracieux vaudra décision de rejet dudit recours gracieux. Le cas échéant, l'intéressé(e) disposera alors d'un nouveau délai de 2 mois pour contester ce refus implicite devant le Tribunal administratif territorialement compétent (Nancy ou Strasbourg).

A la validation d'une UE peut être associée l'une des cinq mentions différenciées suivantes :

- A : Excellent, 10 % meilleurs
- B : Très Bien, 25 % suivants

- C : Bien, 30 % suivants
- D : Satisfaisant, 25 % suivants
- E : Passable, 10 % restants

Dans le cas où la validation de l'UE ne s'accompagne pas d'une des cinq mentions différenciées précédentes, la validation est indiquée par la mention suivante :

- V : Validé

La non validation d'une UE est indiquée par la mention suivante :

- F : Insuffisant

7-2 : Publication des mentions

Les notes ou évaluations provisoires, obtenues au titre de chacun des contrôles organisés dans les UE relevant du programme, font l'objet d'une communication dans un délai d'un mois après la date du contrôle. Cette communication a pour but d'informer l'élève-ingénieur de ses progrès, mais ne se substitue pas à la décision du Jury relative à la validation d'une UE, ni (le cas échéant) à la décision du Jury relative à l'attribution d'une mention.

Dans le cas d'un contrôle écrit, les élèves peuvent consulter leur seule copie auprès du Responsable de l'UE.

Le Président du Jury ou le Directeur des Etudes de la filière Ingénieur des Industries Chimiques arrête et signe les mentions définitives. Les élèves sont destinataires d'un relevé individuel de leurs résultats après la fin de chaque semestre.

Il n'y a pas de publication par l'Ecole d'un classement des élèves-ingénieurs.

7-3 : Session de rattrapage

Une session de rattrapage est organisée par année universitaire. Les étudiants n'ayant pas validé une UE sont inscrits automatiquement à la session de rattrapage. Ils doivent signaler clairement au service de scolarité leur souhait de ne pas bénéficier de cette inscription, si c'est leur choix. Ils rattrapent les EC de l'UE non validée dont la note est inférieure à 10. Aucune convocation ne sera envoyée, et toute non-présentation au rattrapage entraînera le maintien de la mention F.

A la session de rattrapage, il n'est plus tenu compte des notes obtenues antérieurement dans l'EC.

Les seules mentions pouvant être associées à une UE validée à l'issue d'une session de rattrapage sont E (validation d'une UE faisant l'objet d'une mention différenciée), V (validation d'une UE) ou F (non-validation d'une UE).

Le nombre maximal de sessions proposées pour valider une UE n'est pas limité, mais sauf cas exceptionnel validé par le jury, le nombre maximal d'inscriptions administratives annuelles à l'Ecole est de quatre.

7-4 : Validation des parcours effectués à l'extérieur de l'école

- Parcours de spécialisation hors Ecole

Les parcours de spécialisation des semestres S9 et S10 effectués à l'extérieur et déclinés à l'article 6 ci-dessus, feront l'objet d'une évaluation, par le jury, sur la base de notes chiffrées, de mentions ou d'appréciations littérales que l'établissement d'accueil aura préalablement transmis à l'Ecole.

- Année césure

Dans le cadre d'un projet professionnel personnel, les élèves ayant validé les enseignements des semestres S5 à S8 du cycle ont la possibilité d'effectuer une année césure en France ou à l'étranger.

Sa déclinaison pourra justifier l'établissement d'une convention ou d'un contrat.

Les périodes constitutives de ladite année feront l'objet d'une validation par le Jury, l'élève-ingénieur ayant la charge de produire les documents nécessaires à l'évaluation de son année.

Les crédits ECTS éventuellement obtenus durant cette année césure ne seront pas pris en compte pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

7-5 : Evaluation des périodes de formation en entreprise et du Projet de Recherche et Développement

Les périodes de formation en entreprise ou en laboratoire, qu'elles relèvent du stage ouvrier, du stage ingénieur prévu à l'article 5, de l'année césure, du Projet de Recherche et Développement ou de l'année d'études aménagée prévue à l'article 9-4, feront l'objet d'une convention tripartite ou d'un contrat selon la destination de l'élève et la nature de la formation.

Ces formations seront évaluées sur la base de compétences, d'un rapport écrit et d'une soutenance orale (sauf dans le cas du stage ouvrier, qui n'est évalué que par le biais de compétences et d'un rapport écrit), dont les modalités d'organisation, définies conjointement par l'Ecole et l'entreprise ou l'établissement d'accueil, seront précisées à l'élève au plus tard, un mois après le début de la période de formation.

7-6 : Evaluation des Compétences

Les compétences sont régulièrement évaluées au cours de la scolarité. Les compétences ne se compensent pas et la validation d'un niveau supérieur entraîne la validation des niveaux précédents.

- Les situations d'enseignement intégratrices (projets, TP, Stages) font l'objet d'évaluations directes de compétences, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Les performances aux EC contribuent à la validation d'une ou plusieurs compétences lorsque la note est supérieure à 10, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Certains enseignements contribuent de façon indirecte aux compétences, qui ne sont alors pas directement évaluées dans l'EC correspondant. Ces enseignements sont considérés comme des

ressources pour lesdites compétences, à des niveaux qui sont détaillés dans le syllabus de la formation.

La validation d'un niveau donné (novice, débutant, compétent ou performant) d'une compétence est acquise par la validation de 66% (possibilité de compensation) des enseignements contribuant au niveau visé.

La validation de l'ensemble des 14 compétences au niveau performant est nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur des industries chimiques. Il appartient à l'élève de documenter, par l'écriture d'un portfolio par exemple, les traces de progression de l'acquisition des compétences.

7-7 : Bonus Engagement Etudiant

En référence à la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 et au décret n° 2017-962 du 10 mai 2017, les élèves qui estiment, de par leurs expériences et activités extracurriculaires, pouvoir prétendre à la validation de certains acquis et compétences qui entrent dans le référentiel de compétences de la formation d'ingénieur diplômé de l'ENSIC, peuvent demander à ce que ces acquis et compétences soient validés. Dans ce but deux procédures sont possibles, soit une procédure interne à l'école, soit la procédure B2E proposée par l'Université de Lorraine. Chaque élève ne peut faire qu'une demande durant ses études à l'école (en choisissant l'une de ces deux procédures).

Procédure interne à l'école. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires en rapport avec celles du référentiel de compétences de la formation, établit et dépose un dossier à l'attention du directeur des études. Celui-ci nomme une commission ad hoc pour statuer sur la recevabilité de la demande et faire, le cas échéant, une proposition de mise en œuvre à l'élève pouvant inclure un travail supplémentaire à faire et précisant les modalités de validation exigées. Lorsque la demande est validée, un contrat d'études est établi pour préciser les acquis et compétences validés ainsi que les modalités et aménagements qui en découlent (dispense d'activités pédagogiques, attribution de crédits ECTS et/ou de compétence, autre type de valorisation...). Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Procédure B2E de l'Université de Lorraine. L'élève, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires, établit et dépose un dossier sur la plateforme dédiée de l'Université de Lorraine (UL). L'engagement étudiant est évalué par la procédure Bonus Engagement Etudiant (B2E) de l'UL. Lorsque la demande est validée, la valeur du B2E est ajoutée à la moyenne de chaque UE. Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Titre 3bis : Assiduité

Concernant le tronc commun, la présence des élèves aux travaux dirigés, travaux pratiques, tutorats de projet et conférences fixés dans l'emploi du temps est obligatoire.

Concernant les options et les parcours de spécialisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire.

Les étudiants et étudiantes disposent des modalités suivantes :

- **Congé étudiant** : chaque étudiant et étudiante bénéficie de 4 jours de congés annuels maximum. Chaque congé se pose intégralement à la journée (insécable, et hors période d'examen et de TP). La demande doit être anticipée, et sera refusée si le congé est pris durant un examen ou une séance de TP.
Ce congé n'est pas disponible pour les apprentis dont les absences dépendent exclusivement de leur contrat d'apprentissage.
- **Congé périodique** : chaque étudiant(e) déclaré(e) de sexe féminin bénéficie de 12 jours de congés périodiques dans l'année, validés automatiquement. Chaque congé se pose intégralement à la journée. Un prolongement de 4 jour supplémentaire peut être autorisé après demande préalable du SSE (Service de Santé Étudiante).

Une absence est considérée comme **justifiée**, lorsque l'élève-ingénieur produit un document officiel (certificat médical signé, tamponné et daté du premier jour de la période d'absence, procès-verbal d'accident, convocation administrative, deuil d'un parent proche). L'appréciation de la validité des autres motifs d'absence relève de la seule compétence de la direction des études. La justification doit parvenir à la scolarité au plus tard 2 jours ouvrés après l'absence invoquée. Le service de scolarité ne relancera pas l'élève pour obtenir la justification.

Dans tous les cas, l'élève-ingénieur doit aussi informer l'enseignant et le service de scolarité de la raison de son absence. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à fournir au service de scolarité.

Une absence est considérée comme **injustifiée** dans tous les autres cas que ceux indiqués ci-dessus pour une absence justifiée.

Absence lors d'une épreuve d'évaluation :

Si l'absence est justifiée, l'élève-ingénieur pourra effectuer un contrôle, considéré comme relevant de la session initiale, lors de la session de rattrapage. Les modalités de la session de rattrapage sont définies dans la fiche relative à chaque UE ainsi que dans les modalités de contrôle des connaissances.

Une absence non justifiée en session initiale entraîne une note de zéro (si l'évaluation est quantifiée par une note chiffrée) ou une mention F (le cas échéant) pour l'épreuve d'évaluation.

L'élève dont l'acquisition des connaissances et compétences n'a pas pu être évaluée, compte tenu d'un nombre d'absences répétées pour raisons de santé, peut être autorisé, sur décision du Jury, à bénéficier d'une nouvelle inscription administrative pour l'année en cours, de façon à recommencer son année d'études. Dans ce cas spécifique, cette nouvelle inscription ne constitue pas un redoublement.

Absence lors d'une séance d'enseignement :

Une **séance d'enseignement** est un intervalle de temps d'enseignement (TD, TP, ...) d'une durée variable encadré par 2 temps de pause.

Cas 1 : EC dont le nombre d'heures est inférieur ou égal à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 25% du volume horaire de l'EC (hors contrôle, aucune note ne sera attribuée à l'EC ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Cas 2 : EC dont le nombre d'heures est strictement supérieur à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 15% du volume horaire de l'EC (hors contrôle, aucune note ne sera attribuée à l'EC ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Dans les cas 1 ou 2 ci-dessus, pour un élève-ingénieur n'ayant aucune note attribuée à un EC en raison d'un manque d'assiduité, la mention F lui sera automatiquement attribuée dans l'UE incluant l'EC concerné. L'élève-ingénieur devra alors s'inscrire en session de rattrapages pour passer l'épreuve d'évaluation de l'EC concerné. Ainsi, il ne pourra obtenir, au mieux, que la mention E à l'UE. Lors de cette session de rattrapages, il n'aura cependant pas à repasser les autres EC (de l'UE concernée) pour lesquels sa note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20 en session initiale.

Retard lors d'une séance d'enseignement :

A partir du moment où l'appel aura été effectué par l'enseignant, toute arrivée tardive sera considérée comme une absence injustifiée lors de la séance d'enseignement concernée. Après accord éventuel de l'enseignant, l'élève-ingénieur pourra assister à la séance d'enseignement mais sera considéré comme absent lors de celle-ci.

Absence lors d'un événement (FHC, Forum ENSIC, JMC) organisé par l'école :

La présence aux événements organisés par l'école est obligatoire. En cas d'absence injustifiée, cela entraînera la non validation de l'UE Management et Economie des semestres correspondants en session initiale et donnera lieu à un travail supplémentaire lors de la session de rattrapages.

Titre 4 : Sanction des études

Les évaluations sont soumises à l'examen d'un Conseil de promotion et à l'appréciation du Jury qui sanctionnera le niveau d'études acquis et se prononcera sur la situation de l'élève-ingénieur.

Tout élève-ingénieur ayant validé l'ensemble des UE des semestres S5 et S6 (première année du cycle ingénieur, 3ème année du niveau européen L) reçoit le diplôme de Bachelor en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Tout élève-ingénieur ayant validé l'ensemble des UE des semestres S5, S6, S7 et S8 (première et deuxième année du cycle ingénieur, 1ère année du niveau européen M) reçoit le diplôme de Gradué en Sciences de l'Ingénieur de l'Université de Lorraine.

Article 8 : Les Conseils de promotion

L'Ecole se dote, pour chacun des six semestres du cursus, d'un Conseil constitué des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Le Conseil peut se réunir en formation ouverte à laquelle participent les délégués des élèves ou en formation restreinte aux seuls enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Les Conseils sont présidés par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou par le Directeur des Etudes.

Le Conseil de promotion se réunit, sur convocation du Directeur de l'Ecole, du Directeur-adjoint ou du Directeur des Etudes, à la fin de chaque semestre pour examiner la situation globale de la promotion (formation ouverte) et les résultats de chaque élève en particulier (formation restreinte).

Il écoute, en formation ouverte, les délégués de promotion.

Il a un rôle consultatif et informatif qui doit permettre d'attirer l'attention des élèves-ingénieurs dont la faiblesse des résultats peut compromettre la poursuite et la réussite de leur année d'études. Cet avis est transmis aux membres du Jury.

Il propose aux élèves en difficulté un entretien avec le Directeur des Etudes, et/ou le Directeur des Enseignements et/ou le Correspondant Pédagogique, en fin de semestre.

Un compte-rendu des réunions des Conseils de promotion est rédigé et validé par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou le Directeur des Etudes.

Les élèves en situation de difficulté ont la possibilité de solliciter l'aide d'un tuteur pédagogique choisi parmi les enseignants-chercheurs ; le tuteur assure essentiellement un rôle de conseil auprès de l'élève, notamment en matière de méthodologie et d'organisation de travail.

Article 9 : le Jury

9-1 : Généralités

Les études sont sanctionnées par le Jury.

Le Jury, conformément aux dispositions de l'article L.613-1 du Code de l'Education, peut être composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ayant participé aux enseignements dans les différentes disciplines relevant du cursus. Il peut être éventuellement complété par des personnalités extérieures qualifiées, choisies en raison de leurs compétences ou de leur contribution à la formation des élèves-ingénieurs.

Le Jury a un rôle délibératif et décisionnel.

9-2 : Composition - Fonctionnement

La composition nominative du Jury est fixée chaque année par la Présidente de l'Université de Lorraine.

La liste des membres du Jury est communiquée par voie d'affichage, chaque année, dans un délai de deux mois après la date de rentrée des élèves.

Le Directeur de l'Ecole en assure la Présidence qu'il peut déléguer au Directeur des Etudes ou au Directeur Adjoint.

9-3 : Rôles du Jury

Le Jury examine les évaluations des élèves-ingénieurs en fin de semestre.

Il délibère notamment sur le cas des élèves-ingénieurs qui sont en situation de difficulté particulière.

Le Jury peut attribuer, par décision et pour chaque semestre, une ou plusieurs UE non validées. Cette décision tient compte de l'assiduité et des résultats obtenus pendant le semestre par l'élève concerné. Dans ce cas d'une validation par décision du jury, l'UE et les crédits ECTS correspondants sont attribués avec les mentions E ou V.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et les membres du Jury sont soumis au devoir de réserve. Les décisions sont adoptées, éventuellement après un vote à bulletin secret, à la majorité relative.

9-4 : Décisions

Le Jury est habilité à se prononcer notamment sur :

- l'attribution du diplôme "d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de l'Université de Lorraine", y compris par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- l'autorisation d'effectuer une année césure, d'accomplir la dernière année d'études hors de l'Ecole dans le cadre d'échanges divers (autre établissement en France, à l'étranger),
- la poursuite du cursus. La poursuite du cursus est conditionnée par la validation, directe ou par décision du Jury, et dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours, des UE du syllabus. Le cas de chaque élève qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessus est examiné par le Jury qui statue sur la poursuite ou non des études en semestre suivant,
- la poursuite du cursus malgré la non-validation de la totalité des UE du syllabus dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours. Dans ce cas de semestre(s) ajourné(s) avec autorisation de poursuivre, les crédits manquants doivent être acquis au cours de la suite de la scolarité,
- la répétition d'une année suite à des problèmes de santé,
- la répétition d'une année du cursus dans le cadre d'un aménagement d'études,
- la mise en congé d'études,
- l'admission sur dossier et titres des élèves.

La répétition d'une année d'études pour insuffisance de résultats (seconde inscription administrative) constitue un redoublement et a un caractère exceptionnel. Elle n'est autorisée qu'une seule fois au cours des trois années du cursus. Le doublant conserve le bénéfice des UE validées, et reste astreint à l'assiduité aux enseignements, évaluations et projets relatifs aux UE non validés. Lorsque cette répétition d'une année d'études est autorisée en fin de cursus (cas des élèves ayant suivi les trois premières années d'études, mais qui n'ont pas validé l'ensemble des UE ou qui ne répondent pas à la totalité des critères requis pour l'obtention

du diplôme), un aménagement de la scolarité de la dernière année d'étude peut être proposé par le jury. De plus, toujours pour le seul cas des élèves répétant une année d'étude après avoir suivi les trois premières années, les sessions initiales et les sessions de rattrapage leur sont accessibles pour la validation des UE.

Les décisions individuelles du Jury sont adressées aux élèves-ingénieurs. Un procès-verbal détaillé est rédigé à l'issue de chacune des réunions du Jury et recense l'ensemble des décisions adoptées.

Les décisions du Jury fondées sur les résultats des élèves-ingénieurs peuvent faire l'objet de recours tels que décrits dans le paragraphe suivant.

9-5 : Voies et délais de recours

Un élève-ingénieur peut formuler un recours contre une décision du Jury le concernant :

- un recours administratif adressé à la Présidente de l'Université de Lorraine
- un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Nancy

La contestation ne peut porter que sur le sens de la décision concernant l'élève-ingénieur et pas sur le jugement émis sur la valeur d'une copie ou d'un travail réalisé par l'élève-ingénieur, le Jury en la matière étant souverain.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision à l'intéressé.

Titre 5 : Aménagements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap

Référence : décret 2005-1617 et circulaire 2006-215

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant".

Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article ci-dessus du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens ;
- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

Titre 6 : Discipline

Article 10 : Le respect des règles

Dans leurs relations avec l'ensemble des personnels de l'Ecole et entre eux, les élèves devront faire preuve de respect et d'éthique, tout en se conformant aux directives qui leur seront données au cours de leur scolarité.

Ils respecteront les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans leur comportement en général et pour l'utilisation des matériels mis à leur disposition en veillant à la protection des personnes et des biens.

En matière d'utilisation de l'outil informatique et d'accès à internet, ils sont astreints à se conformer aux dispositions de la Charte Informatique qu'ils signent à leur arrivée à l'Ecole, interne à l'Université de Lorraine, pour toute ouverture de compte.

En cas de problèmes dans la conduite de leurs études, ils en informeront leurs délégués de promotion afin que ceux-ci puissent débattre constructivement avec la direction de l'Ecole des éventuelles mesures à mettre en place pour remédier à ces difficultés.

En matière d'évaluations ou de contrôles, ils sont tenus de se référer aux consignes données en début d'épreuve, concernant l'utilisation de calculatrices, d'appareils électroniques et/ou la consultation de différents supports écrits. Tout manquement aux consignes données pour les contrôles des connaissances sera considéré comme une fraude faisant l'objet d'un « procès-verbal de constatation de fraude aux examens » et passible de sanctions disciplinaires.

L'inscription des étudiants à l'école est assujettie à la signature de la « charte de l'élève ingénieur ENSIC » détaillant les droits et les devoirs de chacun.

Article 11 : Les sanctions

Référençant l'article 2-2° du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les élèves de l'ENSIC relèvent du régime disciplinaire (section disciplinaire de l'Etablissement) en cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, de même en cas d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Etablissement.

Référençant l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions disciplinaires applicables sont :

- 1° l'avertissement
- 2° le blâme
- 3° l'exclusion de l'Etablissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4° l'exclusion définitive de l'Etablissement

5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans

6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'évaluation (contrôle continu, contrôle terminal, rapport de travaux pratiques ou de projet) entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5° et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

REGLEMENT DE SCOLARITE

ENSIC- Université de Lorraine

Formation d'Ingénieurs des Industries Chimiques

Filière Pharma+ sous contrat d'apprentissage

TITRE 1 :	CONDITIONS D'ADMISSION
TITRE 2 :	DISPOSITIONS GENERALES DE SCOLARITE
TITRE 3 :	EVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES
TITRE 4 :	SANCTION DES ETUDES
TITRE 5 :	HANDICAP
TITRE 6 :	DISCIPLINE

L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy (ci-dessous désignée par ENSIC, ou l'Ecole) est une école interne (article L.713-9 du Code de l'Education) de l'Université de Lorraine (ci-dessous désigné par l'Etablissement).

Le présent règlement décrit les règles régissant le déroulement des études en vue de l'obtention du titre d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques. Ce règlement décrit les règles d'obtention du diplôme sous statut apprenti. Ce diplôme est habilité par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur sur avis de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

Ce règlement de scolarité a été élaboré par la Direction de l'Ecole. Il a été adopté par le Conseil de l'Ecole et par le Conseil du Collégium Lorraine INP. Sauf cas de force majeure, il ne peut être modifié en cours d'année universitaire. Une telle modification doit être soumise par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint de l'Ecole ou à défaut par le Directeur des études au Vice-Président du CF de l'Etablissement. Il est révisable annuellement, par le Conseil de l'Ecole, pour application à partir la rentrée suivante, en respectant les mêmes étapes de validation.

Le règlement de scolarité est communiqué aux élèves et aux enseignants en début d'année universitaire. L'inscription à l'ENSIC vaut engagement à le respecter.

TITRE 1^{ER} : CONDITIONS D'ADMISSION

Article 1er : Conditions générales d'admission

La formation d'"Ingénieur des Industries Chimiques diplômé de l'ENSIC Nancy" – Filière Pharma + est accessible par la voie de l'admission sur dossier et entretien.

Il s'agit d'une double formation exclusivement réservée :

- aux étudiants ayant validé le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFA SP2 – 5^{ème} année) Filière industrie en admission directe en 2^{ème} année du cycle ingénieur en formation initiale sous statut d'apprenti,
- aux étudiants ayant validé la première année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFA SP1 – 4^{ème} année) et ayant validé la formation complémentaire en sciences de l'ingénieur dispensée par E-learning à l'ENSIC en parallèle de la 5^{ème} année du cursus pharmacien.
- des titulaires du titre de docteur en pharmacie et ayant trois années d'expérience professionnelle en industrie pharmaceutique dans le cadre d'un dispositif de formation continue,

Article 2 : Modalités d'admissions

Elles se décomposent en deux phases distinctes :

- l'étude, par une commission d'examen des vœux nommée par la Présidente de l'Université de Lorraine, du dossier et des pièces justificatives attestant du cursus du postulant,
- l'audition, par les membres de la commission d'examen des vœux, des candidats admis, à l'issue de l'examen des dossiers, à poursuivre les opérations de recrutement.

Le nombre de places proposées dans le cadre de l'admission sur dossier et titres est fixé chaque année par le Directeur de l'Ecole (seuil minimal 8, seuil maximal 20). L'admission définitive en 2^{ème} année du cursus ingénieur - filière PHARMA + est prononcée par le jury de la filière, sous réserve de signature d'un contrat d'apprentissage dans les délais imposés.

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES DE SCOLARITE

Article 3 : Inscriptions

L'accès à l'ensemble des locaux du campus de l'ENSIC et la participation aux enseignements sont subordonnés, chaque année, à l'accomplissement des modalités d'inscription administrative et pédagogique annuelles auprès du service de scolarité de l'Ecole et des services administratifs de l'Etablissement, conformément à la réglementation en vigueur. Lors de la formation complémentaire, l'étudiant est inscrit uniquement dans son établissement d'origine.

En sa qualité d'étudiant inscrit sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur, l'élève ne s'acquitte personnellement d'aucun droit d'inscription ou de scolarité à l'Université de Lorraine. Il doit néanmoins procéder aux démarches d'inscription dans sa faculté d'origine et y régler les droits d'inscription au diplôme de Pharmacien.

Article 4 : Organisation de la formation et conditions d'attribution du diplôme

La formation est organisée en 4 semestres, dénommés selon le cadre d'harmonisation européenne S7 à S10 et est construite en alternance selon un calendrier permettant l'aménagement de périodes d'apprentissage cohérentes. Chaque année, il est mis à disposition des élèves et des entreprises concernées.

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignement, (UE) et en éléments constitutifs des unités d'enseignements (EC) qui s'articulent autour de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, projets encadrés et terrain d'apprentissage en entreprise. Le programme détaillé des UE figure dans le syllabus du cursus, mis à la disposition des élèves.

A chaque UE correspond une quantité de travail nécessaire pour atteindre, en un semestre, des objectifs généraux et spécifiques décrits dans le syllabus.

Conformément au cadre d'harmonisation européenne, à chaque UE est associé un nombre de crédits, dits crédits ECTS (European Credit Transfer and accumulation System). Ce nombre de crédits ECTS est précisé dans le syllabus en vigueur. Conformément à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, les crédits ECTS sont capitalisables, c'est-à-dire que, lorsqu'une UE est validée, les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis.

La formation conduit également à l'acquisition de compétences, scientifiques et techniques, mais aussi relatives aux exigences de l'entreprise et d'une société durable ainsi qu'à la prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle. Ces compétences, au nombre de 14, sont déclinées en 5 niveaux (novice, débutant, compétent, performant et expert) et détaillées dans le syllabus de la formation. Chaque UE contribue à l'acquisition d'un niveau donné d'une ou plusieurs compétences. L'acquisition de l'ensemble des compétences, au niveau performant, est requise pour l'obtention du diplôme Ingénieur des Industries Chimiques.

Le programme des enseignements, élaboré en tenant compte des évolutions de l'industrie et des progrès de la recherche scientifique, est approuvé par le Conseil de l'Ecole et soumis à l'évaluation périodique de la Commission des Titres d'Ingénieur.

Conditions d'attribution du diplôme :

- accomplissement et validation de l'ensemble des unités d'enseignement de formation du parcours de l'élève-apprenti (120 crédits ECTS à l'ENSIC comprenant les périodes de formations en entreprise), accompagnée de la validation de l'ensemble des 14 compétences à un niveau performant.

- justifier, en fin du cursus ingénieur, de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe. En aucun cas, le diplôme n'est attribué à un apprenti-ingénieur n'atteignant pas ce niveau, dont la certification est soumise à un organisme reconnu et extérieur à l'école au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années d'études. L'inscription à une session de certification de langue anglaise est obligatoire durant les années d'inscriptions régulières. En cas d'échec à l'issue de deux années du cycle de formation ingénieur, l'apprenti ingénieur dispose d'une année supplémentaire, avec réinscription administrative obligatoire, pour obtenir cette certification (cf art. 9.4).

- ***les apprentis de nationalité étrangère doivent atteindre, avant ou au cours de leurs études en France, un niveau B2 en français, validé par une certification externe. Les étudiants ayant obtenu un baccalauréat français ou recrutés par la voie des concours aux grandes écoles ou ayant validé au moins deux années de formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France peuvent être dispensés du test. Les étudiants étrangers originaires d'un état ou d'une région d'un état dont la seule langue officielle est le français, sont automatiquement dispensés du test. En cas d'échec à l'issue du cycle de formation d'ingénieur, la disposition précédente, permettant l'obtention de cette certification lors d'une seule année supplémentaire avec réinscription obligatoire, s'applique également.***

-Sauf exceptions validées par le Jury et en accord avec la direction des études, les apprentis devront également justifier d'une période de séjour à l'étranger au cours de leur formation. Pour un apprentissage de 2 années, elle est d'une durée minimale de 6 semaines (9 semaines recommandées) et peut être réalisée lors d'une période unique ou à l'occasion de plusieurs séjours répartis sur toute la durée de la formation en entreprise. Pendant cette période de mobilité, la relation contractuelle avec l'alternant pourra être différente selon qu'il s'agit d'une mobilité "courte" (jusqu'à 4 semaines) ou d'une mobilité "longue". Le principal interlocuteur sur ces questions est le CFA LEEM.

Article 5 : Suivi des études en alternance

5-1 : Assiduité aux cours et examens

L'inscription au programme de formation par apprentissage entraîne un engagement de présence aux enseignements et aux différentes modalités de contrôle des connaissances. L'assiduité est obligatoire et contrôlée quotidiennement par tout moyen jugé nécessaire par la direction des études de l'Ecole.

Le temps consacré par l'apprenti à sa formation à l'école et en apprentissage est compris dans le temps de travail pour une durée de 35 heures hebdomadaires. C'est donc un temps qui est rémunéré (article L6222-24 du Code du travail). De ce fait, toute heure d'absence injustifiée au CFA peut faire l'objet d'une retenue sur salaire. Toutes les heures sont dues, y compris en cas d'absence de formateur. Dans ce cas, l'apprenti est donc tenu de rester dans l'établissement.

Il existe des absences dites justifiées et des absences injustifiées selon le motif et le justificatif d'absence.

Sont considérées comme étant **justifiées** :

- **Les arrêts de travail** qui doivent être transmis à l'employeur, à la CPAM et au CFA sous 48 heures ou 24 heures **en cas d'accident du travail**,
- Les **événements familiaux justifiés par un certificat** tels que définis par le Code du travail,
- Les **convocations officielles** telles que le permis de conduire, la journée d'appel, les convocations judiciaires ou préfectorales,
- Les **grèves totales des transports** d'une compagnie publique ayant fait l'objet d'un préavis et **justifiées par une attestation**.

Faute de l'un de ces documents, l'absence sera considérée comme injustifiée.

Tout autre motif ne peut donc justifier une absence, y compris les rendez-vous médicaux, les retenues en entreprise ou les heures de conduite.

Il est fait obligation à l'apprenti de signaler son absence à son employeur, à la direction des études de l'Ecole ainsi qu'au CFA dans la 1/2 journée.

En cas exceptionnel de retard, il est fait obligation à l'apprenti de se présenter auprès du Service de scolarité afin d'obtenir une autorisation d'entrée en cours, sous peine d'être porté absent pour raison injustifiée.

Absence lors d'une séance d'enseignement :

Une **séance d'enseignement** est un intervalle de temps d'enseignement (TD, TP, ...) d'une durée variable encadré par 2 temps de pause.

Cas 1 : EC dont le nombre d'heures est inférieur ou égal à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 25% du volume horaire de l'EC (hors contrôle) **aucune note ne sera attribuée à l'EC** ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Commenté [JP1]: A valider

Commenté [ES2R1]: D'accord, mais on ne l'écrit pas ?

Cas 2 : EC dont le nombre d'heures est strictement supérieur à 12h :

Pour un volume horaire d'absences injustifiées strictement supérieur à 15% du volume horaire de l'EC (hors contrôle), **aucune note ne sera attribuée à l'EC** ce qui entraînera la non validation, en session initiale, de l'UE associée.

Commenté [JP3]: A valider

Commenté [ES4R3]: idem

Dans les cas 1 ou 2 ci-dessus, pour un élève-apprenti n'ayant aucune note attribuée à un EC en raison d'un manque d'assiduité, la mention F lui sera automatiquement attribuée dans l'UE incluant l'EC concerné. L'élève-apprenti devra alors s'inscrire en session de rattrapages pour passer l'épreuve d'évaluation de l'EC concerné. Ainsi, il ne pourra obtenir, au mieux, que la mention E à l'UE. Lors de cette session de rattrapages, il n'aura cependant pas à repasser les autres EC (de l'UE concernée) pour lesquels sa note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20 en session initiale.

5-2 : Tutorat académique et maître d'apprentissage

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Ce maître d'apprentissage doit avoir le statut de salarié de

l'entreprise. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé.

Afin d'établir un lien étroit entre les entreprises et l'établissement de formation, un tuteur académique est désigné au sein du corps enseignant. Il est chargé du suivi de l'apprenti pendant les périodes de formation à l'école et en entreprise en liaison avec le maître d'apprentissage.

TITRE 3 : EVALUATION DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

L'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences doit permettre aux élèves comme aux enseignants, de mesurer la progression des élèves et de leur niveau dans les différentes disciplines enseignées.

Cette évaluation fournit aux Conseils et Jurys en général, toutes les informations nécessaires à l'examen de la situation de l'élève et aux prises de décisions.

Article 6 : Modalités d'évaluation

L'Ecole met en place un système d'évaluation dans chacune des unités d'enseignement et dans chacun des éléments constitutifs d'unités d'enseignement. Les unités d'enseignement sont subdivisées en éléments constitutifs. L'évaluation dans les éléments constitutifs est réalisée sous forme de contrôle continu, de contrôle terminal ou de toute combinaison de ces deux modes d'évaluation :

- le contrôle continu a pour objectif de permettre à l'apprenti-ingénieur de mesurer ses progrès dans le processus d'acquisition des connaissances et compétences. Les évaluations dans le cadre du contrôle continu s'appuient sur des préparations et comptes rendus de travaux pratiques tests ou devoirs surveillés épreuves intermédiaires ou rapports et soutenances de projets. Le poids respectif des différentes évaluations est établi en concertation par la Direction des Etudes et le Responsable de l'UE,
- le contrôle terminal a pour objectif d'évaluer l'acquisition des connaissances et compétences par une seule épreuve, proposée en fin d'élément constitutif.

Il est possible de combiner les aspects contrôle continu et contrôle terminal. Les parts respectives de chacun des deux modes d'évaluation sont précisées dans les Modalités de Contrôle de Connaissance. A l'intérieur d'une UE la compensation entre les différentes évaluations s'applique intégralement.

Toute information communiquée lors des enseignements programmés (quelle qu'en soit la forme) est susceptible d'être intégrée dans l'évaluation des connaissances.

Article 7 : Modalités d'évaluation

7-1 Validation des UE et attribution des crédits

Sur proposition du Responsable de l'UE, le Jury de l'école, réuni en fin de semestre décide de :

- la validation de l'UE, ce qui confère à l'apprenti-ingénieur le nombre de crédits ECTS associés à l'unité d'enseignement,
- la non validation de l'UE.

Dans le cas où l'évaluation de l'UE est quantifiée par une note chiffrée, déterminée par le Responsable de l'UE, une note moyenne de 10 sur 20 à l'UE ainsi que l'obtention d'une note minimale de 06 sur 20 dans chaque EC de l'UE concernée sanctionnent l'obtention par l'élève-apprenti d'un niveau acceptable et permettent la validation de l'UE. Le Jury se réserve toutefois le droit de prendre en considération d'autres

éléments d'appréciation dont la présence aux enseignements obligatoires, pour décider de la validation de l'unité d'enseignement.

Dans le cas d'une non validation de l'UE :

- Si cette non-validation est la conséquence d'une ou plusieurs absences justifiées à un examen, aux motifs énoncés à l'article 5.1, seuls les EC avec absence justifiée, et, le cas échéant, ceux dont la note initiale est inférieure à 06 sur 20, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage. Pour les EC avec absence justifiée, ce contrôle sera considéré comme initial.
- Si la non-validation est prononcée en raison d'une note initiale inférieure à 06 sur 20 dans un ou plusieurs EC, et que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10 sur 20, alors seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 06 sur 20 doivent être rattrapés en session de rattrapage. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.
- Si la non-validation est la conséquence d'une moyenne de l'UE strictement inférieure à 10 sur 20, seuls les EC dont la note est strictement inférieure à 10 sur 20 en session initiale, et seulement ceux-ci, doivent être rattrapés lors des sessions de rattrapage des semestres concernés. Les notes des autres EC sont définitivement conservées.

La note obtenue dans chaque élément constitutif est conservée durant toute la scolarité, dès lors qu'elle est supérieure ou égale à 10.

Une absence non justifiée à une évaluation entraîne une note de zéro (si l'évaluation est quantifiée par une note chiffrée) ou une mention F (le cas échéant) pour l'épreuve.

Lorsqu'une UE n'est pas validée, l'apprenti-ingénieur doit repasser une évaluation, soit au cours d'une session de rattrapage ou indépendamment de cette session, en fonction du planning de l'alternance.

Conformément à la délibération du CA de l'UL du 13/04/2021, les décisions du jury peuvent être contestées :

- par la personne concernée ou son représentant légal ;
- sur demande expliquant les motifs de la contestation ;
- en joignant une copie de ladite décision ;
- dans un délai de 2 mois suivant sa notification pour pouvoir exercer un recours contentieux.

Le silence gardé pendant plus de 2 mois suivant le dépôt du recours gracieux vaudra décision de rejet dudit recours gracieux. Le cas échéant, l'intéressé(e) disposera alors d'un nouveau délai de 2 mois pour contester ce refus implicite devant le Tribunal administratif territorialement compétent (Nancy ou Strasbourg)..

A la validation d'une UE peut être associée l'une des cinq mentions différenciées suivantes :

- A : Excellent,
- B : Très Bien,
- C : Bien,
- D : Satisfaisant,

- E : Passable,

Dans le cas où la validation de l'UE ne s'accompagne pas d'une des cinq mentions différenciées précédentes, la validation est indiquée par la mention suivante : V (Validé)

La non validation d'une UE est indiquée par la mention suivante : F (Insuffisant)

Les seules mentions pouvant être associées à une UE validée, à l'issue d'une session de rattrapage sont E (validation d'une UE faisant l'objet d'une mention différenciée), V (validation d'une UE) ou F (non-validation d'une UE).

Le nombre maximal de rattrapages pour valider une UE n'est pas limité, mais sauf cas exceptionnel validé par le jury, le nombre maximal d'inscriptions administratives annuelles à l'Ecole, pour un apprenti-ingénieur est de trois.

7-2 : Publication des mentions

Les notes ou évaluations provisoires, obtenues au titre de chacun des contrôles organisés dans les UE relevant du programme, font l'objet d'une communication dans un délai d'un mois après la date du contrôle. Cette communication a pour but d'informer l'élève-ingénieur de ses progrès, mais ne se substitue pas à la décision du Jury relative à la validation d'une UE, ni (le cas échéant) à la décision du Jury relative à l'attribution d'une mention.

Dans le cas d'un contrôle écrit, les élèves peuvent consulter leur seule copie auprès du Responsable de l'UE.

Le Président du Jury ou le Directeur des Etudes de la filière Ingénieur des Industries Chimiques arrête et signe les mentions définitives. Les élèves sont destinataires d'un relevé individuel de leurs résultats après la fin de chaque semestre.

Il n'y a pas de publication par l'Ecole d'un classement des élèves-ingénieurs.

7-3 : Evaluation des périodes de formation en entreprise

Le rôle du maître d'apprentissage :

En début de formation, le maître de stage définit en concertation avec l'équipe pédagogique les activités appropriées qui seront réalisées par l'ingénieur-apprenti en fonction des compétences à acquérir et les inscrit sur le livret d'apprentissage.

Il s'assure que les activités de l'entreprise sont en adéquation avec le diplôme préparé.

Il assure le suivi de l'apprenti tout au long de sa formation en communiquant avec l'équipe pédagogique.

Il construit une progression des activités qu'il pourra proposer à l'apprenti en incluant leur complexification sur la durée du cycle. Il tient compte de l'évolution des compétences acquises en centre de formation.

Le rôle du tuteur académique :

Il assure le suivi pédagogique de l'apprenti et apporte son expertise dans l'encadrement des activités de l'apprenti lors de sa présence à l'école comme lors de ses périodes de formation en entreprise. Dans ce cadre, il effectuera :

➤ 1 visite de l'apprenti(e) et de son maître de stage au cours de la première année du contrat

- 1 rendez-vous téléphonique avec le maître d'apprentissage à la fin de la première année, en présence de son apprenti
- 1 visite au cours de la deuxième année.

Il sera porteur d'un document d'évaluation des compétences pour chacun des élèves dont il est référent qu'il complètera en accord avec le maître d'apprentissage et l'apprenti(e) et qu'il remettra à chaque étape au service de scolarité.

Il évalue les rapports rédigés par l'apprenti, d'une part en fin de première année et d'autre part, en fin de formation. Il participe obligatoirement à la soutenance orale qui a lieu à l'école en présence du maître de stage, dans les conditions définies par l'école.

7-4 : Evaluation des Compétences

Les compétences sont régulièrement évaluées au cours de la scolarité. Les compétences ne se compensent pas et la validation d'un niveau supérieur entraîne la validation des niveaux précédents.

- Les situations d'enseignement intégratrices (projets, TP, Stages) font l'objet d'évaluations directes de compétences, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Les performances aux EC contribuent à la validation d'une ou plusieurs compétences lorsque la note est supérieure à 10, les niveaux auxquels elles contribuent sont détaillés dans le syllabus de la formation.
- Certains enseignements contribuent de façon indirecte aux compétences, qui ne sont alors pas directement évaluées dans l'EC correspondant. Ces enseignements sont considérés comme des ressources pour lesdites compétences, à des niveaux qui sont détaillés dans le syllabus de la formation.

La validation d'un niveau donné (novice, débutant, compétent ou performant) d'une compétence est acquise par la validation de 66% (possibilité de compensation) des enseignements contribuant au niveau visé.

La validation de l'ensemble des 14 compétences au niveau performant est nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur des industries chimiques. Il appartient à l'élève-apprenti de documenter, par l'écriture d'un portfolio par exemple, les traces de progression de l'acquisition des compétences.

7-5 : Bonus Engagement Etudiant

En référence à la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 et au décret n° 2017-962 du 10 mai 2017, les élèves-apprentis qui estiment, de par leurs expériences et activités extracurriculaires, pouvoir prétendre à la validation de certains acquis et compétences qui entrent dans le référentiel de compétences de la formation d'ingénieur diplômé de l'ENSIC, peuvent demander à ce que ces acquis et compétences soient validés. Dans ce but deux procédures sont possibles, soit une procédure interne à l'école, soit la procédure B2E proposée par l'Université de Lorraine. Chaque élève-apprenti ne peut faire qu'une demande durant ses études à l'école (en choisissant l'une de ces deux procédures)

Procédure interne à l'école. L'élève-apprenti, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires en rapport avec celles du référentiel de compétences de la formation, établit et dépose un dossier à l'attention du directeur des études. Celui-ci nomme une commission ad hoc pour statuer sur la recevabilité de la demande et faire, le cas échéant, une proposition de mise en œuvre à l'élève pouvant inclure un travail supplémentaire à faire et précisant les modalités de validation exigées.

Lorsque la demande est validée, un contrat d'études est établi pour préciser les acquis et compétences validés ainsi que les modalités et aménagements qui en découlent (attribution de crédits ECTS et/ou de compétence, autre type de valorisation)... Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Procédure B2E de l'Université de Lorraine. L'élève-apprenti, après avoir procédé à une autoévaluation complète des compétences développées dans ses activités extracurriculaires, établit et dépose un dossier à l'attention du directeur des études et sur la plate-forme dédiée de l'Université de Lorraine (UL). L'engagement étudiant est évalué par la procédure Bonus Engagement Etudiant (B2E) de l'UL.

Lorsque la demande est validée, la valeur du B2E est ajoutée à la moyenne de chaque UE validée. Le jury est informé et valide, le cas échéant, ce bonus.

Commenté [LM5]: J'ai retiré « dispense d'activité pédagogique » qui me semble compliqué dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Nous pouvons considérer si besoin que cela est inclus dans « autre type de valorisation ».

Commenté [AD6]: Est-on certain que les élèves doivent déposer un dossier auprès de l'Ecole dans le cas de la procédure B2E ?

TITRE 4 : SANCTION DES ETUDES

Les évaluations sont soumises à l'examen d'un Conseil de promotion et à l'appréciation du Jury qui sanctionnera le niveau d'études acquis et se prononcera sur la situation de l'élève-ingénieur.

Article 8 : Les Conseils de promotion

L'Ecole se dote, pour chacun des quatre semestres du cursus, d'un Conseil constitué des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Le Conseil peut se réunir en formation ouverte à laquelle participent les délégués des élèves ou en formation restreinte aux seuls enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ayant participé aux enseignements.

Les Conseils sont présidés par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou par le Directeur des Etudes.

Le Conseil de promotion se réunit, sur convocation du Directeur de l'Ecole, du Directeur des Enseignements ou du Directeur des Etudes, à la fin de chaque semestre pour examiner la situation globale de la promotion (formation ouverte) et les résultats de chaque élève apprenti en particulier (formation restreinte).

Il écoute, en formation ouverte, les Délégués de promotion.

Il a un rôle consultatif et informatif qui doit permettre d'attirer l'attention des élèves-ingénieurs apprentis dont la faiblesse des résultats peut compromettre la poursuite et la réussite de leur année d'études. Cet avis est transmis aux membres du Jury.

Il propose aux élèves en difficulté un entretien avec le Directeur des Etudes, et/ou le Directeur des Enseignements et/ou le Correspondant Pédagogique, en fin de semestre.

Un compte-rendu des réunions des Conseils de promotion est rédigé et validé par le Directeur de l'Ecole, le Directeur-adjoint ou le Directeur des Etudes.

Article 9 : le Jury

9-1 : Généralités

Les études sont sanctionnées par le Jury.

Le Jury, conformément aux dispositions de l'article L.613-1 du Code de l'Education, peut être composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ayant participé aux enseignements dans les différentes disciplines relevant du cursus. Il peut être éventuellement complété par des personnalités extérieures qualifiées, choisies en raison de leurs compétences ou de leur contribution à la formation des élèves-ingénieurs.

Le Jury a un rôle délibératif et décisionnel.

9-2 : Composition - Fonctionnement

La composition nominative du Jury est fixée chaque année par la Présidente de l'Université de Lorraine.

La liste des membres du Jury comporte des membres titulaires et suppléants. Elle est communiquée par voie d'affichage, chaque année, dans un délai de deux mois après la date de rentrée des élèves.

Le Directeur de l'Ecole en assure la Présidence qu'il peut déléguer au Directeur des Etudes ou au Directeur-adjoint.

En cas d'empêchement de siéger d'un des membres titulaires ou suppléants désignés, il est pourvu à son remplacement.

Le Jury dans sa composition publiée, peut valablement siéger en présence effective d'un quorum des 2/3 des membres.

9-3 : Rôles du Jury

Le Jury examine les évaluations des élèves-ingénieurs apprentis.

Il délibère notamment sur le cas des élèves-ingénieurs qui sont en situation de difficulté particulière.

Il convoque les élèves-ingénieurs apprentis qu'il juge devoir entendre, écoute leurs explications pour éclairer sa prise de décision finale.

Le Jury peut attribuer, par décision, une ou plusieurs UE non validées. Cette décision tient compte de l'assiduité et des résultats obtenus par l'élève concerné.

Dans ce cas d'une validation par décision du jury, l'UE et les crédits ECTS correspondants sont attribués avec les mentions E ou V.

Les délibérations du Jury sont confidentielles et les membres du Jury sont soumis au devoir de réserve. Les décisions sont adoptées, éventuellement après un vote à bulletin secret, à la majorité relative.

9-4 : Décisions

Le Jury est habilité à se prononcer notamment sur :

- l'admission sur dossier et titres des élèves,
- la poursuite du cursus. La poursuite du cursus est conditionnée par la validation, directe ou par décision du Jury, et dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours, des

UE du syllabus. Le cas de chaque élève qui ne satisfait pas aux exigences ci-dessus est examiné par le Jury qui statue sur la poursuite ou non des études en semestre suivant,

- la poursuite du cursus malgré la non-validation de la totalité des UE du syllabus dans chacun des deux semestres correspondants à l'inscription administrative en cours. Dans ce cas de semestre(s) ajourné(s) avec autorisation de poursuivre, les crédits manquants doivent être acquis au cours de la suite de la scolarité,
- la répétition d'une année suite à des problèmes de santé,
- la mise en congé d'études,
- l'attribution du diplôme "d'Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de l'Université de Lorraine".

Cas particulier du redoublement de l'apprenti ingénieur :

Le redoublement d'un ingénieur apprenti n'est pas autorisé.

Néanmoins, il pourra être autorisé à signer un avenant de prolongation sous contrôle du CFA, en fin de cursus uniquement, et dans la limite maximale d'un an (Article L6222-11 du code du travail), pour lui permettre en cas d'échec :

- de valider les unités d'enseignement concernées. Les sessions initiales et les sessions de rattrapage lui sont accessibles pour la validation des UE.
- d'obtenir un score suffisant de compétences en langue anglaise d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe,
- pour les apprentis ingénieurs étrangers, d'obtenir un score suffisant de compétences en langue française d'un niveau B2, tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe.

A l'issue de cette année supplémentaire, et en cas d'échec, le jury attribuera à l'ingénieur apprenti, un certificat attestant de la formation suivie sous statut d'apprenti et des crédits ECTS obtenus.

9-5 : Voies de recours

Un élève-ingénieur peut formuler un recours contre une décision du Jury le concernant :

- un recours administratif adressé à la Présidente de l'Université de Lorraine
- un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Nancy
- La contestation ne peut porter que sur le sens de la décision concernant l'élève-ingénieur et pas sur le jugement émis sur la valeur d'une copie ou d'un travail réalisé par l'apprenti-ingénieur, le Jury en la matière étant souverain.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision à l'intéressé.

TITRE 5 : AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Référence : décret 2005-1617 et circulaire 2006-215

Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, dont la rédaction est à ce jour la suivante : "Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son

environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant".

Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article ci-dessus du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens ;
- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

TITRE 6 : DISCIPLINE

Article 10 : Le respect des règles

Dans leurs relations avec l'ensemble des personnels de l'Ecole et entre eux, les élèves devront faire preuve de respect et d'éthique, tout en se conformant aux directives qui leur seront données au cours de leur scolarité.

Ils respecteront les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans leur comportement en général et pour l'utilisation des matériels mis à leur disposition en veillant à la protection des personnes et des biens.

En matière d'utilisation de l'outil informatique et d'accès à internet, ils sont astreints à se conformer aux dispositions de la Charte Informatique qu'ils signent à leur arrivée à l'Ecole, pour toute ouverture de compte.

En cas de problèmes dans la conduite de leurs études, ils en informeront leurs délégués de promotion afin que ceux-ci puissent débattre constructivement avec la direction de l'Ecole des éventuelles mesures à mettre en place pour remédier à ces difficultés.

En matière d'évaluations ou de contrôles, ils sont tenus de se référer aux consignes données en début d'épreuve, concernant l'utilisation de calculatrices, d'appareils électroniques et/ou la consultation de différents supports écrits. Tout manquement aux consignes données pour les contrôles des connaissances sera considéré comme une fraude faisant l'objet d'un « procès-verbal de constatation de fraude aux examens » et passible de sanctions disciplinaires.

L'inscription des étudiants à l'école est assujettie à la signature de la « charte de l'élève ingénieur ENSIC » détaillant les droits et les devoirs de chacun.

Article 11 : Les sanctions

Référençant l'article 2-2° du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les élèves de l'ENSIC relèvent du régime disciplinaire (section disciplinaire de l'Etablissement) en cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, de même en cas d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Etablissement.

Référénçant l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions disciplinaires applicables sont :

- 1° l'avertissement
- 2° le blâme
- 3° l'exclusion de l'Etablissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4° l'exclusion définitive de l'Etablissement
- 5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans
- 6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'évaluation (contrôle continu, contrôle terminal, rapport de travaux pratiques ou de projet) entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5° et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.